

Stanfield exclut l'OLP

par Michel Vastel

OTTAWA — L'envoyé spécial du gouvernement canadien au Moyen-Orient, M. Robert Stanfield, n'a l'intention de rencontrer aucun représentant de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP). Même si l'ancien chef conservateur demeure toujours discret sur les détails de la visite qu'il entreprendra dès la mi-septembre, LE DEVOIR a quand même pu obtenir confirmation, du bureau au Conseil privé, que la liste des gouverne-

Voir page 6: Stanfield

L'actualité économique



Le Japon, un marché fabuleux

Armées de patience, plusieurs firmes québécoises ont réussi à percer sur le fabuleux marché du Japon. Ce pays est maintenant le troisième client du Québec. Il faut cependant mettre du temps et de la ténacité pour déjouer toutes les embûches semées par les autorités japonaises pour freiner l'entrée de produits étrangers.

— page 9

Donohue en plein essor

La Société générale de financement (SGF) a haussé ses ventes de 58% au cours des six premiers mois de l'année. Cette amélioration du chiffre d'affaires s'accompagne d'une progression des profits qui ont atteint \$3,2 millions. Ce redressement s'explique par le vif succès de la Donohue-St-Félicien qui, au cours de sa première année, touchera le seuil de la rentabilité.

— page 11

AU SOMMAIRE

■ Michel Bourdon entend lutter contre l'exode des citadins — page 2

■ Un bandit détient plusieurs otages dans une banque de Beauport — page 3

■ Le PLQ et la stratégie référendaire: un éditorial de Michel Roy — page 4

■ Cessez-le-feu imminent au Kurdistan — page 7



Earl Mountbatten, l'oncle du Prince Philip, qui a connu la gloire dans les forces armées britanniques lors de la dernière guerre, a été tué hier dans l'explosion d'un bateau à sa résidence d'été en Irlande. (Photolaser AP)

Une bombe de l'IRA tue lord Mountbatten

LONDRES (d'après AFP et Reuter) — Le lundi 27 août restera probablement dans les annales de l'histoire irlandaise comme l'une des pires journées de violence que l'île ait connue: lord Mountbatten a été tué dans l'explosion de son bateau provoqué par une bombe de l'IRA provisoire au large de l'Irlande et quelques heures plus tard, au moins quinze soldats britanniques étaient tués et huit autres grièvement blessés dans une embuscade à Warrenpoint en Ulster.

Dans son bulletin clandestin, «Republican News», l'aile provisoire de l'IRA affirme avoir «exécuté» lord Mountbatten. L'organisation extrémiste irlandaise précise qu'une bombe de vingt-cinq kilos avait été placée sur le Shadow Five, le bateau à bord duquel lord Mountbatten, plusieurs membres de sa famille et un marin avaient pris place.

Un correspondant anonyme a également téléphoné dans l'après-midi à un journal de Dublin pour revendiquer la responsabilité de l'explosion au nom de l'Armée de libération nationale irlandaise (INLA) un groupe dissident de l'IRA. Ce que cette organisation a démenti en soirée.

En mars dernier, l'INLA avait déjà revendiqué la responsabilité de l'attentat à la bombe qui avait coûté la vie à Arey Neave, alors porte-parole du parti conservateur britannique pour les Affaires d'Irlande du Nord.

La déflagration qui a tué lord Mountbatten s'est produite cinq minutes après que son bateau eut quitté le port de Mulaghmore, dans le comté de Sligo, en république d'Irlande, non loin de la frontière de l'Ulster.

L'embarcation de neuf mètres de long a été désintégrée par l'explosion, qui a coûté la vie également à un de ses petits fils Nicolas, âgé de quatorze ans, et à un marin.

Les autres passagers, dont la fille de lord Mountbatten, lady Brabourne et un autre de ses fils, grièvement blessés, luttent actuellement contre la mort à l'hôpital de Sligo.

Hier soir, la stupeur provoquée par la mort de lord Mountbatten, était générale, à Londres, à Dublin et à Belfast.

Les attentats liés au problème de la présence britannique en Ulster sont devenus monnaie courante, sur le sol irlandais comme en Grande-Bretagne même, mais

Voir page 6: Bombe



Ludmilla Vlassova

Vlassova rentre de plein gré en URSS

NEW YORK (d'après Reuter et AFP) — L'ilyouchine de l'Aeroflot, immobilisé depuis trois jours sur l'aéroport Kennedy avec à son bord la danseuse Ludmilla Vlassova, a quitté New York hier soir à 18 h 30.

La ballerine, épouse du danseur-étoile du Bolchoï Alexandre Godounov qui a demandé l'asile politique aux États-Unis, avait fait connaître quelques heures auparavant aux autorités américaines sa volonté de regagner son pays.

L'épreuve de la danseuse et des cinquante-deux autres soviétiques qui se trouvent à bord de l'avion a été en-

core prolongée par un violent orage qui s'est abattu sur la région de l'aéroport, et qui a interrompu tout trafic pendant une heure.

À l'issue d'une épreuve de force diplomatique de quatre jours, Ludmilla Vlassova a fourni aux responsables américains une réponse satisfaisante, lors d'une réunion dans un salon mobile amené près de l'appareil, et à laquelle participaient des officiels des deux pays.

En annonçant que la ballerine soviétique, bloquée depuis 70 heures dans un Ilyouchine de l'Aeroflot, avait

Voir page 6: Vlassova

Mazout: Montréal risque de grelotter

par Alain Duhamel

Les compagnies pétrolières de la région de Montréal ne peuvent pas garantir des approvisionnements suffisants en huile à chauffage pour l'hiver prochain.

La Ville de Montréal elle-même n'a pu obtenir auprès des fournisseurs les garanties qu'elle a habituellement sur ses achats de mazout.

En effet, dans un appel d'offre pour l'achat de 800.000 litres d'huile à chauffage no 1 et de 14 millions de litres d'huile no 2, un seul fournisseur, la compagnie Shell, a fait une offre, toutes les autres compagnies sollicitées n'ayant pu proposer un prix.

Interrogé au cours de l'assemblée du conseil municipal par le conseiller Michael Fainstat du RCM, le président du comité exécutif, M. Yvon Lamarre, a indiqué que les échanges de lettres avec la compagnie Shell laissaient entrevoir «une crise des prix», voire même des approvisionnement.

«Même si nous aimerions pouvoir vous rassurer (au sujet de la demande en produits pétroliers raffinés), notre plus récente évaluation laisse prévoir une situation peu prometteuse qui pourrait s'aggraver durant les mois d'hiver», écrit M. D.C. Paterson, de la compagnie Shell, en août dernier.

«La situation actuelle est précaire à un point tel qu'il nous faut refuser de nombreuses demandes de mazouts légers», peut-on encore lire dans cette lettre.

La Ville de Montréal devra déboursier \$1.948.400 pour s'approvisionner en huile

à chauffage en ayant obtenu qu'une remise de 10% sur le prix. Auparavant, la Ville obtenait une remise de 30%.

Prisée de justifier ses prix, la compagnie Shell a expliqué dans une seconde lettre à l'administration municipale qu'elle devait désormais refuser les nouveaux clients.

«Depuis le début de la perturbation dans l'approvisionnement en pétrole brut, en octobre 1978, nous avons partiellement satisfait à la demande en puisant à même

nos stocks, l'hiver dernier, encore plus généreusement qu'à l'accoutumée. En conséquence, nos réserves ont atteint un niveau si bas que nous sommes contraints de restreindre la distribution de nos produits à nos clients de longue date», écrit M. Paterson.

La compagnie Shell, qui se défend bien de parler au nom des autres sociétés pétrolières, affirme que son offre suit le

Voir page 6: Mazout

MAROC/ 3) La difficile guerre des sables

par Mario Pelletier

Mario Pelletier revient d'un court séjour au Maroc, où il a été invité par le gouvernement de ce pays à assister à la conférence de presse que donnait le roi Hassan II sur le conflit au Sahara occidental. Dans ce troisième et dernier article, il traite de la situation au Sahara.

FES, Maroc — La médina de Fès. Des venelles pleines de bruits et d'odeurs. Des âniers criant qu'on s'écarte devant leurs bêtes chargées de lourds sacs de figues. Au fond d'une boutique, un artisan qui cisele des arabesques dans un plateau de cuivre sourit de m'entendre évoquer le conflit

du Sahara. Pour lui, cela ne saurait aller plus loin qu'une «guerre des mots».

Mais, à quelques milliers de kilomètres au sud, parmi l'état-major avancé d'El-Ayoun, les officiers marocains qui doivent se battre contre le Polisario sont, eux, aux prises avec une guerre bien réelle. Les affrontements qui sont de plus en plus fréquents (le plus récent a eu lieu vendredi dernier, à Lebouirate) font toujours des centaines de victimes, selon les bilans des deux parties.

Le lieutenant-colonel Malti, l'un des adjoints du chef de l'état-major avancé, confiait récemment à l'AFP: «Par l'intermédiaire de l'Algérie et de la Libye, les bandits du Polisario reçoivent des Russes toutes les armes qu'ils veulent, notamment les plus sophistiquées, et nous, nous attendons celles que nous avons commandées.»

Pour faire la lutte à un ennemi imprévi-

sible, qui se confond souvent avec les sables du désert, l'armée marocaine est équipée de chasseurs-bombardiers F-5, trop rapides pour soutenir le combat au sol et trop vulnérables aux missiles SAM-7 dont disposent les maquisards. L'armement soviétique que ces derniers possèdent est plus robuste, plus maniable, mieux adapté à une guerre d'usure dans le Sahara: missiles sol-air SAM-7, canons bi-tubes de 145 mm, canons de 106 sans recul, lance-roquettes RPG-7, fusils d'assaut Kalachnikov.

Les militaires chérifiens attendent donc avec impatience la livraison de 50 Mirages F-1 de France. Ils comptent aussi que Washington reviendra incessamment sur sa décision, prise en 1977, de ne pas leur fournir de matériel anti-guerilla, et qu'il leur livrera des hélicoptères de combat Cobra et des avions de reconnaissance Bronco. Après la tournée du représentant Solaz, une délégation américaine est venue à Rabat, la semaine dernière, examiner les demandes du Maroc. Des hélicoptères de transport ont d'ores et déjà été livrés.

Il reste qu'une certaine amertume, sinon lassitude, couvrent dans les rangs de l'armée marocaine. Le Front Polisario exhibait récemment les 175 Marocains faits prisonniers lors de la bataille de Birzanar. Parmi eux, un lieutenant qui ne mâchait pas ses mots: «Nos hommes n'ont plus le moral. La population marocaine, dont on dit qu'elle veut la guerre, est tenue dans l'ignorance de la situation de ses troupes.»

Le Polisario, de son côté, affirme qu'il se bat pour forcer Hassan II à accepter «un règlement politique du conflit». Il reproche à la Mauritanie d'avoir quitté trop vite le Tiris-el-Gharbia, «laissant nos populations aux mains des Marocains.» Quant à la suggestion que lui a faite le roi Hassan de prendre le pouvoir à Nouakchott, le Front, par la voix de son «premier ministre» à Alger, y a répondu en accusant le Maroc de chercher à «déstabiliser la Mauritanie par la propagation de la guerre civile». Il a annoncé que les combattants du Front poursuivraient de plus belle leurs raids à l'intérieur du terri-

toire marocain.

A Nouakchott, les propos du souverain alaouite sur la «débacle» mauritanienne ont été accueillis, mercredi dernier, par des manifestations d'hostilité. Des milliers de personnes se sont répandues dans les grandes artères de la capitale, scandant «A bas Hassan II», «A bas les appétits expansionnistes du Maroc». Dans le même temps, la Mauritanie, par une résolution du Comité militaire de salut national, se prononçait pour la dénonciation des accords de défense qu'elle avait conclus avec le Maroc en 1977.

Ayant perdu son allié mauritanien, le Maroc se retrouve isolé non seulement dans sa région, mais aussi sur le plan diplomatique. C'est en parti pour rompre cet isolement que le roi a convoqué la conférence de presse du 19 août. Il s'y est efforcé de montrer que le droit était de son côté, qu'il n'agissait nullement en conquérant ni en néo-colonialiste au Sahara. Il a d'ailleurs fait appel au «témoignage de gentlemen» des deux anciennes métropoles, la France et l'Espagne, qui ont «dans leurs traités communs, dans leurs échanges de lettres, dans leurs opérations militaires commu-

Voir page 6: Maroc

LUNDI, MARDI, MERCREDI: de 9h à 5h 30
JEUDI, VENDREDI: de 9h à 9h
SAMEDI: de 9h à 5h

Les manuels scolaires
Dimentaires secondaires collégiens universitaires
DUSSAULT
8955 saint-laurent, montréal

Le favoritisme de LaSalle «immoral»

OTTAWA (PC) — Le premier ministre, M. Joe Clark, devrait se dissocier de son ministre des Approvisionnement et Services, M. Roch LaSalle, dont les déclarations sur le favoritisme politique constituent un summum d'immoralité politique.

Voilà ce qu'a affirmé hier le député néo-démocrate Lorne Nystrom dans un communiqué émis par son bureau.

M. Nystrom s'est élevé contre la déclaration du député de Joliette qui indiquait que le gouvernement favorisait les amis du régime lors de l'adjudication de contrats gouvernementaux et de nominations.

En plus de menacer le système des soumissions publiques, cette pratique pourrait coûter des millions de dollars

aux contribuables, selon M. Nystrom.

Le ministre des Approvisionnement et Services n'a pas été le seul à subir les foudres de M. Nystrom, qui a demandé à M. Clark de «rejoindre publiquement la suggestion faite par le président du comité de financement du parti, M. Terry Bates, d'accorder des «faveurs spéciales» à ceux qui contribueront à la caisse du parti.

«Les conservateurs n'ont pas inventé le favoritisme, mais ils peuvent y mettre fin», a ajouté M. Nystrom, qui a dénoncé M. Bates pour avoir offert aux nouveaux contributeurs de faire d'eux «de bons conservateurs» en datant leur souscription antérieurement à l'élection du 22 mai.

Le cabinet à Jasper: rétrospective des cent jours et prospective sur le pétrole

par Lise Bissonnette

JASPER — Les élus parmi les élus que sont les ministres du cabinet fédéral restreint ont pris une bonne partie de leur première journée de législature-travail à Jasper pour faire un examen assez critique de leurs premiers cent jours de gouvernement et en ont conclu qu'il vaudrait mieux montrer plus de rigueur dans leur façon de tenir leurs promesses de campagne électorale.

Des son arrivée à Jasper, le premier ministre, M. Clark, au cours d'une conversation informelle, avait reconnu que cette session lui permettrait de consolider ses positions qui n'ont pas toujours été très certaines depuis la prise du pouvoir. S'ils sont d'accord sur les

grandes politiques, avait-il expliqué, les ministres divergent parfois d'opinions sur la façon de les appliquer. Le temps est donc venu de tenir entre eux les conversations qui devraient unifier une bonne fois leurs points de vues avant la rentrée d'automne.

La première session de travail en avant-midi était carrément politique et stratégique. On en avait exclu les fonctionnaires, mêmes les plus hauts placés parmi la vingtaine qui sont venus à Jasper avec les ministres. Y étaient cependant présents des conseillers du parti, M. James Gillies, ex-député torontois que M. Clark garde près de lui quelques mois encore pour l'éclairer dans ses décisions économiques et administratives, M. Bill Neville, son chef de cabi-

net, et M. Lowell Murray, l'organisateur en chef de sa campagne électorale qui pourrait bien accéder bientôt au Sénat.

Au cours de l'après-midi les ministres entreprennent et peut-être jusqu'à ce soir, le long examen de la politique énergétique canadienne. Même si M. Raymond Hnatyshyn, le ministre de l'Énergie, est arrivé à Jasper avec l'ensemble du programme qui devrait nous conduire à l'autosuffisance d'ici 1990, c'est la question de la hausse prochaine du prix du pétrole qui a eu priorité. M. Hnatyshyn comme M. Clark d'ailleurs se refuse à toute déclaration un tant soit peu éclairante sur la décision du gouvernement à ce sujet, mais il reconnaît qu'il doit en prendre une très rapidement. On sait que le

prix du baril de pétrole devrait augmenter d'un dollar en janvier prochain pour atteindre \$14.75 sur le marché canadien. Mais, à son retour du sommet économique de Tokyo, en juin dernier, M. Clark avait indiqué son intention d'accélérer le rythme des augmentations pour atteindre plus tôt que prévu le niveau du prix mondial du pétrole qui oscille entre \$18.50 et \$23 le baril. Cela a d'autant plus d'importance que les premiers ministres des provinces divergent profondément d'opinions sur ce qui doit advenir des immenses profits qu'obtiendra ainsi l'Alberta, productrice de pétrole.

M. Clark a toutefois répété à plusieurs reprises qu'on ne devait s'attendre à aucune déclaration d'importance sur les politiques du nouveau gouvernement, à Jasper cette semaine. Tout au plus, laisse-t-on entendre, on nourrit la presse nombreuse qui a suivi le cabinet, de l'annonce de quelques nominations. Mais rien qui découvre à l'avance le contenu du discours du Trône du 9 octobre.

Outre l'énergie, deux des pièces de résistance de ces discours, comme on le sait déjà, sont le programme de déductions fiscales des intérêts hypothécaires, et le projet de loi sur l'accès à l'information gouvernementale, une mesure promise depuis des temps immémoriaux par le gouvernement précédent.

Des déclarations sibyllines de M. Clark et de ses ministres, il faut comprendre que la déduction des intérêts

hypothécaires apparaîtra certainement au premier budget mais ne sera mise en œuvre complètement que très graduellement. «Nous avons été élus pour un mandat de quatre ans, de dire hier M. Clark, et nous remplissons notre programme tout au long de la durée de notre mandat de gouvernement.» Le ministre des Finances, M. John Crosbie, un peu plus bavard il y a quelques semaines, semble avoir reçu une consigne. «Je désespère de m'exprimer jamais clairement là-dessus», a-t-il déclaré en renvoyant la presse au premier ministre.

Le projet de loi sur l'accès à l'information gouvernementale est en voie de prendre forme tant que le président du Conseil privé, M. Walter Baker, que chez le secrétaire d'État, M. David MacDonald. Selon ces derniers, le gouvernement a relégué aux oubliettes le Livre vert sur le même sujet qu'avait publié son prédécesseur libéral au secrétariat d'État, M. John Roberts, M. MacDonald est en faveur d'une révision complète de ce dossier qu'il trouve absolument «crucial» pour le nouveau gouvernement.

Enfermé dans un petit chalet à l'une des extrémités de l'immense terrain du Jasper Park Lodge, haut lieu de tourisme albertain fréquenté par une génération particulièrement tranquille, le cabinet restreint entend toutefois s'accorder assez peu de loisirs.

Une fête franco-écossaise improvisée (18 francophones plus le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, Mme

Flora MacDonald) a toutefois attiré le premier ministre dimanche soir au son de l'accordéoniste argentin-espagnol-allemand-canadien qui fait retentir le parc d'un peu autre chose que le hurlement des coyotes quasi apprivoisés des alentours. Probablement sans y voir la malice politique, M. Clark y a chanté «Gens du pays» et quelques autres complaintes à saveur nationaliste.

Le soleil brille, les agents de la GRC patrouillent et se déguisent en arbres la nuit près des chalets ministériels. M. Clark semble pour sa part assez imperméable aux splendeurs distrayantes de son propre comté, et plutôt obsédé par l'idée de retenir la langue de certains de ses ministres portés aux confidences par l'occasion et l'herbe tendre qui ne manquent pas. Les 11 membres du cabinet restreint sont M. Walter Baker, président du Conseil privé, M. Robert de Cotret, président du Conseil de développement économique, M. Raymond Hnatyshyn, ministre de l'Énergie, Mme Flora MacDonald, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. John Crosbie, ministre des Finances, M. David MacDonald, secrétaire d'État.

M. Roch LaSalle, ministre des Approvisionnements et Services, M. John Fraser, ministre de l'Environnement, M. William Jarvis, ministre des Affaires fédérales-provinciales, M. Sinclair Stevens, président du Conseil du Trésor, et M. Jacques Flynn, ministre de la Justice.

CINÉMA

ATWATER I, Plaza Alexis Nihon (935-4246) — «Airport Concorde 79» 17 h 00, 19 h 10, 21 h 15.

ATWATER II, Plaza Alexis Nihon (931-3313) — «Dracula» 17 h 10, 19 h 00, 21 h 05.

AVENUE, 1224 Avenue Greene, Westmount (937-2747) — «Frisco kid» 18 h 50, 21 h 00.

BEAVER, 5117 Avenue du Parc (844-1932) — «Sensations» 12 h 00, 14 h 50, 17 h 40, 20 h 30.

«Insulte l'usult» 13 h 25, 16 h 15, 19 h 00, 21 h 05.

BERRI, 1280 St-Denis (288-2115) — «Superman» 12 h 15, 15 h 00, 18 h 00, 20 h 45.

BIJOU, 5039 Papineau (527-9131) — «Enlève ton slip» 12 h 30, 14 h 40, 17 h 00, 19 h 35, 22 h 05.

«Perversions» 13 h 20, 15 h 40, 18 h 05, 20 h 40.

BOAVENTURE I, 1 Place Bonaventure (861-2725) — «The innocent» 17 h 00, 19 h 15, 21 h 30.

BOAVENTURE II, «More american graffiti» 17 h 00, 19 h 10, 21 h 00.

BROSSARD I, Mail Champlain, 6600 Boul. Taschereau (465-5006) — «Superman» 12 h 15, 15 h 00, 18 h 00, 20 h 45.

BROSSARD II, «Hair» 13 h 45, 16 h 10, 18 h 35, 21 h 00.

BROSSARD III, «La guerre des étoiles» 13 h 30, 15 h 50, 18 h 20, 20 h 50.

CHAMPLAIN I, 1815 est, Ste-Catherine (524-1860) — «La guerre des étoiles» 12 h 15, 14 h 40, 17 h 00, 19 h 30, 21 h 15.

CHATEAU I, 8956 St-Denis (271-1103) — «Cyclone» 14 h 20, 16 h 05, 21 h 50.

CHATEAU II, «Sauvages de la moto» 14 h 40, 18 h 00, 21 h 25.

CHATEAU III, «7 vies de mer chaudes» 12 h 55, 15 h 15, 18 h 40.

CINÉMA DE PARIS, 896 ouest, Ste-Catherine (861-2996) — «Star wars» 12 h 30, 14 h 45, 17 h 00, 19 h 15, 21 h 30.

CAFE MILLE UN FILM, 367 est, Ontario (522-5568) — «This rage» (France 1975) mar. 19 h 30, 22 h 00.

CINÉMA 7e ART, 3180 est, Bélanger (722-0302) — «Harold et Maude» 21 h 15.

«Jonathan Livingston le goéland» 19 h 30.

CLAREMONT, 5038 ouest, Sherbrooke (486-7359) — «North Dallas Fort» 19 h 00, 21 h 30.

COMPLEXE DESJARDINS I, Complexe Desjardins (288-3141) — «La grande case» no 2 13 h 00, 14 h 45, 16 h 15, 20 h 00, 21 h 30.

COMPLEXE DESJARDINS II, «Eyes behind the stars» 12 h 05, 13 h 40, 15 h 15, 18 h 50, 20 h 10, 21 h 50.

COMPLEXE DESJARDINS III, «Enlève ton slip» 12 h 15, 14 h 45, 17 h 15, 19 h 45, 22 h 15.

«Perversions» 13 h 20, 15 h 45, 18 h 15, 20 h 45.

COMPLEXE DESJARDINS IV, «Un histoire simple» 12 h 30, 14 h 40, 16 h 50, 19 h 05, 21 h 30.

COTE-DES-NEIGES I, 6809 Côte-des-Neiges (735-5528) — «Star wars» 12 h 45, 15 h 15, 17 h 05, 19 h 10, 21 h 25.

COTE-DES-NEIGES II, «More american graffiti» 13 h 00, 15 h 00, 17 h 00, 19 h 00, 21 h 00.

CREMAZIE, 8100 St-Denis (388-4210) — «Hair» 19 h 00, 21 h 50.

DAUPHIN I, 2396 est, Beaubien (721-6060) — «L'innocence» 19 h 00, 21 h 30.

DAUPHIN II, «Pain au chocolat» 19 h 20, 21 h 50.

DORVAL I, 260 Dorval, Dorval (631-8586) — «North Dallas Fort» 12 h 45, 14 h 50, 16 h 15, 19 h 00, 21 h 15.

DORVAL II, «Meatballs» 13 h 20, 15 h 20, 17 h 15, 19 h 15, 21 h 10.

DORVAL III, «Moonraker» 12 h 15, 14 h 30, 16 h 45, 19 h 00, 21 h 25.

DECARIE SQUARE I, Centre Decarie Square, 5855 Clarendon (341-3190) — «Airport Concorde 79» 13 h 10, 15 h 10, 17 h 10, 19 h 10, 21 h 10.

DECARIE SQUARE II, «The muppet movie» 13 h 10, 15 h 30, 17 h 30, 19 h 30, 21 h 30.

ELYSEE I, 35 Milton (942-6053) — «Koko le gorille qui parle» 19 h 30, 21 h 30.

ELYSEE II, «Si les porcs avaient les ailes» 19 h 30, 21 h 30.

GREENFIELD I, 519 Taschereau, Greenfield Park (691-6129) — «Sauvages de la moto» 14 h 55, 16 h 05, 18 h 15.

GREENFIELD II, «Anges de la mort» 15 h 10, 18 h 25, 21 h 40.

«La rage du tigre» 13 h 20, 16 h 35, 19 h 50.

GREENFIELD III, «North Dallas Fort» 12 h 45, 14 h 50, 16 h 50, 19 h 15, 21 h 15.

GUY, 1435 Guy (931-2912) — «Baby face» 20 h 15, 20 h 30, 20 h 45.

«Carnal games» 13 h 15, 16 h 15, 19 h 00, 21 h 45.

JEAN-TALON, 4255 est, Jean-Talon (725-7000) — «Superman» 12 h 15, 15 h 00, 18 h 00, 20 h 45.

KENT, 6100 ouest, Sherbrooke (489-9707) — «Meatballs» 18 h 00, 19 h 45, 21 h 30.

LA CITE I, 3575 Avenue du Parc (444-2829) — «North Dallas Fort» 18 h 55, 21 h 00.

LA CITE II, «Meatballs» 18 h 05, 19 h 50, 21 h 30.

LA CITE III, «Priska kid» 19 h 00, 21 h 05.

LAVAL I, 1600 le Corbusier, Chomedey (688-7776) — «Cyclone» 14 h 25, 16 h 05, 21 h 45.

«L'or était au rendez-vous» 12 h 30, 16 h 05, 19 h 45.

LAVAL II, «Sauvages de la moto» 14 h 50, 18 h 15, 21 h 40.

«7 vies de mer chaudes» 13 h 10, 16 h 05, 19 h 45.

LAVAL III, «Hôtel de la plage» 13 h 55, 17 h 40, 21 h 25.

«Petits calins» 12 h 10, 15 h 55, 19 h 40.

LAVAL IV, «North Dallas Fort» 12 h 40, 14 h 45, 16 h 50, 19 h 00, 21 h 05.

LAVAL V, «Anges de la mort» 14 h 50, 18 h 20, 21 h 50.

«La rage du tigre» 13 h 10, 16 h 25, 19 h 55.

LAVAL-ODEON I, Centre 2000, 3195 ouest boul. St-Martin, Chomedey (687-5207) — «La guerre des étoiles» 13 h 45, 16 h 15, 18 h 35, 20 h 55.

LAVAL-ODEON II, «Superman» 12 h 15, 15 h 00, 18 h 10, 20 h 45.

L'IMPREVU, 446 Place Jacques-Cartier (878-9395) — En haut — «Le vieil homme et l'enfant» 19 h 00. En bas — «The last waltz» 20 h 30.

LOEWS I, 954 ouest Ste-Catherine (861-7437) — «Moonraker» 12 h 00, 14 h 20, 16 h 40, 19 h 00, 21 h 30.

LOEWS II, «Amityville horror» 12 h 30, 14 h 45, 17 h 00, 19 h 15, 21 h 30.

LOEWS III, «Rocky II» 13 h 00, 15 h 10, 17 h 20, 19 h 30, 21 h 40.

LOEWS IV, «Bloodline» 12 h 55, 15 h 05, 17 h 15, 19 h 25, 21 h 35.

LOEWS V, «In laws» 13 h 00, 15 h 00, 17 h 00, 19 h 00, 21 h 00.

LONGUEUIL I, 1 Place Longueuil, Longueuil (677-7353) — «La brigade des anges» 18 h 30, 22 h 00.

MAJESTIC, 3166 est, Henri-Bourassa (381-6116) — «Le piège du samedi soir» 19 h 30.

«Briant» 18 h 30.

MERCER, 4260 est, Ste-Catherine (252-6224) — «Les requins du désert» 19 h 50.

MONKLAND, 5504 Monkland (484-3579) — «In the name of the father» 19 h 00.

MONTENACH I, 522 Boul. Sir Wilfrid Laurier, Beloeil (464-1541) — «Freddy» 19 h 00.

«La guerre des étoiles» 12 h 30, 16 h 05, 19 h 15, 21 h 35.

MONTENACH II, «Agatha» Mar. 19 h 00.

«Romeo et Juliette» Mar. 20 h 50.

OUIMETOSCOPE I, 1204 Ste-Catherine (525-8600) — «Le loup des steppes» Mar. 19 h 30, 21 h 30.

OUIMETOSCOPE II, «Le témoin» Mar. 19 h 00, 21 h 00.

OUTREMONT, 1248 ouest Bernard (277-4145) — «Dix, deux, trois, 122 rue de Provence» 18 h 00.

«Jamaï je ne t'ai promis un jardin de roses» 20 h 00.

«La nuit au-dessus du Chili» 22 h 00.

Rivière-Ouest (819-377-3223) — «Ca s'appelle l'été» 18 h 00.

«Marcel Gamache» Mar. à ven. 21 h 00.

THEATRE DU PETIT BRULE, 5340 boul. Ste-Rose, Laval-Ouest (627-4151) — «Le cheval de fer» 19 h 00.

THEATRE DES PRAIRIES, Notre-Dame-des-Prairies, Joliette, Autouroute 40, sortie 122 (514-756-0559) — «Un sur six» de Ron Clark et Sam Bobin Mar. à ven. 21 h 00.

THEATRE DU PETIT CHAMPLAIN, rue du Petit-Champlain, Québec (692-2222) — «Les tourtereaux ou la vieillesse frappe à l'aube» de Jean-Claude Germain Du mar. à dim. 21 h 00.

THEATRE PONT-CHATEAU, Côteau du Lac, Autouroute 20 ouest, sortie 17 (784-3344) — «Les deux font une paire» de Richard Harris Mar. à ven. 20 h 30.

THEATRE DE SUN VALLEY, Sun Valley, Sainte-Adèle, Autouroute des Laurentides sortie 102 (514-756-0559) — «L'or et la paille» de Baril et Grédy Du mar. à ven. 21 h 00.

THEATRE DU SAINT-LAURENT, 2405 Le Charron, Longueuil (651-5250) — «Double entrée» de Raymond Levesque Mar. à ven. 19 h 30.

THEATRE TOUT COURT, Ste-Luce-sur-mer (418-739-4955) — «Le grand tour» de M. N. N. Mar. à ven. 21 h 00.

THEATRE DU VIEUX CLOCHER, 64 Merril Road, Magog (819-842-1177) — «La vieille cloche» Larry Niles & Friends 21 h 30.

SUR SCÈNE

LE PRETZEL, 2112 rue Clark (286-9075) — Douceur, 21 h 30, 23 h 30.

L'IMPREVU, Hôtel Iroquois, 446 Pl. Jacques-Cartier (878-9397) — Ernie Smith, du 28 août au 2 septembre. Sem. 22 h 00, 24 h 00.

LA POUTRIÈRE, Ste-Hélène (526-0821) — «Absent friends» de Alan Ayckbourn Mar. à ven. 20 h 30.

PATRIOTE, DE STE-AGATHE, Ste-Agathe, Autouroute du Nord, sortie 83 (522-1311) ou 1 (819) 326-3655 — Gilles Vigneault, du 28 août au 2 septembre. Sem. 20 h 00.

PLANETARIUM DOWN, 1000 ouest, St-Jacques (866-4488) — «Qui a tué les dinosaures» jusqu'au 9 septembre. Mar. jeu. 12 h 15, 21 h 30.

CAFE RIMBAUD, 24 St-Stanislas (1-418-692-1466) — «La duchesse de Langeais» de Michel Tremblay. Tous les soirs, 20 h 30.

CENTRE NATIONAL DES ARTS, Ottawa 1 (613-966-5051) — Opéra — «A Chorus Line», comédie musicale. Sem. 20 h 30.

«Paper Wheel», création collective du 25th Street House Theatre de Saskatoon. Lun. à ven. 20 h 00.

CENTRE NATIONAL DES ARTS, Théâtre — «The Huggert Family». Sem. 20 h 00.

BATEAU-THÉÂTRE L'ESCALE, Saint-Marc-sur-Richelieu, Transcanadienne sortie 112, 19 h 30.

(514) 584-2228 — «Le bonheur d'Henri» d'Elizabeth Bourget. Tous les soirs 21 h 00.

LA RELEVÉE A MICHAUD, Calixa-Lavallée, Verchères, Autouroute 30 sortie 149 (514) 583-2776 — «T.M. Oscar, Clara et les autres» de Raymond Levesque. Mar. à ven. 21 h 00.

LA PLACE A RICHER, 22 rue Claude St-Sauveur, Autouroute des Laurentides sortie 60 (514) 374-0747 — «J'me sens drôle» Mar. à ven. 20 h 30.

LA ROCHE A VAILLON, Saint-Jean-Port-Joli, route 132, sortie 256 (418) 598-3250 — «Old Orchard», comédie par production du Théâtre de l'Équinoxe. Lun. à ven. 20 h 30.

PARC LAFONTAINE, — 6e Festival de Théâtre pour enfants du Québec, à l'extérieur du Centre Culturel Calixa-Lavallée (872-3947) — «Le Sakutu présente» «Faut pas nous prendre pour des valises», aujourd'hui 13 h 30. Le Théâtre d'Arrivée-Scène présente «Mon ami s'appelle Tracul» ce soir 18 h 30.

THÉÂTRE DE L'ÉQUINOXE, Saint-Germain de Gathem, route 20, sortie 170 (819) 395-2253 — «Entre le rite et le rêve» de Georges Desrosiers. Mar. à ven. 20 h 30.

THÉÂTRE DE L'ÉQUINOXE, R.R. 4, Sherbrooke (819) 563-1778 — «La peruche et le poulet» comédie policière de Robert Thomas. Tous les soirs 20 h 00.

THÉÂTRE BEAUMONT-SAINTE-MICHEL, Saint-Michel de Bellechasse, Autouroute 20, sortie 215 (418) 884-2839 — «Allo Allo!» comédie de Pierre Goulet. Mar. à ven. 20 h 30.

THÉÂTRE DU BOIS DE COLONGE, Chemin St-Louis, Sainte-Foy, Québec (418) 692-0205 — «Citroïlle» de Jean Barbeau. Mar. à dim. 21 h 00.

THÉÂTRE DU CHIENDENT, 453 Lindsay, Drummondville, Autouroute 20, sortie 109 (819) 478-4145 ou (800) 567-1457 — «La vie des commodes» de Bill Manhoff. Mar. à ven. 19 h 30. Sam. 19 h 00, 22 h 00.

THÉÂTRE DE LA FENÊTRE, 1500 La Fenêtre, Ancienne-Lorette, Québec (418) 872-1454 — «Le saut du lit» de Ray Conney et John Chapman. Tous les soirs 21 h 00.

THÉÂTRE DE LA GRANGE DES SOEURS, Marieville, Autouroute 19, sortie 37 (861-3755) — «Les oeufs de l'autruche» d'André Roussin. Mar. à ven. 20 h 30.

THÉÂTRE DE L'ILE, Saint-Pierre, Ile d'Orléans (418) 828-9530 — «La guerre des Neuf Sœurs» de Raymond Levesque. Mar. à sam. 21 h 00.

THÉÂTRE DU MONT JACOB, Jonquières (418) 547-5771 — «Le dernier des Don Juan» de Noël Simard. Mar. à ven. 20 h 30. Sam. 19 h 30, 22 h 15.

THÉÂTRE DES MARGUERITES, Trois-

Rivière-Ouest (819) 377-3223 — «Ca s'appelle l'été» 18 h 00.

«Marcel Gamache» Mar. à ven. 21 h 00.

THEATRE DU PETIT BRULE, 5340 boul. Ste-Rose, Laval-Ouest (627-4151) — «Le cheval de fer» 19 h 00.

THEATRE DES PRAIRIES, Notre-Dame-des-Prairies, Joliette, Autouroute 40, sortie 122 (514) 756-0559 — «Un sur six» de Ron Clark et Sam Bobin Mar. à ven. 21 h 00.

THEATRE DU PETIT CHAMPLAIN, rue du Petit-Champlain, Québec (692-2222) — «Les tourtereaux ou la vieillesse frappe à l'aube» de Jean-Claude Germain Du mar. à dim. 21 h 00.

THEATRE PONT-CHATEAU, Côteau du Lac, Autouroute 20 ouest, sortie 17 (784-3344) — «Les deux font une paire» de Richard Harris Mar. à ven. 20 h 30.

THEATRE DE SUN VALLEY, Sun Valley, Sainte-Adèle, Autouroute des Laurentides sortie 102 (514) 756-0559 — «L'or et la paille» de Baril et Grédy Du mar. à ven. 21 h 00.

THEATRE DU SAINT-LAURENT, 2405 Le Charron, Longueuil (651-5250) — «Double entrée» de Raymond Levesque Mar. à ven. 19 h 30.

THEATRE TOUT COURT, Ste-Luce-sur-mer (418) 739-4955 — «Le grand tour» de M. N. N. Mar. à ven. 21 h 00.

THEATRE DU VIEUX CLOCHER, 64 Merril Road, Magog (819) 842-1177 — «La vieille cloche» Larry Niles & Friends 21 h 30.

TELEVISION

2 CBFT

10.10 Ouverture et horaire

10.15 En mouvement

10.30 Au jardin de Pierrot

10.45 Tribule

Texte: Pierre Sarrazin

11.00 Magazine Express

11.30 Graine d'ortie

12.00 Les Pierrelou

12.30 Sur des roulettes

Je-Questionnaire

13.00 Les trouvailles de Clemence

13.30 Le téléjournal

13.35 Reflets d'un pays

De Joliette — «Le Poste de traite sur la rivière Chaudière» — «L'exploration de la faune et de la flore sous-marine au lac Clair»

14.30 Cinema

L'arpequin à la vaine d'or, mélodrame réalisé par Werner Jacobs, avec Hentje, Heim Heimke et Gerlinde Locker

16.00 Annamaterie

16.30 Gript et Delicat

17.00 L'odyssée

D'après le poème d'Homère. Texte: Elampiro Bona. Réal.: Franco Rossi.

Ce soir

18.25 Nouvelles du sport

18.30 Rencontres

Guy Gilbert, prête motard, éducateur de me. ardent défenseur des droits de jeunes délinquants

19.00 Le monde merveilleux de Disney

20.00 Commissariat spécial K1

21.00 Première page

Anim.: Pierre Olivier

22.00 Pulsion

Inv.: Alain Bergeron et Jean-Guy Durocher

22.30 Téléjournal

22.50 Nouvelles du sport

23.00 Ainsi va la vie

«Les mains magiques»: une murale conçue par les enfants non-voyants. «Lotte Reinger pionnière et créatrice des ombres chinoises». «Une journaliste intemporelle». Germaine Bernier.

24.00 Cinema

«Le triomphe de Michel Strogoff» (France-Italie 1961) Film d'aventures réalisé par Victor Tourjansky, avec Cud Jurgens, Capucine et Pierre Massimi.

2.10 Le téléjournal

10 CFTM

11.30 Magazine Express

12.00 Fantan Dede

12.30 Y'a du soleil

13.00 Les satelliottes

14.00 Bonjour madame

«Notre langue»

«Médecin de famille» avec Dr Maurice Lauzon

14.45 Cine-jeu

«Le tigre aime la chair fraîche» (France-Italie 1964) Comédie policière réalisée par Claude Chabrol, avec Roger Hanin, Daniela Bianchi, Roger Dumas.

16.30 Alerte dans l'espace

17.30 Parle, parle, jase, jase

18.30 Les 10 vies informelle

19.00 Médecin d'aujourd'hui

20.00 Hunter

21.00 Les grands reportages

«Je suis le coeur de Georges» réflexion sur les mauvais traitements que nous faisons subir à notre coeur. Alain Stanké rencontrera Jean Duceppe et Robert Rivard qui nous racontent les difficultés qu'il ont rencontrées.

Symphonies

Textes de Marcel Gamache

22.30 Les Nouvelles TVA

23.00 Sports

23.05 Le temps

24.15 Le Saint

24.15 Film-O-Dix

«Satank» (Italie 1968) Drame d'horreur réalisé par Piero Vivarelli, avec Magda Konopka, Julio Pena, Umi Raho.

1.45 Dernière heure

RADIO-QUÉBEC

18.30 Dossier Afrique

«L'Algérie: conscience et action» Après l'indépendance, pourquoi ce pays a-t-il mis sur la nationalisation et l'industrialisation?

19.00 Musiques d'ici et d'ailleurs

«Lanaudière I»: différents instrumentistes du Québec et d'ailleurs interprètent Beethoven.

20.00 Prévenir ou guérir

«Alimentation de l'enfant»: l'allaitement maternel ainsi que les laits maternisés sont préférables pour le nouveau-né.

20.15 C'est beau le paysage

«La vérification du jardin au retour des vacances». Émission sur l'entretien paysager.

20.30 Cine-mardi

«Le grand sabotage» (France-Québec 1971). Réalisé par Alain Persson mettant en vedette Luce Guilbault, Nathalie Drivet et Pascal Brossy.

22.00 Des arts et des hommes

«Les artistes syriens».

22.30 Échec au roi

Reconstitution de quelques parties d'échecs célèbres ayant marqué les 100 dernières années.

CBMT

10.00 A Thought for Today

10.05 6 Good Morning

10.15 The Friendly Giant

10.30 Mr. Dressup

10.50 Sesame Street

11.58 Weather Report

12.00 Rasmajaz

12.30 Search for Tomorrow

13.00 Medicine Show

13.30 From Now On

14.00 The Edge of Night

14.30 Take 30

15.00 Afternoon delight

16.00 This is the Law

17.00 The Nature of Things

17.30 The Partridge Family

18.00 All in the Family

18.30 The City at Six

19.00 The Mary Tyler Moore Show

20.00 Mork & Mandy

20.30 A Treasure of James

21.30 CFL football

Toronto à Hamilton

1.00 City Tonight

1.15 Station closing

CFCF

5.59 Sign On

6.00 University of the Air

6.30 Morning Exercises

7.00 Canada A.M.

9.00 Romper Room

9.30 What's Cooking

10.00 Ed Allen

10.30 The Mad Dash

11.00 Montreal Summer

12.00 Definition

12.30 The Flinstones

13.00 Gilligan's Island

13.30 The Alan Hamel Show

14.30 Another World

16.00 The Pink Panther

16.30 Family Feed

17.00 The Price is Right

18.00 The Tonight Show

19.00 Stars on Ice

20.00 McGowan and Co.

20.30 Laverne and Shirley

21.00 Grand Old Country

21.30 Taxi

22.00 Quincy

22.30 CTV National News

23.21 The Tonight Show

24.00 The Twelve Midnight Show

«Sudden Terror» (Suspense 1971)

2.00 Sign Off

15.00 Afternoon delight

16.00 This is the Law

17.00 The Nature of Things

17.30 The Partridge Family

18.00 All

Peter Ustinov à TdH

«Nous ne sommes que des mendiants»

par Marie Laurier

Peter Ustinov sait bien qu'il possède un nom magique. Parallèlement à son métier d'acteur, d'écrivain, de dramaturge, de cinéaste, de musicien, il a décidé de s'en servir pour des fins humanitaires.

« Je ne peux m'astreindre à n'être que celui qui reçoit les hommages des foules, nous disait-il hier au cours d'une entrevue. Il me faut m'impliquer dans des causes qui rejoignent davantage mes préoccupations fondamentales sur le sens de la vie. »

Le comédien justifiait ainsi son engagement dans des organismes internationaux, l'UNICEF depuis 10 ans, plus récemment l'UNESCO. L'Année internationale de l'enfant lui a fourni une tribune exceptionnelle pour livrer l'essentiel de ses réflexions dans un livre intitulé *Quel monde laissons-nous à nos enfants?* et qui était lancé officiellement hier au pavillon de l'UNESCO à Terre des hommes. Dans cet ouvrage, sorte de collectif qui réunit des textes signés par des noms prestigieux — Jean d'Ormesson, Han Suyin, Alvin Toffler, Léon Schwarzenberg pour ne nommer que ceux-là — Peter Ustinov fait une synthèse de ce qui lui apparaît comme les maux de notre société qui peuvent avoir une incidence désastreuse sur les générations futures.

« Du moins savons-nous ce qui est mal », voilà le titre qui coiffe les observations de ce géant de nos écrans cinématographiques, qui ne se gêne pas pour affirmer partout où on l'invite que l'on accorde beaucoup trop d'importance aux « divertissements ». Cela peut sembler paradoxal dans la bouche de cet homme qui fait carrière dans le domaine justement du divertissement. Il s'en explique: « Quand j'interprète le Roi Lear, cela me

donne à réfléchir sur la vanité des hommes, et je découvre en même temps la vanité des êtres et des choses, ce que j'essaie de transmettre dans mon jeu. »

C'est justement cette pièce shakespearienne qui est à l'affiche au Festival de Stratford et qui le fait séjourner parmi nous jusqu'au mois de novembre.

Pour l'UNICEF, Peter Ustinov a présidé des galas, des spectacles, des campagnes de souscription à travers le monde. « Nous sommes malheureusement des mendiants qui cherchons à inspirer ceux qui devraient prendre leurs responsabilités à l'endroit des générations futures, dit-il. Mendiants parce que nous ne faisons que recueillir de l'argent pour assurer quelques besoins vitaux des enfants. Il me semble qu'idéalement ce devrait être le rôle des nations d'y pourvoir mais elles sont plus intéressées à dépenser des sommes folles pour l'armement nucléaire. »

« Mon message est pourtant tellement clair, poursuit-il. J'ai pu me rendre compte que la pauvreté est presque identique dans tous les pays pourtant assujettis à une forme d'impérialisme larvé. » Peter Ustinov raconte avoir été fortement impressionné en voyant des pauvres guatémaltèques qui vivaient dans un taudis et qui se « divertissaient » en regardant la Femme bionique!

Sans condamner la télévision qui peut être une chose merveilleuse, à condition qu'elle ne soit pas soumise aux impératifs commerciaux, Peter Ustinov suggère qu'elle soit « mise sous clé », comme une voiture, de façon à ce qu'on puisse faire un choix d'émissions, les seules valables à ses yeux étant celles qui sont éducatives et culturelles.

Peter Ustinov aura passé quelques heu-



Peter Ustinov s'est prêté de bonne grâce au dialogue avec les enfants qui l'entouraient à Terre des hommes. (Photo Jacques Grenier)

res à Montréal hier mais laissait un souvenir impérissable à tous ses hôtes dont le maire et Mme Jean Drapeau qui l'ont reçu à déjeuner avant de l'accompagner à Terre des Hommes. « C'est un homme formidable », a commenté le maire de Montréal qui le rencontrait pour la première fois.

Un bandit tient 12 otages à Beauport

QUEBEC (PC) — Un bandit détenait toujours 12 otages, hier soir, dans une banque de Beauport, à la suite d'un hold-up avorté survenu dans l'après-midi.

La Sûreté du Québec et la police locale négociaient par téléphone avec le bandit qui a demandé une automobile avec le plein d'essence pour s'enfuir.

Selon un porte-parole policier, le voleur n'a pas lancé d'ultimatum même si on a refusé jusqu'ici d'accéder à ses exigences. Quant au directeur de la succursale, dont on avait d'abord dit qu'il s'était évanoui, le porte-parole a dit qu'il était en bonne santé.

On semble croire du côté policier que le bandit a un long dossier judiciaire, dont des condamnations pour attaque de banque, possession illégale d'armes, viol et agression.

Le bandit a d'ailleurs affirmé, dans une entrevue téléphonique à une station de radio, qu'il avait commis des hold-up dans le passé et qu'il était actuellement armé de deux pistolets.

Il a ajouté qu'il ne garderait que deux otages avec lui si on lui fournissait une voiture. « Je ne peux rester indéfiniment, a-t-il dit en demandant des réponses rapides. Je suis tanné, tanné, tanné. »

Neuf personnes sont détenues dans les bureaux d'un notaire, d'un dentiste et d'un entrepreneur en bâtiment au premier étage de l'immeuble mais la police estime qu'ils sont plus en sûreté là où ils sont et ne tentera pas de les évacuer.

Des policiers vêtus de gilets pare-balles ont installé devant la banque des projecteurs alimentés par une génératrice diesel tandis que des francs-tireurs ont pris position sur les toits environnants et une colline située de l'autre côté de la rue. Des policiers avaient déjà entouré la banque pendant que se déroulait l'attaque, d'où son avortement.

Selon l'agent Germain Gagné, de la SQ, on ne sait pas encore combien de clients se trouvent parmi les 12 otages, qui semblaient tous en bonne santé tard hier soir.

Les policiers ont également demandé à la station de radio de cesser de téléphoner à la banque. « Ça complique notre travail, a dit un porte-parole. Ce que ce gars veut, c'est de la publicité. »

Le drame a débuté vers 14 h 55, juste avant la fermeture de la succursale de la Banque provinciale.

Un vendeur de meubles, M. Bernard Harvey, raconte qu'il est entré quelques minutes avant 15 h avec un document à remettre au directeur.

Un «pas en avant» chez Bell

Les deux parties se voient sans médiateur

par Louis-Gilles Francoeur

La compagnie Bell Canada et les représentants syndicaux de ses 15.000 techniciens du Québec et de l'Ontario ont décidé hier de ne pas attendre la prochaine rencontre fixée par le médiateur Rolland Doucet et se sont rencontrés hier « officiellement » face à face dans la métropole.

Il lance un appel à tous les organismes voués à la défense des droits et libertés à faire diligence pour faciliter la libération d'une quinzaine de prisonniers politiques qu'il a rencontrés lors de son incarcération (il a même cité les noms de neuf d'entre eux), « sinon ces gens-là seront probablement éliminés étant donné les conditions d'emprisonnement instaurées par les Duvalier ».

En collaboration avec l'Haïti-Press, M. Pierre songe à fonder un comité dont le travail principal serait d'exercer des pressions pour libérer les « prisonniers de délit d'opinion » incarcérés en Haïti.

Il a été impossible d'obtenir les commentaires du Syndicat des travailleurs en communications au Canada (FTQ), les porte-parole attirés étant à la rencontre qui a eu lieu hier après-midi.

Le bulletin quotidien de Bell Canada confirmait la rencontre de samedi en présence du médiateur et expliquait que les parties avaient décidé à l'issue de cette rencontre « d'évaluer leurs positions respectives ». On y précisait en outre que le médiateur avait décidé de convoquer à nouveau les deux parties « au début de la semaine », sans préciser la date.

Ce bulletin, qui fait habituellement état de nombreux incidents et actes de sabotage, était beaucoup plus laconique hier.

On y signalait un seul bris de câble, soit à Chicoutimi, où plus de 4.000 abonnés ont été privés de service téléphonique. Cette « accalmie », a dit M. Marion, s'est aussi étendue aux piquets de grèves mais le porte-parole de Bell a attribué ce répit à la pluie plutôt qu'à la reprise des pourparlers.

Bernier Pierre raconte sa détention en Haïti

Le gouvernement canadien devrait réviser sa politique en ce qui concerne la protection de ses nouveaux citoyens lorsqu'ils séjournent dans leur pays d'origine et cesser de « subventionner les Tontons Macoutes d'Haïti », ce qui permettrait, dans la conjoncture économique actuelle, d'économiser plusieurs millions de dollars.

C'est ce que déclarait hier M. Bernier Pierre, un Canadien d'origine haïtienne, séquestré pendant sept jours dans une prison de Port-au-Prince et qui a été libéré samedi dernier, à la suite de pressions exercées notamment par le ministère des Affaires extérieures auprès des autorités haïtiennes.

Au cours d'une conférence de presse donnée en présence des dirigeants de l'agence Haïti-Press, M. Pierre a dit que « tous les Canadiens devraient être égaux

en droit dans tous les secteurs de la vie et que le gouvernement fédéral devrait tenir compte des citoyens de nouvelle souche dans ses politiques sur la citoyenneté ».

De son côté, Mme Yolène Jumelle, responsable des relations avec le public à Haïti-Press, a qualifié de « discriminatoire » la politique gouvernementale définissant le statut de citoyen.

« Les Canadiens de nouvelle souche devraient se regrouper pour faire pression auprès des gouvernements fédéral et provinciaux pour que tous les Canadiens, sans distinction d'origine, soient traités de façon égale, afin d'assurer le respect de tous et chacun », a-t-elle dit.

Relatant les conditions de sa détention, M. Pierre a dit qu'il avait été « jeté nu, avec un grabat et une couverture de laine, dans une cellule infestée par des rats, des

insectes et aucun article de toilette à la disposition ».

Pendant son incarcération, je n'ai fait l'objet d'aucun mauvais traitement, mais les insultes d'ordre moral pouvaient tenir lieu de sévices physiques », a dit ce professeur de français de 42 ans, qui enseigne à la régionale Meilleur de Granby.

Son arrestation, qu'il qualifie d'acte de brigandage et de piraterie internationale, est survenue le 19 août, au moment où il prenait l'avion, en compagnie de son épouse, pour revenir au Canada après des vacances passées dans son village natal de Port-Salut. On l'a alors informé qu'il était mis en état d'arrestation « pour incitation à la violence et à la révolte ». Mme Pierre fut autorisée à partir, et c'est elle qui donna l'alerte.

M. Pierre a indiqué que le comportement de ses geôliers avait « complètement changé » aussitôt qu'on avait appris qu'il était citoyen canadien, à la suite de l'intervention de M. André Deschênes, vice-consul du Canada à Port-au-Prince. Il a alors eu droit à un « traitement de faveur », en compagnie notamment de deux policiers haïtiens reconnus coupables d'avoir tué deux ex-Haïtiens qui revenaient faire un séjour dans leur pays d'origine.

« On se sent brisé et bafoué lorsqu'on est déporté de son pays natal », a souligné M. Pierre en parlant de son ordre d'expulsion.

Ayant émigré au Canada en 1967 et père de deux enfants, il a précisé que c'était

La rentrée sera perturbée, avertissent les grévistes

Les débrayages des fonctionnaires perturberont la rentrée scolaire, ont averti hier les organisateurs syndicaux de ces arrêts de travail, répliquant ainsi aux déclarations rassurantes faites quelques jours plus tôt par le ministre de l'Éducation, M. Jacques-Yvan Morin.

Dans un communiqué émis en fin de journée hier, les porte-parole du Syndicat des fonctionnaires provinciaux du Québec (SFPQ) mettent en doute les affirmations du ministre selon lesquelles « les programmes scolaires ne sont pas perturbés ».

Le syndicat a exprimé ces doutes après que des policiers de la Ville de Québec eu-

rent été dépêchés à l'entrée du centre informatique du ministère de l'Éducation pour forcer l'entrée des cadres à l'intérieur du centre, en dépit des lignes de piquetage.

Les grèves déclenchées en juin par les responsables des 36.000 membres du SFPQ visent à forcer le gouvernement à offrir de meilleures hausses salariales. Les débrayages continuent d'être sélectifs mais touchent tout spécialement le service informatique du ministère de l'Éducation. Le syndicat a déclaré hier que 112 de ses membres étaient en grève hier. Les négociateurs syndicaux et patronaux ont prévu une rencontre demain.

Un accident d'autobus fait 17 blessés légers

Dix-sept membres d'un club social de Montréal ont été blessés, hier après-midi, lorsqu'un autobus scolaire qui les ramenait dans la métropole a dérapé à la suite de l'éclatement d'un pneu.

Environ 50 membres de la Famille de la Gaité, une association qui procure des vacances à ceux qui n'ont pas les moyens de s'en payer, se trouvaient dans l'autobus lorsqu'il a quitté la route.

Le groupe, des adultes et des enfants, étaient en vacances depuis le 13 août dans un camp près d'Entrelacs, une localité si-

tuée à 70 kilomètres au nord de Montréal. Les policiers ont révélé que personne n'avait été blessé grièvement au cours de l'accident qui s'est produit près de Saint-Roch-de-L'Achigan.

Les blessés ont été transportés à un hôpital de Laval, La Cité de la Santé, pour y recevoir les premiers soins.

La plupart ont été blessés par des valises et d'autres pièces de bagages qui leur sont tombées sur la tête.

L'autobus appartenait à M. Maurice LeFebvre de Montréal, a indiqué la police.

AUJOURD'HUI

À 17 h, la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal reçoit les membres des cercles universitaires d'études et de recherches gaulliennes.

À 20 h, assemblée générale de la Société québécoise pour la défense des animaux, à la Maison du Québec à Terre des Hommes.

À 20 h, remise des attestations et certificats des élèves du cours d'été du Conservatoire Lassalle, au 3505 rue Durocher, à Montréal.

Le congrès de l'Association du Barreau cana-

dien se poursuit à Calgary.

Une commission parlementaire se penche aujourd'hui et jusqu'à jeudi sur le projet de réforme du code de la route.

Les centres permanents de la Croix-Rouge sont ouverts aux heures habituelles, de 9 h 30 à 16 h boulevard Dorchester ouest et de 13 h 30 à 30 rue Sherbrooke est. Il y a aussi cliniques de sang à Côteau-du-Lac, au pavillon Wilson, rue Principale, de 15 h à 17 h et de 18 h 30 à 20 h 30, ainsi qu'à l'édifice 9 des Laboratoires Ayerst, boulevard Laurentien, de 9 h à 11 h 30 et de 13 h à 15 h 30.

Grèves rotatives à la Noranda Mines

Les 750 syndiqués de la raffinerie de cuivre de la Noranda Mines, à Noranda, ont commencé hier des grèves rotatives après avoir rejeté les dernières propositions de leur employeur.

Ces travailleurs, qui ont déserté cette année les rangs des métallos de la FTQ pour rejoindre ceux de la CSN, ont voté contre les propositions patronales « par une très forte majorité », a précisé hier un porte-parole syndical, Mlle Claire Lapointe.

Selon celle-ci, les syndiqués débrayèrent pendant deux heures à l'occasion de chacune des trois relèves quotidiennes pour forcer la compagnie à évaluer ses propositions et à reprendre les pourparlers actuellement au point mort. Le syndicat a le droit de débrayer légalement depuis quelque temps.

Du côté de la Noranda, un porte-parole du bureau torontois, M. Normand Quimet, a déclaré que la dernière offre était « finale et ne sera pas modifiée ».

Les syndiqués dans cette raffinerie de cuivre négocieront leur première convention collective sous l'égide de la CSN.

Le voilier Bernier II est revenu

Entouré de douzaines d'embarcations sonnant de la sirène, le sloop J.E. Bernier II, long de 11 m, est entré dimanche après-midi dans le port de Lachine à l'issue de trois ans de navigation autour de l'Amérique du Nord, via le passage du Nord-Ouest et le canal de Panama.

Environ 500 admirateurs, dont le maire de Lachine, M. Guy Descary, ont accueilli le Bernier II et son capitaine Real Bouvier, un ex-journaliste âgé de 33 ans qui a dit avoir accosté dans des ports moins enthousiastes pendant ce voyage.

Le voilier avait quitté Lachine le 30 juin 1976 pour passer son premier hiver sur la Côte ouest du Groënland. Après avoir traversé le passage du Nord-Ouest, l'intrépide équipage laissa son bateau à Tuktoyaktuk (T.-N.-O.) pour passer l'hiver 1977-78.

Reparti le 21 juillet 1978, le Bernier II contourna l'Alaska et quitta les mers polaires pour achever son périple de 29.000 km.

PRENEZ VOTRE DEUXIÈME SOUFFLE.

Vous aimeriez retrouver un bien-être physique peut-être un peu oublié? Le Centre Epic de médecine préventive et d'activités physiques contrôlées vous en offre l'occasion en établissant avec vous votre programme personnel de conditionnement physique, selon vos habitudes de vie et de travail.

Et chez Epic la compétition n'existe pas, car toutes les activités sont encadrées par un personnel médical et paramédical de premier ordre qui vous aide à établir votre propre rythme.

Inscrivez-vous donc aujourd'hui aux cours de conditionnement physique du Centre Epic... et prenez le temps de souffler!

Activités complémentaires du Centre Epic: volleyball, badminton, ergocycle, conditionnement physique aquatique, gymnastique rythmique, cours de natation, plongée sous-marine, ballet jazz, cours pré-nataux et post-nataux, activités libres du samedi.

ÉPIC

Centre Epic de médecine préventive et d'activités physiques contrôlées
5055, rue Saint-Zotique
Montréal H1T 1N6
Tél.: 374-1480

Le PLQ et la stratégie référendaire

QUE la pensée politique de Claude Ryan soit claire et cohérente, personne n'en doute. Mais voici que la confusion et l'ambiguïté commencent à contaminer son langage référendaire et constitutionnel. Ce ne sont pas les complexités du dossier qui gênent la transparence de son discours: ce sont plutôt les caprices de la stratégie fédéraliste qui le rendent incertain. C'est pourquoi sans doute, sentant qu'il n'était pas toujours bien compris sur ces sujets, même à l'intérieur de son parti, le leader du PLQ a donné à la presse parlementaire, vendredi, à Québec, des explications qui tendent à dissiper en partie les équivoques qu'ont fait naître ses récentes déclarations. S'il élève davantage l'opinion, le chef libéral montre en même temps la rudesse du défi qu'il affronte et la position inconfortable qui est la sienne au sein d'un regroupement qu'il n'ose dominer.

En effet, solidaire d'un large consensus, il devra bien plus s'engager à combattre la thèse de la souveraineté-association qu'à promouvoir la cause d'un fédéralisme renouvelé. Telles sont pour le PLQ et son chef les contraintes implacables du jeu référendaire: insister certes sur la vitalité du lien fédéral, mais sans trop appuyer sur les moyens d'en tirer les meilleurs avantages pour le Québec et les autres régions du pays. Inviter la population du Québec à repousser une proposition séduisante sans d'autre part exposer toutes les modalités d'une meilleure formule. C'est à ce prix que sera respecté le commun dénominateur des principes fondamentaux et de la philosophie de base inscrits dans le manifeste des forces fédéralistes.

L'étroit couloir dans lequel, avec le PLQ, devront faire campagne aussi bien le Nouveau Parti démocratique que le Crédit social, l'Union nationale, les libéraux de Pierre Trudeau et les conservateurs, s'il ne condamne pas les hommes politiques à défendre seulement le statu quo, restreint cependant les perspectives d'un examen sérieux des réformes profondes dont les indécis voudront entendre parler. Le Comité du NON, en raison de la grande diversité des éléments qui le constitueront, s'impose des règles qui l'obligent à dénoncer plutôt qu'à proposer, à défendre l'acquis au lieu d'offrir des hypothèses de changements. C'est exactement ce que souhaitait le PQ: pousser ses adversaires à se tenir sur la défensive. A Claude Ryan, naguère critique impitoyable du régime fédéral canadien, les partisans de la souveraineté-association ne cesseront de demander qu'elles soient ses solutions de remplacement puisqu'il rejette celle de René Lévesque.

Le leader du PLQ pourrait sans doute apporter à ces interpellations des réponses longues et précises, sur la base des documents que son Parti aura déjà discutés et adoptés. Mais s'il devait s'y attarder, le front commun du Comité du NON serait très tôt en proie aux divisions et aux contradictions.

En revanche, s'il n'égale de présenter à la population québécoise, plus que des hypothèses de solutions éventuelles, un plan concret de changements précis, le leader du PLQ devra nécessairement faire appel à l'espoir et à la confiance.

Pour briser cette impasse, il est clair que les libéraux ont décidé d'étaler leur action sur une plus longue période. Tout se passe en effet comme si le grand débat sur l'avenir politique du Québec comportait deux étapes. La première consiste à convaincre la population de repousser l'option souveraineté-association sans insister sur l'examen d'autres hypothèses. La seconde phase coïncide avec la prochaine campagne électorale, et c'est alors seulement que les libéraux, entièrement dégagés des normes référendaires, libérés de leurs alliés référendaires, pourront définir sans restrictions et en totalité leur programme constitutionnel et leur plan d'action.

Programme et plan d'action dont la mise en oeuvre pourraient s'étendre sur quelques années si les libéraux étaient portés au pouvoir. C'est en ce sens que M. Ryan indiquait l'autre jour à Québec que le référendum du printemps est prématuré. A ses yeux, une consultation pleine et entière sur l'avenir politique de cette société ne devrait intervenir qu'une fois explorées toutes les avenues de la négociation, d'une part avec le gouvernement central, d'autre part avec les provinces. C'est en tout cas cette voie-là que M. Ryan se propose de suivre s'il est appelé à diriger le Québec. En d'autres mots, les solutions de rechange qu'envisage de proposer M. Ryan pourraient varier suivant les traitations qu'il aurait avec les autres gouvernements. En cas d'échec complet, rien ne lui interdirait à la limite de recommander à son tour la souveraineté politique. Mais encore faudrait-il faire la preuve que cet échec est réel et complet.

Ce scénario est plausible mais n'a de chances de se réaliser que si les libéraux parviennent à vaincre le Parti québécois aux élections législatives. Et le régime de M. Lévesque ne serait renversé, toutes choses étant égales, que s'il essayait un échec sérieux au référendum. En bonne logique, et à moins d'un accident de parcours entre les deux scrutins, le peuple ne pourrait refuser un renouvellement

de mandat électoral à une équipe qui aurait obtenu par référendum la mission de négocier un nouvel avenir politique avec le partenaire canadien.

En clair, cela signifie que les libéraux de M. Ryan, même en prévoyant une bataille politique en deux étapes, se doivent de gagner la première manche s'ils comptent sur une victoire électorale à la deuxième. Mais, pour gagner le référendum, ces mêmes libéraux peuvent-ils s'en tenir à la position commune que les forces fédéralistes auront arrêtée par voie de consensus? Puisque le leader du PLQ ne compte pas imposer sa position constitutionnelle aux autres formations regroupées dans le Comité des NON, on doit en conclure que la campagne des libéraux sera surtout négative et défensive, dirigée contre la souveraineté plutôt qu'orientée vers un régime renouvelé. Dans ces conditions, les risques que court le PLQ ne sont pas négligeables: solidaires de formations autant fédérales que provinciales pour assurer la préservation des principes fondamentaux du régime, les libéraux de M. Ryan seront inévitablement assimilés par leurs adversaires et une partie de l'opinion au camp des défenseurs de l'ordre fédéral établi, au clan des protecteurs des intérêts de la centralisation. Ils seront, comme dit Jean-Paul L'Allier dans un interview accordée au DEVOIR ce matin, perçus davantage comme canadiens que comme québécois.

En définitive, M. Ryan est ici aux prises moins avec un problème de substance qu'avec une difficulté de stratégie. Comme sa formation, par la force du nombre et la vertu de la loi, dominera nécessairement le rassemblement des fédéralistes, on ne voit pas pourquoi il accepterait, au nom de l'unité artificielle créée autour d'un manifeste référendaire, des conditions si rigoureuses qu'il en perdrait la liberté de faire valoir, dès cette première étape, les chapitres essentiels de sa politique constitutionnelle. Cela même qui fait l'originalité de sa pensée politique, l'une des raisons qui l'ont poussé à s'engager en politique. Même en admettant qu'il puisse gagner la bataille référendaire sans faire connaître sa solution de rechange, en tablant sur la seule opposition au projet souverainiste, le leader du PLQ répondrait aux attentes et à un besoin réel de la population s'il expliquait au cours de la campagne référendaire les principales modalités de ses projets de réformes. L'avenir du Québec compte plus que les exigences d'une stratégie provisoire.

Michel ROY

LETTRES AU DEVOIR

■ Un classement révélateur

Grâce à l'appartenance du Québec au Canada, affirmait à tout propos les fédéralistes, les Québécois jouissent du deuxième niveau de vie au monde (après, bien sûr, les États-Unis). A l'heure de la crise pétrolière, deux autres arguments favorables au clan libéralo-canadien sont constitués par notre soi-disant «droit» au pétrole canadien et par le prix avantageux qu'on nous le fait payer. Pour des esprits simplistes, que l'on emplit ou que l'on structure à coups de slogans et de propagande, ces trois affirmations d'ordre économico-politique, et à qui ne veut voir que la surface et les apparences, elles apparaissent fondées.

Or récemment un organisme aussi respectable que l'Union des Banques suisses (UBS) de Zurich publiait les résultats sur le classement mondial des produits nationaux bruts, par habitant, autrement dit des niveaux de vie, pour l'année 1978. Très parlant par lui-même, ce classement devient éloquent si l'on y adjoint quelques chiffres ou données générales. Que dit donc ce classement au sujet du fameux deuxième niveau de vie au monde dont jouiraient les Québécois par Canada interposé?

D'abord, oh horreur, en 1978, le grand Canada se trouve en onzième place, avec 9000,00 par habitant en moyenne. Le *Montréal Star* révélait innocemment vers la même date que le Québec n'avait eu, en 1978, qu'environ 92% du revenu d'un Canadien moyen. En gros, le revenu moyen du Québécois se situait donc dans les 8.280. Dans le décompte international le Québec se place ainsi après

le Français à 8.848, et le Japonais avec 8.530, à la 15^e place. Consolation toutefois, nous sommes encore au dessus des Anglais qui, au 20^e rang n'ont que 5.542.

Mais regards de plus près ce tableau de l'Union des Banques suisses (qui l'a sûrement pas fait établir et publier pour des considérations futiles, n'en déplaise à certain commentateur à l'asservissement notoire).

On apprend alors que ce sont les Suisses qui, en 1978, ont été les plus fortunés. N'est-ce pas incroyable, un pays qui n'est même pas «coast to coast», et pour cause, et qui de plus n'a pas une goutte de pétrole. Viennent ensuite un million de Koweïtiens, flottant eux sur leur nappe de pétrole. Suivent le Danemark, 5.500.000 habitants, sans pétrole et sans ressources hydrauliques; la Suède, 8 millions d'habitants, sans pétrole (mais, comme au Québec, beaucoup d'électricité); puis l'Allemagne, la Belgique (10 millions d'habitants) pays sans pétrole aucun; la Norvège, (4 millions) qui a du pétrole mais limite sageusement son exportation; les États-Unis (enfin les voilà, avec leur célèbre premier niveau de vie au monde I); puis les Hollandais (9 millions, sans pétrole). Certains de ces pays, il y a trente-cinq ans sortaient de la guerre totalement ravagés.

Et on veut nous démontrer, nous persuader que les Québécois ont besoin de «se barber les jambes» en restant assujettis et dominés au sein du Canada, et paralysés par la Confédération? Avec tout le potentiel économique qui existe au Québec? Avec 40% de l'énergie produite par nos

ressources hydrauliques? Avec toutes les autres ressources minières, forestières et quoi encore?

Réfléchissons que le jour où le Québec ne pourra plus avoir de pétrole sur les marchés pétroliers, et en le payant au cours mondial, comme c'est le cas pour ces pays qui dominent le classement de la richesse, il y aura longtemps que les bombes atomiques auront anéanti la civilisation. Parce que cela voudrait dire que tous les grands pays industrialisés, y compris les États-Unis, auront été ramenés à zéro par la pénurie, situation qu'il n'accepteront pas sans bagarre.

Ce qu'il faut constater, c'est que les Québécois, au sein de la Confédération, voient, et verront leur niveau de vie régresser d'année en année. Aujourd'hui nous nous trouvons déjà au 18^e rang des peuples. Les arguments économiques qu'on brandit pour nous garder dociles ne sont que de tristes fousaises du genre épouvantails à moineaux. L'existence d'une nation, son niveau de vie, la liberté de son peuple dépendent de l'activité, de l'intelligence et de l'astuce dont font preuve ses citoyens et son gouvernement, comme en témoignent la dizaine de petites nations dépourvues de richesses naturelles mais dont les peuples sont à l'heure actuelle les plus riches de la terre.

Il faut espérer que les Québécois sauront se souvenir de tous ces faits, et les apprécier courageusement, quand ils auront à décider de leur liberté et de leur destin lors du prochain référendum.

Jacques DUPON
Outremont, 19 août

■ Le CPQ et le bill 17

(Lettre adressée à Gilles Provost, journaliste au DEVOIR.)

Notre compte rendu du 24 août sur le mémoire du Conseil du patronat soumis à la Commission parlementaire du Travail et de la Main-d'œuvre au sujet du projet de loi 17 sur la santé et la sécurité au travail, véhicule généralement bien la réaction du CPQ sur cet important projet de loi: le patronat en accepte pleinement les objectifs, mais trouve que bon nombre des moyens envisagés pour réaliser la réforme sont inadéquats, discutables et souvent même inacceptables pour le patronat.

Notre compte rendu par ailleurs, forcément bref alors que notre mémoire compte 55 pages, exige certaines clarifications.

Ainsi, vous dites que le patronat demande que les comités paritaires de santé et de sécurité dans l'entreprise «n'existent que lorsque l'employeur le veut bien».

Cette affirmation est tout à fait contraire à notre position, puisque nous acceptons pleinement le principe de la création volontaire (tel que prévu dans le projet de loi) de comités paritaires de sécurité dans l'entreprise.

Ce à quoi nous nous opposons, c'est que ces comités paritaires soient une façon d'introduire la censure dans l'entreprise en leur confiant, de par la loi, quelque pouvoir de décision que ce soit. Ces comités doivent être consultatifs et s'ils se voient accorder des pouvoirs de décision, ce ne

devra être que sur décision de l'employeur. La décision de l'employeur dont il est question réside donc au pouvoir de décision des comités, et non à leur existence elle-même.

Il est exact de dire que nous demandons l'abolition pure et simple des articles qui prévoient la création d'un poste de «représentant à la prévention» dans l'entreprise. Mais il aurait fallu mentionner au moins deux raisons à l'appui de cette demande. Une de ces raisons est notre crainte que l'imposition par le Législateur d'un poste de représentant à la prévention ne conduise à une «politisation» des activités de prévention, ce qui ne peut être avantageux ni pour les employeurs, ni pour les travailleurs.

Une seconde, est l'expérience trop pénible que le secteur de la construction a connue au Québec, en ce domaine, et dont a déjà largement fait état la Commission Cliche.

Cette demande d'abolition de ce poste conduit à dire que nous nous opposons à toute participation syndicale aux activités de prévention, au point de contester l'article 98 qui prévoit l'obligation pour le médecin du travail de signaler au syndicat et au comité paritaire «toute déficience dans les conditions de santé, de sécurité ou de salubrité susceptible de nécessiter une mesure de prévention».

Encore là, nous devons clarifier. Nous ne contestons nullement cette disposition. Nous disons simplement de réécriter cet article pour bien s'assurer qu'il tient compte de notre po-

sition à l'effet que le médecin dont il est question dans cet article est le médecin responsable à l'entreprise et non au DSC ou au CLSC, comme le prévoit le projet de loi. Notre commentaire sur l'article 98 réside donc aux structures, non au contenu de l'obligation faite au médecin du travail, au sujet de laquelle nous sommes d'accord.

Deux autres précisions s'imposent. Nous ne nous opposons pas à ce qu'un travailleur continue d'être payé lorsqu'il exerce son droit de refuser d'effectuer un travail dangereux, et ce jusqu'à ce que l'inspecteur ait rendu sa décision.

Quant à «réclamer des subventions gouvernementales pour permettre aux petites entreprises» de créer des cliniques médicales inter-entreprises, il n'en est rien. Nous appuyons seulement une proposition en ce sens qui était exprimée dans le Livre blanc, et avec laquelle nous étions d'accord. Mais il y a loin entre un appui à une proposition gouvernementale en ce sens, et une campagne pour réclamer des subventions, comme votre texte pourrait le laisser croire à ceux qui ne sont pas familiers avec le contenu du Livre blanc.

Il nous est apparu, M. Provost, que l'importance et la complexité de ce dossier de la santé et de la sécurité au travail exigeaient de vous soumettre ces quelques clarifications.

Ghislain DUFOUR
Vice-président exécutif
du Conseil du patronat
Montréal, 24 août

■ Paul Rainville méritait un meilleur sort

Dans son article du 11 août, René Viau fait état de la nouvelle orientation que le gouvernement du Québec entend donner au musée provincial et à ce propos il évoque les noms des directeurs responsables de cette institution au cours des cinquante dernières années.

Plus d'un lecteur aura remarqué non sans surprise que M. Viau omet de mentionner le nom de Paul Rainville qui fut pendant douze ans (de 1939 à 1951) responsable du musée et eut à cœur de revaloriser le patrimoine artistique.

Nombreux sont les artistes québécois qui ont bénéficié de son amitié, de ses encourage-

ments et de l'aide du musée. Mentionnons entre autres Marc-Aurèle Fortin, Dallaire, René Richard, Suzor-Côté, Jean-Paul Lemieux, etc. Des conférences sur des thèmes liés à notre patrimoine national firent connaître M. Rainville et le musée tant au Québec que dans les autres provinces et aussi aux États-Unis, en particulier dans toute la Nouvelle-Angleterre. Très estimé dans les milieux artistiques américains, il fut élu président de l'American Association of Museums. Bien des gens se rappellent de la magnifique exposition de peintures de la collection privée

Wertheim qui fut présentée à Québec, en exclusivité sur le continent nord-américain. L'historien Mason Wade, auteur d'une excellente étude *History of French Canada* rendit hommage à M. Rainville dans la préface de son volume et Amy et Thorston Oakley lui dédièrent leur *Kaleidoscopic Québec*.

Quand un Québécois a tant fait pour les siens dans le domaine artistique que Paul Rainville, comment peut-on passer son nom sous silence sans manquer à la plus élémentaire justice?

A.M. BILODEAU
Montréal, 21 août

■ Une presse anglophone absente

En tant que Québécois et anglophones, nous tenons à faire part à nos compatriotes de langue française, de notre profond dégoût devant l'absence totale de reportages, dans la presse anglophone, en provenance de Saint-Georges-de-Beauce, où se déroulaient les Jeux du Québec.

Les médias anglophones semblent en effet trop préoccupés par les compétitions internationales. Pourtant, les deux groupes linguistiques du Québec ont raison d'être fiers des Jeux, tout comme les autres groupes linguistiques et culturels du Québec.

Pour nous, les Jeux repré-

sentent l'occasion idéale pour les médias anglophones de promouvoir la bonne entente entre les deux principaux groupes culturels du Québec. Nous osons croire que l'an prochain les rédacteurs sportifs nous offriront une couverture adéquate d'une compétition sportive bien de chez nous.

Un grand merci aux Beauce-rons de Saint-Georges pour leur hospitalité des plus chaleureuses au cours de notre séjour. (Soit dit en passant — nous sommes unilingues et fédéralistes).

Bob et Graham YEARWOOD
Montréal, 20 août

LIBRE OPINION

Un message de liberté

par Jean-Paul de Lagrave
M. de Lagrave est historien.

Au moment où la guerre des options politiques s'engage sans pitié au Québec dans un esprit de croisade templière, un message de droiture est lancé «à tout homme de bonne volonté». Il provient des évêques du Québec.

Ce message porte essentiellement sur l'avenir politique du peuple québécois. Il représente pour l'histoire le signe tangible d'un changement. L'Eglise ne tranche pas en faveur d'une option, comme cela s'est produit lors de l'établissement de la Confédération canadienne en 1867. Elle dit aux gens du Québec: Vous êtes des hommes et des femmes en pleine maturité. Faites votre choix en toute liberté. Le dogme ne vous oblige pas à pencher d'un côté plutôt que de l'autre. Que la démocratie suive sont cours. Qu'on évite le fanatisme qui est une forme d'aveuglement. Visons à l'obtention de «relations meilleures» avec nos voisins. Décisions en hommes et en femmes fiers de leurs droits et respectueux de ceux des autres.

Par la voix de ses évêques, l'Eglise du Québec en appelle au respect de la liberté de pensée face au débat constitutionnel. Elle s'engage dans la foulée de Jean-Paul II, «le pape des Droits de l'Homme».

Le document, qui renferme cet appel, contient également une réflexion limpide touchant la situation québécoise. «Les francophones du Québec, écrivent les évêques, constituent sûre-

ment un peuple par leur langue, leur personnalité, leurs traditions, leur génie propre, leur sentiment de solidarité et leur vouloir-vivre collectif». Cette collectivité est également composée de groupes minoritaires qui ont «des droits égaux». Dans le cadre de la Confédération canadienne, «le peuple québécois conserve son droit à disposer de lui-même et à revoir ou remettre en question, s'il le veut, les liens qui l'unissent à ses partenaires». Les évêques rejoignent exactement ici le point de vue énoncé dans *Le Contrat social* de Jean-Jacques Rousseau. «...il est normal, ajoutent-ils, que le peuple québécois cherche à déterminer par lui-même ce qu'il veut être dans l'avenir et comment il veut vivre dans la communauté des peuples, tout particulièrement avec ses partenaires actuels de la Confédération canadienne».

Il y a certes des conflits, disent-ils. Nous ne le nions pas. S'ils peuvent «contribuer à créer les conditions d'une société plus juste», ils n'auront pas été inutiles. «Les Québécois ont des raisons sérieuses, reconnaissent les évêques, de se montrer insatisfaits des institutions politiques actuelles et du comportement de leurs partenaires. Ils ont déjà fait plus que leur part pour que tienne ensemble le grand tout canadien». L'Eglise reconnaît ici la «longue patience» des Québécois vis-à-vis d'une constitution à transformer ou à changer. Elle parle du peuple «cherchant des façons nouvelles de s'épanouir et de vivre avec les autres». Et le document précise encore: «...aucun des choix politiques qui

s'offrent présentement au Québec pour son avenir constitutionnel ne s'impose au nom de l'Évangile».

Comment des porte-parole partisans peuvent-ils souhaiter que les évêques se prononcent davantage? Le message qu'ils viennent de transmettre n'est-il pas clair? Que chacun se prononce librement et démocratiquement, disent-ils. Voudrait-on que l'Eglise considère le Québecois comme un éternel mineur? Espèrent-ils des déclarations comme celle défendant de voter pour Wilfrid Laurier en 1896? Cette manière de procéder est dépassée. C'est d'ailleurs l'avis des évêques eux-mêmes qui se disent «prêts à rendre service dans les limites» de leur compétence.

Les chefs spirituels de l'Eglise du Québec se sont toujours prononcés, en groupe ou individuellement, à chaque moment de l'histoire collective. Que l'on soit favorable ou non aux formes qu'ont prises ces interventions, c'est un fait indéniable. A chacun des changements constitutionnels, l'Eglise a pris position, de même qu'à l'occasion d'autres événements touchant globalement la collectivité comme la chute de la Nouvelle-France ou la révolte armée de 1837-1838.

Il y a une constance dans les messages des évêques: un loyalisme à l'égard du régime établi et une compassion vis-à-vis du peuple québécois. Ainsi, au lendemain de la révolte armée, l'Eglise fera appel à la clémence britannique, après avoir tenté d'enrayer le mouvement. Dans le dernier message faisant l'objet de nos propos, il n'y a ni loyalisme ni compassion à l'é-

tat pur. Il y a davantage. Une fraternité. Une directive certes, mais donnée dans un juvénile esprit de liberté. L'Eglise prend même ouvertement la part du peuple en protestant contre toute forme de propagande visant à empêcher un «choix libre». A noter cet avertissement sévère: «...on ne doit cependant pas chercher à influencer malhonnêtement en laissant entendre, par exemple, que la souveraineté est toujours rejet des autres ou que l'adhésion à un système fédéral n'est que soumission ou démission».

Dans son ensemble, ce message n'en est pas un de modération, comme une lecture superficielle pourrait le laisser croire. C'est un appel au contraire à l'engagement démocratique, à la prise de conscience collective d'une remise en question de la Constitution canadienne, à l'union des pensées et des cœurs pour amener au Québec une société plus juste. Car cette lettre des évêques ne le dit pas mais le sous-entend: les pauvres sont trop nombreux dans ce pays d'abondance.

Le message est en définitive un cri en faveur des plus défavorisés d'une institution politique bien astiquée, chromée et qui roule bien. Permettre à tous une égalité d'expression au moment des décisions vitales à prendre. Cette égalité est factice si une propagande malhonnête fausse le jeu. C'est pour une telle liberté que l'Eglise combat, comme Geneviève contre les Huns du fanatisme. Le 20 août 1979 commence un nouveau chapitre de l'histoire du Québec.

INAGUANTÉ

Le personnel domestique et la Loi 126

par Micheline Carrier

Le 22 juin, l'Assemblée nationale du Québec a adopté à l'unanimité de la loi 126 sur les normes du travail. Cette loi se veut la convention collective de ceux et celles qui n'en ont pas. Quelque deux millions de travailleurs non syndiqués, désormais, des avantages suivants: un salaire minimum; une semaine de travail n'excédant pas 44 heures; une rémunération à temps et demi pour toute période effectuée en sus de la semaine normale; six jours fériés, chômés et payés, soit le 1^{er} janvier, le 25 décembre et quatre autres jours fixés par règlement; deux semaines de congé annuel après un an de service du même employeur, trois semaines après dix ans et un jour ouvrable par mois pour ceux et celles au service d'un employeur depuis au moins 60 jours, mais moins d'un an.

Le ou la salarié(e) pourra connaître la date de son congé annuel quatre semaines à l'avance. L'indemnité rattachée à ce congé lui sera payée en un seul versement au début du congé et elle sera égale à 6% du salaire brut gagné au cours de l'année de référence (du 1^{er} mai au 30 avril), pour les tra-

vailleurs qui ont dix ans de services, et de 4% pour ceux qui ont moins de dix ans. Les travailleurs assujettis à cette loi auront droit aussi à divers congés: un jour payé lors de leur mariage, un autre lors du décès d'un membre de leur famille immédiate et, à cette occasion, trois jours additionnels non rémunérés, deux jours sans solde lors de la naissance ou du mariage d'un de leurs enfants. Les travailleurs auront droit au congé de maternité, comme toutes les autres employées.

Le salarié pourra exiger de son ancien employeur un certificat attestant de la durée et de la nature de son travail, mais cet employeur ne devra pas y inclure des commentaires sur la conduite et la compétence de l'employé, auquel il donnera un préavis s'il le congédie.

De ces quelque deux millions de salariés protégés par la loi 126, 15.000 travailleuses, que le législateur assimile au masculin «domestique», se sont réjouies qu'on reconnaisse enfin leur existence. Elles pourraient avoir chanté victoire un peu tôt. Les règlements accompagnant cette loi seront connus tard à l'automne et déjà on peut prévoir certaines difficultés d'application. Il se peut même qu'il

s'avère impossible pratiquement de protéger les travailleuses domestiques et que les familles qui recourent à leurs services envisagent, tôt ou tard, d'autres réponses à leurs besoins.

Dès le premier article, au sixième alinéa, le législateur offre à l'employeur ce qui pourrait devenir un moyen facile de se soustraire à la loi sur les normes du travail. Il définit en effet, le domestique comme «un salarié employé par une personne physique et dont la fonction principale est d'effectuer des travaux ménagers dans le logement de cette personne». Est exclu «le salarié dont la fonction principale est de garder un enfant, un malade, une personne handicapée ou une personne âgée». Or, plusieurs femmes engagées pour des services de garde effectuent aussi des travaux ménagers, sans qu'elles calculent nécessairement le nombre de minutes consacrées aux unes ou autres fonctions. Pour que le travailleur domestique soit considéré comme la fonction principale, doivent-elles y consacrer deux, quatre ou dix heures de plus qu'à la garde? Advenant un différend, sur la foi de quel témoignage le commissaire enquêteur prendra-t-il une décision?

Le législateur semble ignorer — ce

qui n'étonne guère car il n'a pas une grande expérience de ces tâches réservées aux femmes — que les soins donnés à des enfants, à des malades, à des personnes âgées ou à des personnes handicapées s'accompagnent souvent de travaux ménagers. Il serait intéressant de savoir ce que sont ces travaux dans l'esprit du législateur. Toutes les femmes savent bien qu'on ne classe pas en catégories étanches ce qu'on appelle les «travaux domestiques», mais les femmes ne rédigent pas les lois.

Le personnel domestique devrait s'interroger sur plusieurs points pratiques. On suppose que ces travailleuses auront droit au congé de maternité, mais à ce chapitre rien n'est clair dans la loi. Quels seront leur salaire minimum, le nombre d'heures de leur semaine normale, le montant maximum exigé pour la chambre et la pension chez l'employeur? Les règlements le détermineront, mais même s'ils devaient améliorer en principe la situation du personnel domestique, en pratique on peut déjà prévoir plusieurs écueils. Prenons des exemples.

Martine travaille pour une famille de deux adultes et de quatre enfants

Voir page 6: LOI 126

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1K1. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Boivin, Ville LaSalle. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne: \$65 par année; six mois: \$36; trois mois: \$24. À l'étranger: \$70 par année; six mois: \$38; trois mois: \$27. Édition du samedi: \$19 par année. Édition hebdomadaire, livrée à domicile par porteur: \$150 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe, enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

TELEPHONE: 844-3361 (lignes groupées)

Les grandes leçons d'un petit dossier

Le problème de la construction d'un cégep dans la région de Sorel a eu des échos à plusieurs reprises dans LE DEVOIR. Comme il arrive souvent, beaucoup d'informations ont été données sur le conflit mais peu sur la solution de ce que M. Jean-Roch Boivin a appelé « un petit dossier ». Voici la solution et ses leçons.

Rappelons les faits. Sur le point d'aller en appel d'offres en vue de la construction d'un collège Bourchemin furent avisés par le ministère qu'à cause de contraintes budgétaires, il faudrait construire plus petit, à un coût moindre. En pratique, il fallait dessiner de nouveaux plans pour la troisième fois, recommencer à zéro entre les disciplines la répartition des espaces, recommencer les pérégrinations à Québec pour faire approuver chaque étape de l'élaboration des plans, et retarder une fois de plus la construction.

Cela étant apparu absurde à tout le monde, les groupes du collège ont contesté cette décision pendant plusieurs semaines: manifestations; pétitions et communications; débrayage et reportages à la radio et à la télévision; rencontres avec les ministres Parizeau et Morin, les membres de leurs cabinets, les fonction-

par
Robert Barberis

naires concernés et même avec le Premier ministre. Le dossier de la construction d'un collège à Sorel-Tracy était devenu politique. Le déroulement du conflit amena à proposer un compromis: utiliser les plans déjà terminés mais avec des coupures de dépenses de plus d'un million. Ce compromis fut refusé par le ministre de l'Éducation qui maintint sa décision de nous allouer 98 000 pieds carrés et de nous obliger à refaire les plans. C'était le cul-de-sac, l'impasse.

Nous fîmes alors appel au premier ministre. Le bureau de M. Lévesque entreprit des démarches de médiation, du Hilton jusqu'au conseil des ministres en passant par le Conseil du trésor et par le ministère de l'Éducation. Ces démarches ont abouti à une solution qui répond aux besoins de Sorel-Tracy et respecte certaines contraintes budgétaires: un collège sera construit au coût de \$8,3 millions à partir des plans de 148 000 pieds carrés,

pour l'automne 1980, pour une clientèle de 800 étudiants.

Des faits se dégagent des leçons. Il est possible de gagner une bataille avec un minimum de stratégie et un respect des règles du jeu démocratique. Le pouvoir n'est pas monolithique; il est parlable. Encore faut-il connaître le fonctionnement d'un gouvernement et savoir comment mener une lutte politique. Les résultats positifs de notre lutte renvoyaient dos à dos les cyniques et les sceptiques, les indifférents et les adversaires du gouvernement péquiste, des maoïstes aux libéraux.

Le problème a été résolu, in extremis, par le recours au bureau du Premier ministre pour faire triompher le bon sens politique après les inflexibilités d'un Parizeau au Conseil du Trésor et les maladroises du ministre de l'Éducation. Il est plutôt étonnant qu'un dossier comme celui-là ait exigé une telle dépense d'énergie et ait occupé de nombreuses heures du temps précieux du Conseil des ministres, du Trésor, des cabinets de Parizeau et de J.-Y. Morin et même du premier ministre. Quand un premier ministre est obligé de s'occuper personnellement de la construction d'un collège, il nous paraît évident qu'il existe des lacunes à d'autres niveaux du gouvernement. Dans le dossier

qui nous intéresse, le gouvernement péquiste passe le test du bon gouvernement, mais de justesse.

Nous nous interrogeons sur le rôle des fonctionnaires dans notre dossier. À partir du moment où le Conseil du Trésor exige des coupures et où le ministre de l'Éducation transmet la directive à ses hauts fonctionnaires, le choix entre les projets qui sont conservés tels quels et ceux qui sont diminués ou annulés est fait par des fonctionnaires. Les fonctionnaires qui ont décidé de couper à Sorel n'étaient-ils pas au courant du dossier depuis 1972 et ne savaient-ils pas les conséquences politiques de cette décision? N'auraient-ils pas fait exprès pour mettre les bâtons dans les roues et nuire à l'image de bon gouvernement des péquistes?

Le ministre a-t-il manqué de vigilance ou de sens politique dans l'approbation des « suggestions » de « ses » fonctionnaires? Au lieu de s'ouvrir à des aspects non technocratiques, M. Morin s'est réfugié derrière des fonctionnaires. Or qu'y a-t-il de moins technocratique que des administrateurs de province qui ne se sentent pas respectés et qui, parlant au nom de tous les groupes d'un collège, refusent de refaire absurdement les plans pour une troisième fois? Il y a là des enseignements

à tirer sur les relations entre le pouvoir politique et la machine administrative.

Le concept de la rationalité de l'État est théorique. C'est la volonté politique des gouvernants qui est déterminante. De quel poids ont pesé les militants péquistes du comté de Richelieu ainsi que les pressions de leur député auprès des ministres? Il semble que la peur du patronage pousse les ministres péquistes à se méfier exagérément des militants. Ils tombent ainsi dans l'excès contraire des libéraux qui étaient très sensibles aux « besoins » de leurs appuis politiques. En passant par la voie interne et non publique, les militants n'ont pas pesé bien lourd dans les considérations des ministres. Cinq minutes à la télévision, ou à la radio ou une lettre au DEVOIR émeuvent plus le gouvernement que toutes les pressions internes qu'on voudra. Cela confirme nos analyses selon lesquelles les militants n'ont pas l'importance qu'ils devraient avoir auprès du gouvernement qu'ils ont contribué à pousser au pouvoir.

De nombreux péquistes ont été déchirés entre la défense d'un dossier raisonnable et la hantise de faire le jeu des libéraux. C'est une salutaire leçon que les résultats de notre lutte pour tous les péquistes qui ont tendance à s'avachir devant le

pouvoir au lieu de tenir tête au gouvernement dans la défense de leurs intérêts « particuliers » mais légitimes. Devant les incohérences du ministère de l'Éducation, nous avons appris que la solidarité d'un milieu peut faire bouger les ministres et les fonctionnaires les plus hauts dans la possession tranquille de leur redoutable pouvoir... de se tromper.

Notons en terminant que c'est quand même l'actuel gouvernement qui a décidé d'investir quelque \$8 millions dans la région de Sorel-Tracy à un moment où les dépenses d'immobilisations, dans le domaine de l'éducation, sont passées au peigne fin. La population de Sorel attend ce collège depuis l'arrêt en conseil d'octobre 1972 adopté par le conseil des ministres libéraux et annulé en 1975 par les mêmes libéraux. Robert Bourassa et un Claude Simard ont laissé tomber la région de Sorel se désintéressant d'y voir développer l'enseignement collégial eux qui, comme les bourgeois de la place, préfèrent envoyer leurs enfants dans des collèges privés de Montréal.

Jean Rostand disait que toute la biologie est dans la grenouille. Ainsi pourrait-on dire que presque tout le fonctionnement du gouvernement est dans ce petit dossier.

Les Aciers Atlas et Fer et Titane

Pourquoi nous appuyons les demandes des travailleurs

Les prêtres et les laïcs de l'assemblée générale de la zone pastorale Sorel-Tracy veulent marquer leur solidarité avec les demandes des travailleurs aux Aciers Atlas et à Fer et Titane du Québec, en particulier en ce qui concerne la santé et la sécurité au travail.

La longueur des négociations à ces usines nous invite à intervenir d'autant plus que devant des conflits qui entraînent l'opinion publique tantôt s'exaspère, tantôt glisse dans l'indifférence. C'est alors notre devoir de faire voir un point de vue qui peut aider la population à comprendre ces conflits et soutenir les travailleurs dans leurs demandes, celles-ci nous semblant raisonnables. De plus la résistance humaine a des limites; il ne faut pas attendre que des gestes d'impudence, compréhensibles par ailleurs, se multiplient de part ou d'autre.

Les demandes les plus importantes des travailleurs dans ces deux conflits concernent la santé et la sécurité. Le ministre d'État au Développement social, M. Pierre Marois, évalue lui-même à \$2 milliards le coût social et économique, pour une seule année, des accidents et maladies du travail. Le livre blanc du projet de loi no 17 cite des chiffres impressionnants qui montrent combien ce problème est

par
la Zone pastorale
Sorel-Tracy

Formée de prêtres et de laïcs, l'assemblée générale de la zone pastorale de Sorel-Tracy a adopté à l'unanimité le 15 août une déclaration sur les conflits en cours dans cette région aux entreprises Aciers Atlas et Fer et Titane. En voici le texte intégral.

grave. Nous n'en citons que quelques-uns:

- 525 travailleurs sont morts au travail en 1976 et 1977
- 16 258 travailleurs ont été frappés d'incapacité permanente
- on a compté 1 000 cas d'intoxication par la fumée, les gaz et les poisons.

Les évêques du Québec, dans leur message du 1er mai 1975 ont bien raison de dire qu'ils constatent « avec satisfaction la volonté déterminée des syndicats de mener une action élargie sur le plan de la

santé et de la sécurité au travail ».

Devant ces données, nous croyons que les travailleurs ont raison de demander le droit individuel et collectif d'arrêter de travailler en cas de danger et cela sans pénalité. Les comités mixtes qui ne peuvent faire que des recommandations pour régler un cas de danger au travail se sont montrés trop souvent inefficaces. Les parties pourraient trouver un autre mode de règlement plus adéquat.

Nous reconnaissons que les compagnies impliquées ont dépensé de fortes sommes d'argent ces dernières années pour améliorer les conditions de santé et de sécurité des travailleurs. Nous savons aussi que les syndicats ont dû exercer de fortes pressions pour obtenir ces améliorations et nous leur souhaitons le courage et la solidarité nécessaires pour continuer leurs efforts en vue de faire respecter la dignité de l'homme. Nous savons encore que les deux compagnies citées ont reçu des subventions publiques ou des réductions de taxe en vertu de la loi sur l'environnement, pour des installations de dépollution. Leurs coûts en sont diminués d'autant.

On craint parfois que les ouvriers n'abusent du droit d'arrêter de travailler en cas de danger. Faire un procès d'intention

aux syndicats sur ce point serait mépriser leur sens de la responsabilité sociale alors qu'ils font preuve de beaucoup de patience dans des situations où ils n'ont jamais la meilleure position.

Les syndicats devraient aussi avoir le droit d'enquêter en tout temps, sur toutes les conditions de travail, indépendamment de leurs patrons. Il est assez surprenant qu'à Fer et Titane, alors que les médecins choisis par le syndicat ont découvert 380 cas de surdité dont 87 pouvant recevoir indemnité de la Commission des accidents du travail et reconnus à peu de différence près par la compagnie, les médecins de la compagnie, eux, ne trouvaient pas de pareils cas, avant les luttes menées par les travailleurs, ou du moins n'en donnaient pas connaissance aux travailleurs concernés.

Les travailleurs ont droit encore à la pleine garantie d'emploi et de salaire en cas d'accident ou de maladie du travail. Ils ont le droit au médecin de leur choix, s'ils ne sont pas satisfaits de la première vérification du médecin de la compagnie.

Le travail de nuit et en fin de semaine doit être éliminé le plus possible. Un horaire normal de travail va du lundi au

vendredi. Une raison d'économie de temps supplémentaire n'est pas justifiable, en ce cas. Le temps supplémentaire doit être volontaire. Les délégués syndicaux doivent pouvoir régler, sur les heures de travail et sans mesure disciplinaire, les plaintes et les griefs des ouvriers.

Les travailleurs sont très sensibles à la conservation de leurs droits, souvent acquis de hautes luttés. Les compagnies se préparent des difficultés inutiles en essayant de leur enlever ces droits.

Il n'est pas normal qu'une compagnie accorde des sous-contrats à des travailleurs de l'extérieur et congédie ses propres employés alors que ceux-ci peuvent faire l'ouvrage requis. Les changements technologiques qui pourraient entraîner des mises à pieds doivent être discutés avec les syndicats afin de voir tous les aménagements possibles et d'éviter ces congédiements.

Après avoir donné la plus grande partie de leur vie dans une usine, les travailleurs sont justifiés de vouloir améliorer les conditions d'âge et de revenu à leur retraite pendant laquelle ils ont droit à une santé qui leur permette une vieillesse heureuse. Une étude intéressante pourrait être faite qui montrerait les coûts réels du fond de pension pour les compagnies impliquées.

Nous savons que le personnel cadre n'a pas toujours l'autorité voulue pour régler les problèmes mais il peut aider beaucoup à améliorer le climat d'une usine. Son attitude peut grandement contribuer à ob-

tenir la collaboration des travailleurs, entre autres pour le port d'appareils protecteurs, avant que la pollution soit corrigée à la source.

Quant aux demandes et offres financières initiales, dans une négociation, nous savons tous qu'elles sont toutes objets de compromis de part et d'autre mais il est tout à fait légitime que les ouvriers cherchent à conserver leur pouvoir d'achat en regard de l'inflation.

Quand les compagnies en 1978, au Canada, auraient augmenté leur profit de 58%; quand, d'après les chiffres officiels, les Aciers Atlas auraient fait des bénéfices très élevés l'an dernier, il est normal que les travailleurs demandent une clause d'enrichissement pour participer à la prospérité dont ils sont les principaux artisans et cela sans provoquer une nouvelle inflation ni nuire à la concurrence.

En conclusion, nous réaffirmons, avec les évêques du Québec, que « la santé est un droit fondamental pour l'homme. Pour nous, disent-ils, l'homme pleinement vivant est au cœur du projet de Dieu sur l'humanité. La santé et la sécurité sont des biens qui dépassent l'accumulation de l'argent et la maximisation des profits qu'une certaine société présente comme des objectifs suprêmes ». (Message du 1er mai 1975)

La dignité de l'homme n'a pas de prix et la justice ne peut exister sans la reconnaissance des droits naturels. C'est une condition essentielle d'une vie sociale où tous nous pourrions mener une vie paisible.

LIBRE OPINION

La démission d'un simple ambassadeur

par
Abraham Klein
Ingénieur

Le tollé qu'a soulevé la démission d'Andrew Young dans tous les médias d'information nous amène à poser trois questions essentielles:

1. Est-ce le représentant des E.-U. à l'ONU qui établit et détermine la politique étrangère à suivre dans tel ou tel cas ou est-ce le Département d'État?
2. Andrew Young est-il le délégué et représentant des E.-U. à l'ONU ou est-il le représentant de la communauté noire des E.-U.?
3. Qui a intérêt à attiser le feu et exciter les passions?

Dans tous les pays démocratiques il existe ce qu'on appelle une solidarité ministérielle. Un ministre ne peut faire de déclaration qui va à l'encontre de la politique de son gouvernement, politique entérinée par les Chambres; ce qui veut dire par les électeurs. Ce qui est vrai pour un ministre s'applique à plus forte raison à un ambassadeur. Il n'est que le représentant du gouvernement — dans le cas d'Andrew Young du Département d'État — auprès d'un organisme international. Il est son porte-parole. L'initiative que l'ambassadeur peut prendre ne peut aller que dans le sens d'expliquer, de défendre et de faire comprendre la politique du gouvernement qu'il représente. Il ne peut en aucun cas la contredire ou agir de façon à la contredire. S'il arrive qu'un ambassadeur lance des « ballons d'essai », il le fait toujours en consultation avec son gouvernement.

Andrew Young, dans une affaire si délicate, où tant de passions irréconciliables se croisent et s'affrontent, a choisi le mauvais moment pour affirmer son indépendance. Il a aussi choisi la mauvaise manière. Malgré le respect que tout le monde porte à Andrew Young, et je ne suis pas une exception, je pense que c'était un geste sur lequel M. Young n'a pas assez réfléchi.

C'est un secret de polichinelle que les E.-U., cherchent par tous les moyens à faire entrer l'OLP dans les négociations de paix et que la politique E.-U. a pris dernièrement un virage vers les Palestiniens, bien qu'il serait faux de prétendre que c'est pour des motifs humanitaires. Seulement, si les Palestiniens entrent, il ne faudrait pas que les Israéliens sortent. Alors les Américains font des formules acceptables. Israël a dit à plusieurs reprises qu'il ne négociera pas avec l'OLP. Je ne prétend pas savoir combien de temps cette résolution tiendra. Une chose est ce-

pendant certaine: elle tiendra au moins aussi longtemps que l'OLP ne renoncera pas à son vœu sacré, la destruction d'Israël, et pas seulement en paroles.

Cela équivaudrait à un suicide pour Israël, s'il en était autrement. Les Américains ont compris cela et c'est — à l'heure actuelle — la base de leur politique au Moyen-Orient. De là leur promesse à Israël de ne pas prendre contact avec l'OLP. Je ne fais pas de jugement sur cette politique, je ne prétends pas que c'est la seule à suivre, qu'elle réussira, mais c'est cela la politique du gouvernement des E.-U. à l'heure actuelle. M. Andrew Young, comme représentant du même gouvernement, n'avait pas le droit de la torpiller. La seule chose qui peut en résulter, c'est un durcissement de positions. Est-ce cela que M. Young voulait? J'en doute.

On peut apprécier l'esprit d'indépendance, le courage et la fougue de M. Young, je crains cependant qu'il n'a pas compris les limites de sa position. S'il se sent à l'étroit dans un poste où l'on doit agir selon des directives de quelqu'un d'autre, il faudrait qu'il brigue un poste où l'on agit avec plus d'indépendance: secrétaire d'État ou peut-être président. Encore là, on ronge souvent son frein: Jimmy Carter en sait quelque chose.

Les membres de l'exécutif et représentants à l'étranger sont choisis par le président des E.-U. dans certains États ou parmi certains groupes ethniques souvent pour des raisons électorales. Cependant ils ne représentent nullement leur groupe ethnique, ils représentent les États-Unis. Andrew Young est ambassadeur des E.-U. auprès de l'ONU. Point. Qu'il soit noir, blanc, asiatique ou amérindien, cela n'a aucune importance, sauf pour ceux qui veulent se servir de la couleur de sa peau pour en faire du capital politique.

Quand M. Califano a été « sacrifié », on n'a pas souligné sa descendance italienne. L'origine juive de M. Blumenthal n'a pas fait de manchette. Et il y avait aussi des vrais WASPS comme Griffin, Bell et Brock Adams parmi les « sacrifiés ». Leur « crime » à tous? Ils ne suivaient pas la lettre la politique du président ou... ils ne portaient pas dans leur cœur Hamilton Jordan. En un mot, le genre de « crime » qu'on reproche à M. Young. Si la communauté noire des E.-U. est tellement secouée par la démission de M. Young, elle aurait aussi dû monter en épingle le fait que Mme Patricia Harris, une Noire, a été une des rares parmi les secrétaires d'importance dont la tête n'est pas tombée lors du grand carnage. S'il n'y avait pas de réjouissances pour Mme Harris, pourquoi la fureur à cause de M. Young?

Il est vrai que la communauté noire des E.-U. est un groupe très sensible (qui comprendrait cela mieux que les Juifs?).

Leur persécution est trop récente, leurs humiliations trop vives et l'on comprend qu'ils ont les nerfs à fleur de peau chaque harcèlement. Je suppose que M. Carter a tenu compte de cela chaque fois que M. Young parlait, comme disent les Américains, « with his foot in his mouth ».

Il ne l'a pas poussé à la démission quand il a déclaré que les troupes cubaines sont un élément stabilisateur en Afrique. Il ne l'a pas fait non plus quand M. Young a dit qu'il y a des milliers de prisonniers politiques aux États-Unis.

Dans un monde de goulags, de camps de rééducation (au Cambodge et au Vietnam) de dictateurs déséquilibrés en Afrique (Ouganda, Empire Centre-Africain, Guinée espagnole), de pelotons d'exécution (Iran, Irak, Pakistan, Afghanistan), il faut avoir un culot monstre pour dire qu'il y a des prisonniers politiques aux États-Unis à moins qu'on ne pleure sur le sort des membres de l'Armée de Libération Symbionèse et leurs semblables. La renommée du « goulag » américain est telle que des milliers de Haïtiens bravent la mer dans de frêles embarcations, affrontent les intempéries et les passeurs criminels pas pour sortir des États-Unis mais — entendez bien — pour y entrer. Et que dire des réfugiés de la mer, qui risquent leur vie sur les mers et qui, en grande majorité, considèrent les divers pays qui les accueillent comme un tremplin pour les E.-U.

L'entretien de M. Young avec M. Terzi dans la demeure de M. Bishara n'était que la goutte d'eau qui a fait déborder le vase. Tertium non datur. Trois sorties, c'était de trop pour M. Carter. Seulement — et cela m'amène à répondre à ma troisième question — la démission de M. Young ne pouvait venir à un moment plus opportun pour les pêcheurs en eaux troubles qui voient partout, quoi qu'il arrive sur la scène politique américaine, la main d'Israël. C'était pour eux une aubaine tombée du ciel et ils n'ont pas perdu de temps pour s'en servir.

M. Abdelkader Benabdallah dit que la patience de tous les peuples a des limites; que la communauté noire des E.-U. se rendra compte que son ennemi, ce n'est pas le blanc mais Israël; que la démission de Young a une connotation raciale, etc. Fidèle à son habitude, il rebrandit l'arme de l'embargo pétrolier et se fend en quatre pour plaider — en pierre avocat qu'il est — la cause des pauvres noirs menacés par l'ennemi de tout le monde: Israël et les Juifs américains.

Mais où étaient donc les Arabo-Américains quand des jeunes universitaires juifs marchaient côte à côte avec les Noirs à Selma, Montgomery, Little Rock ou Atlanta, quand quelques-uns se sont fait tuer au cours de ces marches? Où étaient-ils quand de nombreuses person-

nalités juives dont plusieurs rabbins se sont levées pour appuyer les Noirs dans leurs revendications? Pas une autre communauté ethnique blanche n'a fait autant pour les Noirs des E.-U. Les Juifs n'attendent pas et ne demandent aucune reconnaissance. Il ne s'agit pas d'un marché. Ils l'ont fait parce qu'ils comprennent mieux que quiconque ce que c'est la persécution, la ségrégation, le mépris. En dépit de ce que M. Benabdallah dit de l'« Alliance » Israël-Afrique du Sud, les rares blancs qui s'élèvent contre l'apartheid en Afrique du Sud, sont des Juifs. Et si Israël commerce avec ce pays, c'est parce que le chantage arabe, l'isolement d'Israël le force à briser l'encerclement et chercher là où il peut ce qui lui faut pour survivre. Quand on a la corde au cou, est-ce qu'on se soucie de l'aspect de celui qui vient la relâcher?

Je ne nie pas qu'il y a quelques frictions entre juifs et noirs aux E.-U. Récemment, c'était la question des quotas résultant de la politique de « Affirmative Action ». C'est une politique de compensation pour des injustices passées. Les juifs qui ont été victimes des « numerus clausus » ou même des « humerus nullus » dans un nombre de pays, ressentent un malaise quand on parle de quotas.

Et bien que dans le cas des Noirs le quota est à l'avantage du groupe, il n'en reste pas moins que ricochet il est au désavantage des Juifs, qui viennent à peine de s'en libérer. La friction est donc compréhensible, mais elle s'atténuera et disparaîtra si les agitateurs de toute sorte ne s'en mêlent pas.

Si « Affirmative Action » est instituée pour réparer les injustices passées, a-t-on pensé aux siècles de persécution dont étaient victimes les Juifs? Les bûchers de l'Inquisition (Espagne), les expulsions (Allemagne, Angleterre, Espagne), les procès rituels (France, Allemagne, Russie), les conversions forcées (Espagne, Portugal), les rapt d'enfants (l'affaire Mortura et récemment Finaly), les pogroms (Ukraine, Pologne, Russie), et — last but not least — l'extermination totale (Allemagne).

C'est peut-être trop tard pour une compensation. Mais est-ce trop tard pour qu'on laisse les Juifs tranquilles?

Qu'un représentant du front de refus se soit emparé de la démission d'Andrew Young comme arme de propagande, soit. Après tout c'est son travail, j'allais presque dire, son devoir. Il est cependant regrettable que des journalistes qui se targuent d'impartialité présentent et commentent les faits avec un parti pris aussi évident. M. Jean-Claude Leclerc dans son éditorial du 17 août 1979 utilise des phrases toutes faites pour envenimer la situation et qu'on croirait sorties de la bouche d'un habile propagandiste.

• الحلة العربية للدراسات والمعلومات في كندا •

CERCLE ARABE D'ÉTUDE ET D'INFORMATION AU CANADA

À la communauté afro-canadienne

À la suite de la douloureuse affaire Andrew Young, le Cercle Arabe d'Étude et d'Information tient à exprimer toute sa solidarité à la communauté afro-canadienne et à la communauté afro-américaine. Nous considérons que cette « affaire » porte un rude coup aux efforts d'émancipation des afro-nord-américains.

Cette « affaire » reflète la politique sioniste à l'égard des Noirs sud-africains et rhodésiens. Politique encore fort peu connue et que les leaders noirs sud-africains tentent de faire connaître à l'opinion mondiale. C'est ainsi qu'en avril 1976, le mouvement noir sud-africain anti-apartheid, l'ANC, a lancé un appel en ce sens:

« Nous appelons tous les démocrates, les anti-racistes et les amis de la paix, à considérer avec la plus grande attention la coopération stratégique entre Israël et l'Afrique du Sud, à la dénoncer, à tout mettre en œuvre pour la faire échouer, et à s'opposer fermement à toute mesure de soutien aux racistes des deux pays. »

Le Cercle Arabe d'Étude et d'Information a déjà répondu à cet appel en publiant aux Éditions Canada-Monde Arabe un livre de 270 pages intitulé « Alliance raciste israélo-sud-africaine ». Ce livre, vendu à \$9,50 dans les librairies ci-dessous (1), nous dévoile, à l'aide d'une importante documentation, les relations économiques, politiques et militaires entre Israël et l'Afrique du Sud.

Du fait des liens privilégiés qui unissent le monde arabe au monde noir, tout membre de la communauté afro-canadienne peut se procurer ce livre à presque demi-prix (\$5,00) en envoyant le montant de cette somme à l'adresse suivante:

M. Abdelkader BENABDALLAH

Éditions Canada-Monde Arabe, B.P. 143, Succ. CDN, Montréal.

- (1) • Librairie Libération: 1207 Maisonneuve O. - Montréal
• Librairie Flammarion: 1253 rue Université - Montréal
• Librairie Québec-Amérique: 1668 St-Denis - Montréal
• Librairie Renaud-Bray: 5219 Chemin Côte-des-Neiges - Montréal
• Librairie de l'Université de Montréal (Sciences sociales): 3200, rue Jean-Briant - Montréal

Réduisez vos impôts

profitez du nouveau régime

ÉPARGNE-ACTIONS

(loi provinciale no 8)

vous pourrez déduire vos investissements

Informez-vous auprès des experts chez

Mc Neil, Mantha inc.

courtiers en valeurs mobilières

Envoyez ce coupon à

McNeil Mantha inc.
614 rue St-Jacques
Montréal, (Québec)
H3C 1E2
(514) 845-8201

Je désire recevoir sans obligation de ma part les renseignements sur le régime Épargne-Actions.

Nom.....

Adresse.....

Code postal..... Tél:.....

L'AMÉTÉO

Abitibi, Témiscamingue, réservoirs Cabonga, Gouin: ensoleillé avec passages nuageux. Maximum 22. Aperçu pour mercredi: ennuagement.

Pontiac-Gatineau, Rivière-du-Lièvre, Laurentides: ciel variable. Maximum 24. Aperçu pour mercredi: ciel variable et quelques averses.

Outaouais, Montréal, Trois-Rivières, Drummondville, Québec: nuageux. Maximum 22. Aperçu pour mercredi: ciel variable.

Lac-Saint-Jean, Saguenay, Mauricie,

Parc des Laurentides: ensoleillé et passages nuageux. Maximum 23. Aperçu pour mercredi: ciel variable.

Rivière-du-Loup, La Malbaie, Rimouski, Matapédia, Ste-Anne-des-Monts, Parc de la Gaspésie, Gaspé: ciel variable. Maximum 20. Aperçu pour mercredi: ciel variable.

Baie-Comeau, Sept-Îles, basse-Côte-Nord, Anticosti: ciel variable. Maximum 20. Aperçu pour mercredi: beau.

Estrie-Beauce: nuageux. Maximum 22. Aperçu pour mercredi: pluie passagère.

Le mandat confié par M. Clark à M. Stanfield est très large puisqu'on lui suggère de se mettre en contact « avec les gouvernements des pays arabes au Moyen-Orient et avec d'autres pays islamiques, avec les Nations unies, nos alliés, les gouvernements provinciaux, la collectivité des affaires et d'autres groupes intéressés au Canada, ainsi qu'avec tout autre groupe qu'il jugera indiqué ».

C'est justement l'évocation de cet « autre groupe qu'il jugera indiqué » qui laissait penser que M. Stanfield pourrait s'en prévaloir pour créer le contact avec l'O.L.P. ce que la plupart des pays occidentaux cherchent à faire actuellement...

◆ PLQ

M. Jean-Claude Rivest, un ancien conseiller de l'ex-premier ministre Robert Bourassa, comme remplaçant de M. Garneau.

M. Claude Ryan, on le sait, souhaitait une autre candidature moins liée au passé bourassiste et a effectivement tâté le terrain auprès de diverses personnes de la région de Québec dont M. Claude Garcia et le Dr Yves Morin, mais il a été pris de vitesse par les partisans de M. Rivest et a finalement dû s'incliner devant le choix des militants.

A cette exception près, le chef libéral vogue cependant sur une mer fort calme depuis qu'il a accédé à la direction du parti et se garde bien de faire quoi que ce soit qui puisse attiser la dissidence.

Toutefois, il se trouve encore plusieurs libéraux qui demeurent sceptiques devant son style de direction et qui restent peu impressionnés par ses performances. L'ex-ministre des Communications, M. Jean-Paul L'Allier, est de ceux-là et ne craint pas de l'exprimer publiquement.

« Ryan fait partie de la même génération politique que Trudeau et Lévesque. Tous trois sont des leaders d'un autre âge, autoritaires, peu enclins à la participation », dira-t-il au cours d'une entrevue accordée récemment au DEVOIR.

M. Jean-Paul L'Allier est toujours membre du PLQ et préside même une sous-commission de la commission politique mais note avec un peu de tristesse que son groupe n'a été appelé à se réunir qu'une fois ou deux au cours de la dernière année.

« Claude Ryan, est en voie de mettre le parti à sa main, d'en faire « sa chose ». D'un côté, personne ne peut lui reprocher de réussir mais on ne peut pas affirmer par ailleurs que le PLQ est redevenu ce qu'il était au début des années 60, soit un parti où on brassait beaucoup d'idées », ajoute M. L'Allier.

M. L'Allier estime que les libéraux sont beaucoup trop complaisants à l'endroit de leur nouveau chef et donne en exemple la dernière déclaration de M. Ryan au sujet des richesses naturelles, alors que le chef libéral affirmait que le gouvernement fédéral devrait avoir un pouvoir d'intervention en cas d'urgence nationale.

« Je ne me souviens pas, dit-il, que cette question ait déjà été discutée dans un congrès du parti. Les libéraux ont, au contraire, toujours défendu la propriété provinciale des richesses naturelles et pourtant, personne ne s'est élevé contre la prise de position du chef. »

M. L'Allier estime que son chef se repose un peu facilement sur une clientèle captive — les fédéralistes d'un côté et les conservateurs de l'autre — et néglige d'attirer dans ses rangs l'électorat jeune et progressiste qui, selon lui, constituerait le véritable noyau de renouvellement au sein du PLQ.

En fait, dira-t-il, Ryan mène le parti à sa guise et le transforme à son image. Tant que les choses iront bien pour lui, il ne rencontrera pas de grandes difficultés mais s'il advient qu'il connaisse des revers, le vent qui lui est actuellement favorable pourrait tourner assez rapidement.

Enfin, M. L'Allier considère que le chef libéral a bien tort de vouloir être le grand patron des forces fédéralistes au moment du référendum.

Selon lui, libéraux et conservateurs fédéraux lui ont tendu « un piège à ours » lorsqu'il lui ont proposé de s'inscrire sous la bannière dans le cours de la campagne référendaire. M. L'Allier compare le débat constitutionnel à une négociation patronale-syndicale où le gouvernement fédéral représente la partie patronale et le Québec la partie syndicale.

« M. Ryan devrait se contenter de vouloir remplacer la partie syndicale. S'il devient le porte-parole de tous les fédéralistes, la population le percevra davantage comme le représentant de la partie patronale », conclut M. L'Allier.

A ses yeux, le chef libéral commet une grave erreur en tentant de s'identifier davantage au Canada qu'au Québec dans le débat en cours et risque ainsi de perdre des appuis substantiels dans la population.

◆ Vlassova

exprimé « sans équivoque » son désir de retourner en URSS, le chef-adjoint de la mission américaine à l'ONU, M. Donald McHenry, a souligné, pour sa part, que « le problème était qu'elle exprime librement sa décision ».

M. McHenry, qui prenait la parole à une conférence de presse, venait de s'entretenir pendant 20 minutes avec la danseuse dont le mari, Alexandre Godounov, lui aussi danseur étoile, vient d'obtenir l'asile politique aux États-Unis.

L'entretien de Mme Vlassova et de M. McHenry avait eu lieu dans un « salon mobile », sorte d'immense roulotte montée sur des pieds télescopiques conduite près de l'avion soviétique, en présence d'officiels soviétiques. Cinq Soviétiques et cinq Américains, dont un interprète du département d'État, et l'avocat du mari de la

ballerine, M. Orville Schell, assistaient à cet entretien.

La présence d'officiels soviétiques, le « terrain neutre » représenté par le « salon mobile », ont constitué les bases d'un compromis qui ont permis aux officiels américains de parler à la jeune femme dont ils voulaient s'assurer qu'elle regagnait bien son pays de son plein gré.

Le mari de Mme Vlassova avait, pour sa part, affirmé qu'elle quittait les États-Unis sous la contrainte.

Selon M. Orville Schell, qui a assisté à l'entretien au cours duquel la danseuse a fait connaître sa volonté de regagner son pays, Mme Vlassova n'a été soumise à aucune coercition. Prié de dire si la ballerine l'avait chargé de transmettre un message à son mari, il a répondu qu'elle adressait seulement à celui-ci « un large sourire ».

Lorsqu'ils ont affirmé que la danseuse quittait véritablement « de son plein gré » son mari et les États-Unis, les négociateurs ont, cependant, suscité le scepticisme des journalistes présents. Le secrétaire d'État par intérim, M. Warren Christopher, s'est déclaré en fin d'après-midi « satisfait » du dénouement de l'affaire Vlassova et a qualifié celui-ci de « victoire pour le principe du non-rapatriement forcé ».

A l'origine, fait divers presque banal, l'incident avait pris au fil des heures l'allure d'une grave crise diplomatique entre les États-Unis et l'URSS, qui a dû être finalement résolue au plus haut niveau. De source proche de la Maison-Blanche, on indique en effet que le président Carter, depuis sa résidence de Camp David, a utilisé « le téléphone rouge » qui le relie au Kremlin, pour s'entretenir directement de l'affaire avec M. Leonid Brejnev.

Finalement, celle-ci s'est donc terminée sur un match nul, affirme-t-on à Washington. Les deux côtés ont sauvé la face. Les Américains en obtenant l'entretien qu'ils souhaitaient avoir avec Mme Vlassova hors de l'appareil, les soviétiques en récupérant la ballerine.

Le seul perdant dans cette affaire est l'époux de Mme Vlassova, le danseur étoile Alexandre Godounov qui avait obtenu l'asile politique aux États-Unis jadis dernier. Il n'a pu recevoir son épouse avant le départ de celle-ci.

Il reste à savoir maintenant si l'affaire aura des répercussions prolongées sur les relations américano-soviétiques.

Une personnalité du département d'État, qui a tenu à garder l'anonymat, a déclaré que le gouvernement américain espérait que Moscou ne s'engagerait pas dans des mesures de rétorsion. « Ils n'ont aucune raison d'agir ainsi. Nous n'avons fait qu'appliquer les lois américaines », a-t-elle dit.

La même personnalité, qui se trouvait au centre des décisions prises tout au long du week-end à Washington, a précisé que l'avion de l'Aéroflot a été bloqué parce que l'Ambassade soviétique n'avait pas respecté ses accords avec le département d'État, qui prévoyait que Mme Vlassova puisse être interrogée par les services d'immigration américains avant son départ et que la ballerine était montée à bord de l'avion dans des conditions pour le moins ambiguës, entouré d'un imposant service d'ordre soviétique.

« La provocation a échoué, a déclaré de leur côté l'agence Tass en annonçant le départ de la danseuse, dans une dépêche de New York.

« Grâce aux mesures énergiques et pressantes qui ont été entreprises par la partie soviétique, un terme a été mis à une provocation grossière organisée par les services des États-Unis », souligne l'agence.

« Les services spéciaux américains, poursuit l'agence, ont mis en œuvre tous les moyens pour contraindre Ludmila Vlassova à ne pas regagner sa patrie. Mais dans ces conditions compliquées, elle a fait preuve d'un sentiment de civisme élevé et de courage face aux menaces policières et au chantage ».

◆ Bombe

jamais les extrémistes irlandais ne s'en étaient pris jusqu'à présent à la famille royale généralement considérée comme au-dessus de la mêlée.

Ceux qui ont fait sauter le petit croiseur de lord Mountbatten, tuant ainsi le cousin de la reine Elizabeth, un des petits-fils et un marin irlandais, ont voulu frapper un grand coup et témoigner avec éclat de leur détermination sans limite.

Les obusques de lord Mountbatten auront lieu en la cathédrale de Westminster demain ou jeudi en présence de la totalité des membres de la famille royale, a annoncé hier soir le palais de Buckingham.

L'ancien vice-roi des Indes sera inhumé dans l'abbaye de Romsey, dans le Hampshire, non loin de sa résidence habituelle. L'attentat de Warrenpoint, dans lequel au moins 15 soldats britanniques ont été tués et plusieurs autres grièvement blessés, a été commis par le même procédé de détonation d'une bombe à distance que celui qui a coûté la vie dans la matinée à lord Mountbatten, a fait savoir l'IRA provisoire hier soir à la presse de Belfast.

Commis à deux cent mètres de la frontière, l'attentat a été mené en deux temps à partir du territoire de la république d'Irlande, selon les premières indications de la police d'Ulster. Une première bombe de 540 kilos placée dans un camion de foin à l'arrêt, a explosé sur le passage d'un convoi militaire britannique, tuant six sol-

SAQ: vote de grève générale à Québec

QUÉBEC (PC) — Les employés de la SAQ de la région de Québec ont été les premiers à se prononcer pour le recours à la grève générale illimitée, hier soir à Québec, au cours d'une assemblée syndicale où ils ont rejeté dans une proportion de 84% les dernières offres patronales.

Les 200 employés de magasins et de bureaux de la Société des Alcools du Québec (SAQ) dans la région de Québec ont voté, en effet, à 63% pour la grève générale illimitée « au moment opportun ».

Les JOYEUX RASSEMBLÉS

VANTARDISES OU ELUCUBRATIONS ?

PAS UN SEUL HOMME POLITIQUE AU CANADA NE CONNAÎT LE FONCTIONNEMENT DE L'UNION MONÉTAIRE... SI CE N'EST LE MINISTRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE DU QUÉBEC (EN L'OCCURRENCE : MOI-MÊME !)

123

LA GRENOUILLE SE VEUT AUSSI GROSSE QUE LE BOEUF !



Les nouveaux favoris du régime: les conservateurs compétents...

par Lise Bissonnette

JASPER — « C'est une observation très pertinente sur l'histoire politique de la province de Québec », pense le premier ministre canadien, M. Joseph Clark, des transparentes déclarations du ministre des Approvisionnements et Services, M. Roch LaSalle qui fait les manchettes depuis deux jours en trompant qu'il n'aura pas honte de se livrer au patronage en faveur des amis du Parti conservateur.

Au soir de son arrivée à Jasper, M. Clark avait semblé plus troublé par les réflexions de M. LaSalle et cherchait à s'en tirer par des pirouettes. « Après tout, avait-il blagué, ça fait cinquante ans que nous n'avons pas eu l'occasion de pratiquer le patronage. » Mais, sauf à rayer ainsi l'ère Diefenbaker de l'histoire, il n'avait pas osé approuver M. LaSalle. Hier midi, en sortant de la première session du cabinet restreint, il s'était préparé à l'aider tout en le rectifiant. « J'imagine que M. LaSalle a parlé en un sens historique, a-t-il ajouté et nous sommes maintenant d'une partie de l'histoire. D'une

façon raisonnable en pensant à l'intérêt public d'abord, nous verrons à ce que les activités qu'entreprend le gouvernement conservateur ne bénéficient pas au Parti libéral. »

Les conservateurs auront donc droit à un retour de faveur après de longues années de sévère mais ils devront avant toute chose être « compétents ». « Autrefois, observe le premier ministre, on soupçonnait fortement qu'il ne suffisait pas à un conservateur d'être compétent, il lui fallait aussi être libéral. Naturellement, nous allons cesser d'exclure les gens qui ont à la fois la compétence et les mêmes convictions politiques que les nôtres. »

De quelle sorte de patronage s'agit-il? M. Clark n'en parle pas mais M. LaSalle, disent et fier de l'attention que suscitent ses propos dans le désert de nouvelles qu'était hier Jasper, les répète à volonté. Il s'agit des contrats gouvernementaux, qui iront aux amis du parti sauf s'il doit y avoir appel d'offres, auquel cas on signalera aux dits amis l'intérêt qu'ils auraient

à présenter des offres. Il s'agit aussi des nominations à divers postes dans des commissions et agences gouvernementales. M. LaSalle avait laissé entendre que le nouveau gouvernement pourrait signifier abruptement à M. Bryce Mackasey par exemple la fin prématurée de son mandat de sept ans à la présidence du conseil d'administration d'Air Canada. M. Clark a refusé de s'engager sur ce terrain, et remit la balle ainsi que la décision « au ministre des Transports et au conseil d'administration ». M. Mazankowski ne faisant pas partie des super-ministres réunis à Jasper, M. Mackasey peut encore jouir de son salaire pendant quelque temps.

M. LaSalle a affirmé sans rougir hier matin et avec la plus grande assurance, qu'il n'avait jamais reproché aux libéraux d'avoir fait des nominations politiques telles celles de M. Mackasey et de M. Pierre Juneau, sous-ministre en titre au Secrétariat d'État. « C'était de la reconnaissance, dit-il. Nous, nous nommons un homme compétent d'abord, et j'espère qu'il ne sera pas libéral. »

lille du bandit Nehru a évoqué « la personnalité extraordinaire » d'homme et de chef du défunt. A Bruxelles, M. Joseph Luns, secrétaire-général de l'OTAN a déclaré que lord Mountbatten avait été un grand homme dans la guerre comme dans la paix.

Ces deux attentats ont brutalement remis la question irlandaise au premier plan de l'actualité. Depuis dix ans que la violence a éclaté dans la province britannique, faisant près de deux mille morts, le problème nord-irlandais est dans l'impasse. Les troupes ont été envoyées en Ulster en 1969 pour maintenir un minimum de sécurité, elles n'en sont jamais ressorties, en raison de la montée du terrorisme, de l'organisation de l'IRA provisoire, véritable armée de libération équipée d'armements ultra-sophistiqués, scindée en petits groupes opérationnels d'une efficacité redoutable, risquant de temps à autre des actions retentissantes.

Avant l'attentat contre lord Mountbatten, les « provos » avaient fait un premier coup d'éclat en assassinant, au printemps dernier, en pleine campagne électorale, dans l'enceinte de Westminster, le porte-parole conservateur pour l'Irlande du Nord, M. Airey Neave, bras droit de Mme Thatcher.

◆ Mazout

cours du marché actuel et elle croit pouvoir remplir la commande de la Ville de Montréal.

« Nous ferons tout en notre pouvoir pour respecter notre engagement. Toutefois, l'incertitude qui existe quant à la disponibilité du pétrole brut et la possibilité de nous voir obligés d'absorber des coûts imprévus ne nous permettent pas à ce moment-ci de vous offrir un meilleur prix ».

Les prix pourraient augmenter, souligne M. Paterson, si Shell était forcée d'acheter du pétrole à un prix plus élevé que le prix courant. Dans ce cas, le contrat de vente à la Ville comporte une clause escalatoire en fonction du prix du pétrole brut.

« Si la Ville n'est pas capable, c'est une indication d'une vraie crise de l'énergie », a commenté M. Fainstet. Le conseiller du RCM ne croit pas qu'il y ait de véritable pénurie de mazout à Montréal. Il s'interroge plutôt sur la qualité des appels d'offre de l'administration municipale.

« Le service des approvisionnements nous a mis en garde, a dit M. Yvon Lamare. Si nous retournons en soumission, la Ville risquait de payer encore plus cher. »

La note du Service des approvisionnements soulignait que le contrat devrait être approuvé par le conseil municipal hier soir « si nous voulons l'assurance d'être approvisionnés en huile ».

◆ Loi 126 Suite de la page 4

(de 2 à 9 ans). Elle effectue toutes les tâches rattachées à l'entretien d'une maison, au soin des enfants et elle fait un peu de cuisine. Julie, son amie, est employée par une famille de deux adultes et un enfant. Elle effectue les mêmes travaux que Martine, à l'exception de la cuisine, c'est son premier emploi et, contrairement à son amie, elle a couvert et gîte chez l'employeur. Quel sera le salaire de chacune? Supposons que le salaire minimum soit fixé sur une base horaire de \$2,50, sans égard à l'expérience des employées ni à la somme de travail exigée; que la semaine de travail est de 40 heures et qu'on alloue à l'employeur \$25 pour la chambre et la pension. Julie recevra \$75 par semaine et Martine \$100. Si Martine doit louer une chambre à l'extérieur et prendre ses repas du soir et des week-ends au restaurant voisin, souhaitons qu'elle ait peu d'appétit et ne tienne pas à se payer le cinéma une fois la semaine.

Mais voilà qu'au 48e jour de travail, les employeurs de Martine la congédient sous prétexte qu'ils ont trouvé une travailleuse plus expérimentée. En réalité, ils voient venir le 60e jour de travail, après lequel Martine aura droit à des vacances annuelles et à des congés divers. La jeune fille porte

plainte à la Commission des normes du travail dans les trente jours qui suivent son congédiement. Les employeurs disent alors à l'enquêteur que Martine néglige les enfants, brûle tous les plats, lit des romans-feuilletons trois heures sur huit et ne sait pas faire la lessive. Comment le commissaire enquêteur peut-il établir la preuve des prétentions de Martine ou de celles de ses patrons? Chez les employeurs qui embauchent plusieurs travailleurs ou travailleuses, il pourrait interroger des témoins. Mais dans ce cas, il devra prendre la parole de Martine ou celle des employeurs.

Même s'il pouvait établir le bien-fondé de la plainte de Martine, l'enquêteur ne pourrait obliger ses employeurs à la reprendre à leur service. D'ailleurs, la jeune fille accepterait-elle? Il peut arriver que les griefs des employeurs s'appuient sur des faits, mais l'enquêteur n'aura que leur parole comme preuve. Martine cherchera un autre emploi. Si d'autres employeurs décident de la traiter de la même manière, l'enquêteur pourrait conclure qu'elle est vraiment incompétente. Pour déterminer si ce ne sont pas plutôt les patrons qui le trompent, il devra garder des dossiers complets sur tous les employeurs et toutes les travailleuses domestiques. La Commission des normes du travail pourrait alors devenir un important créateur d'emplois puisqu'il lui faudra une armée d'enquêteurs dans ce domaine et dans les autres. On souhaite qu'elle recrute du personnel féminin car, si les enquêteurs de la Commission connaissent les travaux domestiques comme le législateur semble les connaître, on se prépare de joyeuses tempêtes.

Maints autres scénarios démontrent la difficulté de protéger le personnel domestique et, à moins que les règlements ne prévoient des moyens quasi-miraculeux d'assurer l'efficacité de la loi, ces travailleuses n'auront qu'une reconnaissance de principe. Si elles veulent améliorer leurs conditions de vie, elles y réussiraient plus rapidement en se recyclant dans un autre domaine d'emploi. Les services domestiques seront toujours nécessaires à nombre de familles. Cependant, plusieurs pourraient trouver d'autres réponses à leurs besoins, ce qui nous amène aux questions fondamentales de la participation des femmes au marché du travail et de celle des hommes aux travaux domestiques.

Il est clair que si le législateur veut réellement rendre justice aux salariées qui effectuent des travaux ménagers, il devra fixer pour elles un salaire minimum décent, que plusieurs familles ne pourront pas payer. La tentation sera forte, alors, d'inciter les femmes à quitter le marché du travail. D'ailleurs, plusieurs femmes salariées se tapent actuellement des semaines de 70 à 80 heures parce qu'elles n'ont pas d'aide à la maison. Comment peut-on parler sérieusement de « libération de la femme »? Les hommes ne s'opposent pas, généralement, à ce que leur épouse occupe une fonction rémunérée, mais à la condition qu'ils ne perdent aucun privilège et continuent de recevoir des services qu'ils croient dus. La difficulté de rendre justice aux travailleuses domestiques met en lumière, non seulement l'apport considérable des femmes mariées qui demeurent au foyer, mais aussi les privilèges que se donnent leurs conjoints. Dans une société dite évoluée, la dépendance domestique des hommes est-elle convenable? Est-il normal que des femmes mariées ou les travailleuses qui les remplacent subventionnent par leur bénévolat ou leur salaire de famille les loisirs et le bien-être des autres au détriment des leurs?

Les femmes devraient exiger le partage équitable des responsabilités familiales et domestiques au lieu d'acheter la paix à la moindre résistance. Pour qu'elles évoluent, les mentalités ont parfois besoin d'un coup de pouce. On en arrivera tôt ou tard à ce partage, sans quoi l'égalité des chances sur les plans social, politique, financier et familial sera toujours un leurre.

INFORMATIONS INTERNATIONALES



Des rebelles kurdes dirigent le feu de leur mitrailleuse lourde vers un hélicoptère blindé de l'armée iranienne, lors de la bataille qui s'est déroulée la semaine dernière autour de la ville de Saqqez. (Téléphoto AP)

Seul manque l'aval de Khomeiny

Un cessez-le-feu imminent au Kurdistan

TEHERAN, (d'après Reuter et AFP) — Le clergé musulman au pouvoir en Iran a accepté de proclamer ce matin un cessez-le-feu sur tous les fronts dans la guerre kurde. La décision a selon un porte-parole kurde, M. Rahon Seif Ghazi, été acquiescée au terme de pourparlers entre négociateurs kurdes et l'ayatollah Mahmoud Taleghani, chef spirituel de la région de Téheran. Mais, à précisé M. Ghazi, l'entrée en vigueur du cessez-le-feu est subordonnée à l'aval de l'ayatollah Khomeiny.

Selon M. Ghazi, l'ayatollah Taleghani a promis que des négociations de paix s'engageraient officiellement après l'ordre de desceler-le-feu, qui serait diffusé par la radio. Cette information n'a encore recueilli aucune confirmation du côté du gouvernement iranien.

Par ailleurs, les négociateurs kurdes ont été invités à assister aujourd'hui à une séance du conseil des experts constitutionnels, dont le chef du parti démocratique kurde interdit a été exclu ce mois-ci, a dit M. Ghazi.

Des rebelles kurdes ont été tués lors de la bataille qui s'est déroulée la semaine dernière autour de la ville de Saqqez. (Téléphoto AP)

Il s'est réclamé la destitution de l'ayatollah Sadegh Khalkhali, juge itinérant chargé des cas de rébellion armée contre la république islamique. Celui-ci a, hier même, condamné à mort onze personnes, dont neuf insurgés reconnus coupables d'avoir participé aux combats contre les forces gouvernementales, et deux anciens responsables du régime du chah, déclare la radio iranienne. Les onze condamnés ont été passés par les armes dans l'après-midi.

Le parti démocratique kurde exécutait de son côté quatre otages, rapporte l'agence iranienne de presse Pars. Il avait menacé la semaine dernière d'exécuter un garde révolutionnaire pour chaque Kurde passé par les armes par le gouvernement iranien.

Par ailleurs, selon l'agence, deux officiers irakiens ont été capturés lors de récents combats entre Kurdes et forces gouvernementales à Pavé. Ils ont été envoyés à Téheran pour être interrogés.

De source iranienne autorisée, on avait affirmé ces jours derniers que les maquisards autonomistes bénéficiaient de l'aide de Kurdes cantonnés en Irak. Mais c'est la première fois que l'armée irakienne semble directement mise en cause.

Beyrouth insistera pour un renforcement de la FINUL

BEYROUTH (d'après AFP et Reuter) — Le cessez-le-feu décidé dans le sud du Liban dimanche matin tenait encore tant bien que mal hier malgré quelques bavures, mais personne, dans les milieux politiques et à plus forte raison parmi les milliers de réfugiés, ne prendrait le plus petit pari sur le lendemain.

Plusieurs obus sont tombés sur diverses localités de la région: Tyr, Arnoun, Kfar Tibnit et Chabaa, mais ces bombardements ont été sans commune mesure avec le déluge qui s'était déversé la semaine dernière. Pour le sud du Liban, les journées de dimanche et hier pourraient même être qualifiées de «calmes».

Mais la frontière libano-israélienne, selon le commandant «Saad Haddad, ris-

que à tout moment de s'embraser. Pour le chef des milices chrétiennes appuyées par Israël, les forces palestino-progressistes profitent de l'accalmie pour s'approvisionner en matériel militaire et renforcer leurs batteries.

Aussi, le Liban insiste pour que se tienne une réunion du Conseil de sécurité sur la situation dans le sud du pays et pour obtenir des garanties contre les violations constantes du cessez-le-feu, déclare-t-on de source libanaise.

Le représentant du Liban, M. Ghassan Tuani, s'est entretenu hier à deux reprises avec M. Andrew Young, président en exercice du Conseil de sécurité, à l'appui de la demande de convocation du Conseil que son gouvernement

avait présentée vendredi soir. Le Liban avait accepté de remettre ce recours pendant que le commandant de la force de l'ONU au Sud-Liban (FINUL) s'efforçait d'obtenir un cessez-le-feu durable.

Le gouvernement libanais estime qu'il est maintenant indispensable de prendre les mesures nécessaires pour renforcer la capacité de défense de la FINUL et mettre celle-ci en mesure de s'acquitter de son mandat, qui comporte entre autres une aide au rétablissement de la souveraineté libanaise dans le sud du pays.

Dans les milieux de l'ONU, on envisage la possibilité que le Conseil siège sur la situation au Liban aujourd'hui ou demain, mais aucune décision n'a encore été prise.

Le «commandant» Haddad, qui a été rayé des cadres de l'armée régulière libanaise après avoir proclamé un «Etat du Liban libre», a affirmé que ses adversaires ont déjà installé des batteries à l'intérieur du secteur contrôlé par les «casques bleus» de la FINUL.

La situation au Liban-Sud fait également l'objet d'intenses discussions au sein du gouvernement américain qui cherche les moyens de faire respecter un cessez-le-feu permanent entre les milices du commandant Saad Haddad, soutenues par Israël, et les forces palestiniennes, appuyées par les éléments de gauche libanais.

Hier matin, l'ambassadeur itinérant des Etats-Unis, M. Robert Strauss, s'est entretenu avec les responsables au département d'Etat pour le Proche-Orient. La veille, au cours d'une interview télévisée, il avait jugé nécessaire que les Etats-Unis prennent une initiative diplomatique majeure pour mettre fin aux violences qui menacent plus que jamais la stabilité au Liban-sud.

Le porte-parole du département d'Etat, M. Hodding Carter, a indiqué à la suite de ces entretiens qu'aucune décision n'avait encore été arrêtée. M. Carter a justifié l'entrée en scène de M. Strauss dans la crise du Liban en soulignant que celle-ci avait des répercussions évidentes sur les négociations de l'autonomie palestinienne dans lesquelles M. Strauss représente Washington.

A plusieurs reprises ces derniers jours, les Etats-Unis ont appelé les parties prenantes au conflit à mettre fin à ces violences, dont le coût en vie humaine est lourd.

A Washington, on se montre de plus en plus impatient à l'égard d'Israël, qui vient de réaffirmer sa volonté de poursuivre ses attaques préventives contre les bases palestiniennes au Liban sud bien que le cabinet Begin ne soit plus unanime sur les bénéfices d'une telle pression militaire.

Le gouvernement américain s'est une nouvelle fois démarqué de cette politique israélienne et appuiera le Liban si ce pays insiste pour obtenir une réunion d'urgence du Conseil de sécurité.

Mondale à Pékin:

Une Chine forte est dans l'intérêt des États-Unis

PEKIN (AFP) — Le vice-président américain, M. Walter Mondale a implicitement, mais clairement, fait savoir hier — à l'URSS notamment — que les intérêts stratégiques de la Chine étaient aussi ceux des Etats-Unis.

M. Mondale a fait cette déclaration dans une «adresse au peuple chinois», la première prononcée par un dirigeant américain depuis la fondation de la Chine populaire.

«Toute nation qui cherche à vous affaiblir ou à vous isoler dans les affaires mondiales assume une position allant à l'encontre des intérêts américains», a-t-il déclaré aux Chinois après avoir évoqué les

«nombreux intérêts stratégiques et bilatéraux parallèles» existant entre les deux pays.

Le vice-président américain prenait la parole devant un public de 900 étudiants, enseignants et chercheurs chinois à l'université Beida de Pékin. La 22 heures locales, toute la Chine recevait ce message par l'intermédiaire de la télévision. La radio chinoise le diffusera également prochainement.

M. Mondale a également rassuré la Chine sur l'intention du président Jimmy Carter de présenter au Congrès pour ratification l'accord commercial sino-américain, signé en juillet dernier, et cela avant la fin de

l'année. Il a souligné que cette question n'était liée «à aucune autre» dans l'esprit de l'administration Carter — en d'autres termes qu'elle est indépendante des relations soviéto-américaines. Annonçant une série de mesures de coopération, il a notamment indiqué que Washington était prêt à ouvrir un crédit de deux milliards de dollars sur cinq ans à la Chine, formellement devenue un «pays ami».

A de multiples reprises, le vice-président américain a souligné qu'une Chine forte, prospère, moderne, était «de l'intérêt» des Etats-Unis.

M. Mondale avait eu hier matin un premier entretien de 2 h 40 centré sur la coopération sino-américaine avec le vice-premier ministre Deng Xiaoping qu'il retrouvera ce matin pour une seconde séance de conversations avant un entretien avec le président du parti communiste et premier ministre Hua Guofeng dans l'après-midi. Parmi les sujets discutés et révélés par la presse officielle chinoise figure l'aviation civile.

Rencontre Castro-Tito avant lundi

LA HAVANE (d'après AFP et Reuter) — Le maréchal Josip Broz Tito, chef de l'Etat yougoslave, arrivera à La Havane pour s'entretenir avec le président cubain Fidel Castro, quelques jours avant le début du sommet des pays non alignés, apprend-on, de source digne de foi, à La Havane.

Le sommet des chefs d'Etat des pays non alignés doit s'ouvrir le 3 septembre. Le maréchal Tito arrivera à La Havane dès demain, affirmet-on de source non officielle.

De source proche des non-alignés, on affirme que cette visite du maréchal Tito a pour but de tenter de concilier les positions de la Yougoslavie et de Cuba, pour éviter que les divergences ne soient rendues publiques.

listes sont les «alliés naturels» du mouvement.

Un autre point litigieux entre les deux pays est la représentation du Cambodge au sommet. Cuba reconnaît et appuie l'actuel gouvernement en place à Phnom Penh alors que Belgrade soutient les autorités du «Kampuchea démocratique» précédemment au pouvoir.

De leur côté, les délégués ont multiplié les entretiens privés afin d'essayer de trouver un compromis sur plusieurs questions qui les divisent. Le principal sujet de discussion semble être le projet de déclaration présenté par Cuba, pays hôte de la conférence.

Rompant avec la traditionnelle attitude d'indépendance du mouvement, le projet comporte en effet de violentes critiques des pays occidentaux et propose que soient conclus «des accords avec d'autres Etats qui partagent les intérêts et les objectifs du mouvement».

apparemment l'issue des initiatives de paix.

Les premiers «contacts» entre les Kurdes et le gouvernement n'ont pas empêché l'armée iranienne de poursuivre ses opérations de nettoyage dans les trois provinces kurdes cependant que les perchmergas organisent la résistance.

Après avoir repris le contrôle, au cours des deux dernières semaines, des villes kurdes de Pavé (province de Kermanshah), Marivan, Sanandadj et Saqqez (Kurdistan), les forces de l'ordre se concentrent autour de Mahabad (Azerbaïdjan occidental) décidées à écraser la rébellion ouverte d'un des derniers bastions kurdes.

Les guerriers kurdes qui, selon leurs dirigeants, semblent décidés à opposer une vive résistance à un éventuel assaut de Mahabad, ont commencé leurs opérations de guérilla et ont attaqué hier une garde de chemin de fer proche de la frontière turque et lancée, selon le gouverneur de l'Azerbaïdjan occidental, une autre opération contre le bourg de Saracht, tuant quatre gardiens de la révolution.

De son côté, le gouverneur du Kurdistan, M. Mohammad Rachid Chakiba, a admis que des «contacts» pour tenter de trouver une solution négociée à l'entrée de l'armée à Mahabad «afin d'éviter que ne coule le sang» avaient débuté mais que ces entretiens devaient maintenant déboucher sur des négociations directes entre le gouvernement et les responsables des guerriers kurdes.

Cependant que les Kurdes ont toujours déclaré ne pas être opposés à l'entrée de l'armée dans les garnisons du Kurdistan à condition qu'elle ne soit pas accompagnée de gardiens de la révolution, le gouverneur a révélé au journal Kayhan que, outre l'affectation aux régions kurdes de crédits représentant une journée de recettes pétrolières, le gouvernement pourrait accepter «d'autres revendications des Kurdes».

«Si une solution n'est pas trouvée, a-t-il ajouté, on pourra s'attendre à une grave confrontation entre l'armée et les rebelles à Mahabad car cette ville est au centre de la crise actuelle».

Un membre du gouvernement devait être reçu hier soir à Qom par l'ayatollah Khomeiny, apprend-on de source sûre, afin que soient précisées par le leader de la révolution iranienne les limites des concessions gouvernementales

face aux revendications kurdes qui apparaissent, pour l'instant, trop importantes pour que l'on puisse les considérer comme des bases de discussion.

Ceux-ci exigent, en effet, que le seul «parti démocrate du Kurdistan» (interdit) soit l'interlocuteur du gouvernement. Ils exigent, en outre, la libération de tous les Kurdes

emprisonnés et l'arrêt de toutes les exécutions ainsi que le rappel de l'ayatollah Khalkhali, nommé juge itinérant des tribunaux révolutionnaires des régions kurdes.

50 à 60 civils afghans tués dans un bus par les rebelles

KABOUL (AFP) — Environ 50 à 60 civils afghans ont été tués le 25 août dans une attaque de rebelles musulmans contre un autobus près de Ghazni, à 150 km au sud de Kaboul, apprend-on de bonne source dans la capitale de l'Afghanistan.

L'autobus a été arrêté sur la grande route Kaboul-Kandahar par un groupe rebelle qui voulait tuer les «khalquis», partisans du régime pro-soviétique du président Nur Mohammed Taraki, qui pouvaient s'y trouver. Selon des récits recueillis à Kaboul, un voyageur a tué le premier rebelle qui montait dans l'autobus. Les autres ont alors fait sauter le véhicule avec des passagers.

On ignore le nombre exact des victimes, mais on estime généralement à Kaboul que l'autobus transportait entre cinquante et soixante personnes.

La capitale elle-même est

calme et se ressent peu de la dissidence à laquelle est en proie une bonne partie des provinces. Sur plusieurs fronts, le Paktya (sud-est), le Khunar (nord-est) et l'Hazaradjat (centre), les soldats de l'armée régulière ont bénéficié de très fortes augmentations de la solde. Pour les officiers, l'augmentation, annoncée il y a quelques jours, est de cent pour cent. La solde du simple soldat a été augmentée moins fortement que celle de l'officier, mais cette hausse reste très importante.

De source rebelle, on affirme que le gouvernement de M. Taraki a dû demander directement à l'URSS les ressources nécessaires à ces augmentations, le maigre budget afghan ne pouvant faire face à une telle dépense. L'armée afghane compte environ 90.000 hommes et des réserves ont été rappelées sous les drapeaux pour lutter contre la rébellion.

Les chefs de l'opposition afghane se sont réunis du 17 au 19 août derniers en Allemagne fédérale pour examiner les possibilités d'unification des différentes organisations et tendances de l'opposition au gouvernement de Kaboul, croit savoir l'hebdomadaire de langue arabe «An Nahar» et international «publié hier à Paris».

Au cours de cette réunion, il a été décidé de confier au général Abdel Wali, gendre de l'ex-roi afghan Mohamed Zahir Chah, la direction de l'action visant à renverser le régime Taraki, précise l'hebdomadaire.

«An Nahar arabe et international» indique enfin qu'il a été procédé au cours de cette rencontre à une réconciliation entre les royalistes et les généraux qui avaient participé, sous la direction de M. Mohamed Daoud, au coup d'Etat qui a aboli la monarchie et proclamé la république le 17 juillet 1973.

CEE: aide d'urgence en faveur du Nicaragua

BRUXELLES (AFP) — La Commission européenne a adopté hier un programme d'aide d'urgence en faveur du Nicaragua.

Le gouvernement du Nicaragua se voit attribuer un don alimentaire de 5.000 tonnes de céréales et de 500 tonnes de lait écrémé en poudre, les frais de transport par bateau et par avion (pour 70 tonnes de lait en poudre) étant couverts par la communauté, précise un communiqué de la Commission européenne.

Une aide d'un montant de 2 millions d'unités de compte européennes (un UCE, 1,37 dollar) a également été décidée en vue de l'achat sur place d'aliments locaux (haricots), d'aliments pour enfants et de matières grasses végétales. Globalement, cette aide alimentaire communautaire

d'urgence représente près de 3 millions d'UCE, soit plus de 4 millions de dollars aux prix mondiaux.

Par ailleurs, la commission européenne a décidé d'octroyer au Nicaragua une aide d'urgence de 250.000 UCE en vue de l'achat de semences, qui devrait permettre d'effectuer les semailles dans des conditions assez satisfaisantes.

Enfin, la Commission européenne a décidé, ajoute le communiqué, d'envoyer au Nicaragua, en septembre 1979, une mission d'experts en matière de promotion commerciale, ainsi qu'une mission de programmation, en vue d'une aide financière et technique à la reconstruction du pays. Deux à trois millions d'UCE ont déjà été réservés à cet effet.

Ce train de mesures porte l'effort de la communauté envers le Nicaragua à plus de 9 millions de dollars depuis juillet 1979, conclut le communiqué. La CEE avait déjà accordé une aide alimentaire d'urgence de 1.650 tonnes de céréales et de 100 tonnes de lait en poudre ainsi qu'une aide d'urgence de 200.000 UCE en faveur du comité international de la Croix Rouge (CICR) au Nicaragua pour l'achat de vivres et de médicaments (décision du 16 juillet 1979).

Une marche: de marche en marche!



Maisons d'enseignement

Atelier d'expression plastique

- Peinture à l'huile.
- Histoire de la peinture.
- Sculpture.
- Fabrication de masques.
- Gravures sur bois.
- Techniques de matérialisation.

POUR INFORMATIONS: de 13 heures à 20 heures. Tél.: 524-6871 Mlle Laroche

CEGEP DU VIEUX MONTRÉAL

Éducation permanente

SESSION AUTOMNE 1979

Prospectus et liste de cours. 284-7300



Date limite pour les demandes d'admission: 29 août 1979.



255 est. rue Ontario, Montréal, Québec, H2X 3M8

IQS

Seul moyen de noter intégralement la parole la plus rapide

LA STÉNOTYPIE

s'adapte à toutes les formes du secrétariat; elle assure la prise des conférences, colloques, réunions et congrès; elle garantit le compte rendu intégral des procès, la prise des débats... On la trouve dans les entreprises, organismes nationaux et internationaux.

Inscription ouverte pour septembre 1979

Institut France Quillard de Sténotypie I.Q.S. reconnu par le ministère de l'Éducation, Permis # 749666

1290, rue Saint-Denis, suite 89, Montréal (Métro Berri, sortie Saint-Denis)

288-2241

JOURNAL ETUDIANT

IMPRESSIONS OFFSET

Idéal pour CEGEP Ecoles • Université

Les IMPRESSIONS

JCI

Allons chercher et livrons

SERVICE RAPIDE

Jours • Soirs

Fin de semaine

JOUR: 689-4522

SOIR & FIN DE SEMAINE

689-2664

Fine Cuisine Familiale

COURS DE BASE

Professeur

Henri Bernard

1ère leçon

à titre d'information

au choix

11, 12, 13, 18, 19, 20 Sept.

Pour recevoir

le dépliant

843-6481

Institut Culinaire Henri Bernard

2015 de la Montagne, Suite 410, Montréal

L'anglais: passe-partout universel

Le Collège Vanier offre des cours d'immersion partielle en français et en anglais qui vous aideront à vivre une langue seconde. Utilisant des techniques audio-visuelles les plus récentes, les programmes de Vanier se caractérisent par:

- l'accent mis sur la conversation
- deux formats d'horaire pour votre commodité
- les cours sont gratuits pour les étudiants éligibles (frais d'inscription et d'administration de \$20.)

Fins de semaine alternées

Le vendredi soir de 18h à 22h ainsi que les samedi et dimanche de 9h à 17h.

OU

Deux soirs par semaine et un samedi sur deux

Soit les lundi/mercredi ou les mardi/jeudi de 18h à 21h et un samedi sur deux de 9h à 17h.

Les classes débutent les 7 et 8 septembre

Des tests de classement seront donnés à l'inscription les 27, 28, 29, 30 et 31 août.

APPELEZ MAINTENANT POUR FIXER LA DATE DE VOTRE INSCRIPTION

du lun. au ven. 333-3920 9h à 21h

Les cartes de crédit Charge et Master Charge sont acceptées.



Cegep Vanier

Centre d'éducation permanente

821 boul. Ste-Croix, St. Laurent

Nouvelle Aire fait peau neuve pour l'An 1 de sa 2e décade

par Angèle Dagenais

Le Groupe Nouvelle Aire a fait entièrement peau neuve cette saison: les danseurs ont changé, les bureaux ont été déménagés dans un local distinct du studio, le studio lui-même a été remanié, l'esprit est neuf, et la saison s'annonce bien remplie et intéressante. Comme l'explique Martine Epoque, fondatrice et directrice de ce groupe, après 10 ans d'un certain style à Nouvelle Aire, «c'est l'An 1 de la deuxième décade»: une autre perspective, un nouveau départ.

La nouvelle compagnie comprend donc trois anciens, Philippe Vita, Manon Levac et Louise Lecavalier et cinq nouvelles recrues formées au Québec, Gilles Brissson, Marie Brodeur, Ginette Boutin, Johanne Charlebois et Alain Gaumond ainsi que deux apprentis, Louise Bédard et Charles Saint-Onge. Martine Epoque assume toujours la direction artistique épaulée par Sylvie Pinard, directrice de production et de tournée, Danyèle Fortin et Michel Plouffe se chargeant de la direction administrative et de la publi-

cité. L'équipe est donc complète, et animée d'un regain d'enthousiasme: installée dans ses nouveaux bureaux du 1270 rue Saint-André (appartement 2), elle envisage une saison bien remplie.

Le groupe Nouvelle Aire présentera cette saison trois types de spectacles: une grande sortie à la Place des arts les 11 et 12 avril, des spectacles pour enfants dans les commissions scolaires de l'île de Montréal et des spectacles de type expérimental dans le cadre des Choréchanges qui reprennent de plus belle cette année.

À la Place des Arts, théâtre Maisonneuve, Nouvelle Aire présentera ses créations, *Ovoid* de Paul Lapointe sur une musique électronique de Bernard Parmegiani, la *Trilogie de la montagne* qui sera complétée par Martine Epoque (qui a d'ailleurs reçu une bourse du ministère des Affaires culturelles pour ce faire) dont la musique est de Michel Longtin. Cette œuvre de 54 minutes comportera également des séquences filmées par Denis Poulin dans une scénographie générale de Guy Rajotte. C'est l'ancienne

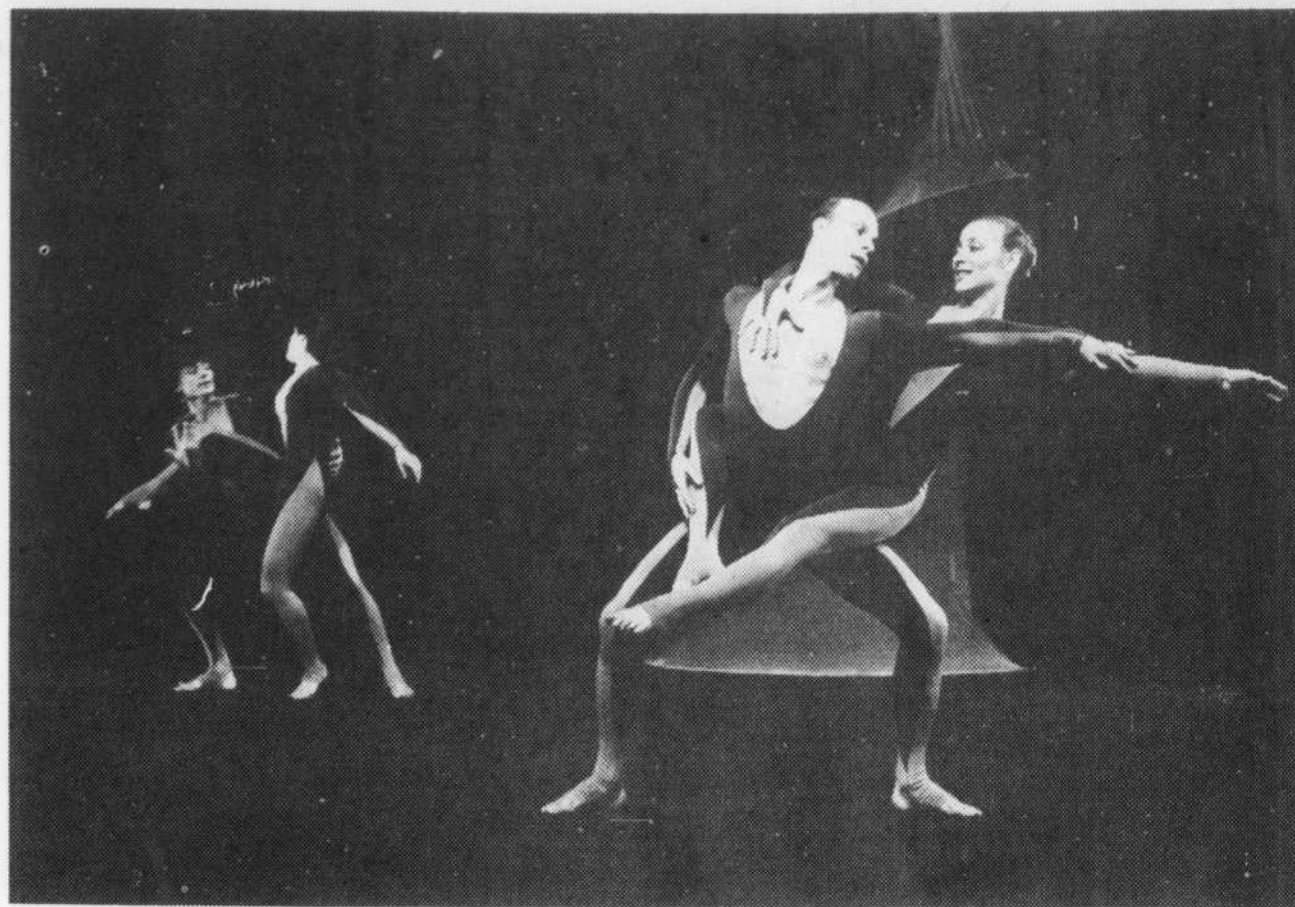
équipe de Nouvelle Aire qui interprétera cette œuvre à la Place des arts, ayant déjà créé la première partie de la Trilogie l'année dernière au théâtre Centaur. La troupe reprendra en outre une autre chorégraphie de Paul Lapointe, *Densité*, créée au théâtre Maisonneuve en 1975.

Les spectacles jeunesse de Nouvelle Aire sont une nouveauté. En effet, la compagnie ne s'est jamais intéressée auparavant au jeune public, à tort certainement. Grâce à des accords avec les commissions scolaires de Montréal, la compagnie donnera une vingtaine de spectacles d'une heure aux élèves des classes élémentaires et autant de spectacles au niveau secondaire. De plus, Martine Epoque veut, à partir de ces échanges avec les jeunes, constituer une grille d'analyse afin de créer une pièce dansée répondant spécifiquement aux besoins des enfants. Les sentiers de la création prennent parfois des détours inusités.

Pour ce qui est des spectacles de «recherche fondamentale» tels que les décrit Martine Epoque, il s'agit d'une série qui s'appellera

«Antifolycycle» et qui sera présentée dans le cadre des spectacles informels du studio de Nouvelle Aire, les Choréchanges. Ces études chorégraphiques explorent des mouvements de base de la danse moderne en laissant un certain degré d'initiative aux danseurs. Chaque «Antifolycycle» présentera deux thèmes parfois opposés: Communication/Masques, Pulsions/Silences, etc.

Par ailleurs les Choréchanges cette année, répartis sur sept fins de semaine, d'août à mai 80, présenteront des compagnies étrangères, des chorégraphes et des danseurs étrangers. Ce sera l'occasion d'échanges entre l'auditoire et les invités, un forum ouvert et décontracté. Déjà un premier Choréchange avait lieu vendredi dernier dans les studios de Nouvelle Aire avec les danseurs du Ballet 2000 de Chaudfontaine et la nouvelle équipe de Nouvelle Aire. Le Ballet 2000 est une jeune compagnie belge de danse moderne et jazz bénéficiant des accords Belgique-Québec pour nous rendre visite. Il s'agit d'un groupe de 11 danseuses sous la direction de Monique Brimiouille et de son mari Jean qui ont fondé la première compagnie de danse contemporaine (autre que le ballet, malgré son nom) de Belgique. Avec à peine 18 mois d'existence et travaillant sur une base amateur, il est difficile de préciser à l'heure actuelle quelle orientation et quel style la compagnie adoptera à long



Le groupe Nouvelle Aire présentera cette année à la Place des arts la *Trilogie de la montagne* de Martine Epoque sur une musique de Michel Longtin, compositeur montréalais. La première partie de cette trilogie a déjà été présentée par le groupe l'année dernière.

terme. Vendredi et samedi de cette semaine, les Choréchanges seront consacrés à nouveau au Ballet 2000 de Belgique ainsi qu'au Ballet Ys de

Toronto. Les 21 et 22 septembre le chorégraphe Brian Macdonald viendra «se présenter» et discuter avec le public aux studios de Nouvelle

Aire. Les 14 et 15 décembre, ce sera la première expérience des Antifolycycle. Les 29 février et 1er mars, la danseuse américaine et chorégraphe Gay Delanghe sera l'invitée des Choréchanges suivie les 28 et 29 mars du Ballet Aline Roux de France et des Antifolycycle II les 2 et 3 mai.

Entre ses différentes activités au Québec, le groupe Nouvelle Aire trouvera le temps d'aller en Belgique et en

France à l'automne et un mois aux États-Unis visiter quatre universités américaines où il donnera spectacles, conférences et classes-démonstrations au Michigan, à New York, Washington et en Illinois. Nouvelle Aire compte aussi visiter le Québec en avril dans une mini-tournée. Tel est en gros le programme de la compagnie pour 79-80, certainement une de ses meilleures années jusqu'à maintenant.

Découvrir l'assurance-maladie avec J.-G. Moreau et Vittorio

Ce sont nul autre que le caricaturiste et dessinateur montréalais Vittorio et l'imitable Jean-Guy Moreau qui se font les promoteurs des 16 services de la Régie de l'assurance-maladie du Québec par l'entremise d'un court-métrage de 15 minutes intitulé *Nous vous aimons en santé*.

Lancé la semaine dernière au cinéma Elysée, le film est assuré d'une diffusion maximale dans les salles de cinéma — comme court-métrage en début de programme — dans le réseau des écoles élémentaires, secondaires, collégiales et universitaires ainsi que dans le réseau des Affaires sociales, centre hospitaliers, CRSSS, etc.

Ce petit documentaire conçu comme un dessin animé humoristique et accessible a été conçu par Jean-Pierre Nicaise et réalisé par Michel Poulette et J.-P. Nicaise. Les dessins de Vittorio de même que l'humour de Jean-Guy Moreau, déguisé pour la circonstance en «bénéficiaire» du régime d'assurance-maladie, sont les atouts majeurs de ce documentaire informatif.

En ce 10e anniversaire de la Régie, deux de ses 16 services sont vraiment connus du

public: soins médicaux et chirurgicaux. Le court-métrage *Nous vous aimons en santé* cherchera précisément à les faire connaître tous pour une utilisation maximale mais intelligente de la carte-soleil.

Le film est disponible en 35 mm pour les salles de cinéma commercial, en 16 mm et en cassette vidéo ¾ pouce pour les institutions scolaires et professionnelles. C'est aux cinémathèques de la DGCA (Direction générale du cinéma et de l'audio-visuel) à Montréal et à Québec que peuvent s'adresser ces dernières, de même que tous ceux que la Régie intéresse. Pour tous renseignements, communiquer avec le service des com-

munications de la Régie de l'assurance-maladie du Québec, au (418) 643-5069.

MICHEL PICCOLI CLAUDIA CARDINALE
La Petite Fille en Velours Bleu
CHAMPLAIN 2 1:10 - 3:10 - 5:10 - 7:10 - 9:10
STE CATHERINE PAPINEAU 524-1685

GIANCARLO GIANNINI 14 ANS
LAURA ANTONELLI JENNIFER O'NEILL
EN VERSION FRANÇAISE
L'Innocent
le DAUPHIN 1 SAM. DIM. 2:00 - 4:30
BEAUBIEN PRÈS D'IVERVILLE 721-6060 7:00 - 9:30
SEM. 7:00 - 9:30

OLYSEE 1 35 MILTON 842-6053
7:30 9:30
KOKO LE GORILLE QUI PARLE
film de BARBET SCHROEDER
OLYSEE 2 35 MILTON 842-6053
7:30 9:30
si les porcs avaient des ailes...
un film événement un film choc
HAROLD et MAUDE CAT STEVENS
JONATHAN LIVINGSTON le goéland
CINÉMA 7 art 722-0303 3180 rue BELANGER

ÉCHOS

Le Centre d'art du Mont-Royal présente jusqu'au 16 septembre une exposition de six jeunes finissants en arts visuels de l'UQAM: Jean-Yves Bastarache, François Beland, Pierre Bellemare, Jeanne d'Arc Brochu, Françoise Lavoie, et André Martin qui exposeront une cinquantaine d'œuvres. De plus, dimanche 26 août à 14 h, le Centre présentera gratuitement un récital de musique de chambre et de poésie (voix Camilien-Houde et chemin Remembrance sur la montagne).

Pour clôturer la série estivale des récitals d'orgue de l'Oratoire Saint-Joseph, l'organiste français Antoine Reboulot est invité le 29 août prochain à 20 h 30. Il interprétera des œuvres de César Franck, Louis Marchand et Marcel Dupré. Depuis 1967, Antoine Reboulot vit au Québec où il a enseigné successivement à l'Université du Québec à Trois-Rivières, et à l'Université de Montréal.

La Galerie Yajima présentera du 4 au 29 septembre une exposition solo de Guido Molinari, 1434 Sherbrooke ouest, du mardi au samedi de 11 h à 17 h.

Une exposition comprenant 125 œuvres d'artisanat exécutées par 10 artisans canadiens est présentée au Centre culturel canadien à Paris. Elle sera par la suite présentée à Strasbourg ainsi qu'à la Maison canadienne de Londres (de novembre à janvier) et à Bruxelles et autres capitales européennes jusqu'en juin 1980.

LE CINÉMA PARALLÈLE
3662 St-Laurent, 543-4725
DEMANDEZ NOTRE PROGRAMME
...20 h
CHRONIQUE DES ANNÉES DE BANISE
de Mohammed Hamina

à ne pas manquer!
Salon du cheval montréal'79
VÉLODROME (site olympique)
29 AOÛT - 2 SEPT.
COUPE DU MONDE FEI
compétitions internationales - kiosques

HORAIRE

MERCREDI 29 AOÛT	JEUDI 30 AOÛT	VENREDI 31 AOÛT	SAMEDI 1 SEPT.	DIMANCHE 2 SEPT.
10h30 REPRÉSENTATION POUR CÉRÉMONIES D'OUVERTURE	CUTTING OMNIUM "1"	CUTTING OMNIUM "2"	CÉLÉBRITÉ JR SAUT	DÉFILE
11h15 9h00 - 11h30	CUTTING NON PRO "1"	CUTTING NON PRO "2"	DRESSAGE WESTERN AMATEUR	
12h00	MISE EN PLACE POUR LE PROGRAMME D'APRÈS-MIDI			
13h00 SLALOM PARALLÈLE DUAL SLALOM	PLAISANCE WESTERN "1"	CUTTING OMNIUM "2"	CUTTING OMNIUM FINALE	COUPE DU MONDE CSI
14h00 COURSE JUMBLEE DE BARRE	COURSE JUMBLEE DE BARRE "2"	DRESSAGE WESTERN AMATEUR	DRESSAGE WESTERN AMATEUR	SAUT
14h45 DEMONSTRATION	DEMONSTRATION	DEMONSTRATION	DEMONSTRATION	
15h00 STAR DE BEAUVEN SAUT TABLE "A"	PRIX DES CAVALIERS SAUT TABLE "A"	PRIX D'AMÉRIQUE SAUT	PRIX DES AMBASSADEURS SAUT	
16h30	MISE EN PLACE POUR LE PROGRAMME DE SOIRÉE			
19h00 CÉRÉMONIES D'OUVERTURE	DEMONSTRATION	DEMONSTRATION	DEMONSTRATION	DEMONSTRATION
19h15	PLAISANCE WESTERN "2"	COURSE JUMBLEE DE BARRE FINALE	CUTTING NON PRO FINALE	FINALE SLALOM PARALLÈLE
20h00 SLALOM PARALLÈLE DUAL SLALOM "2"	REINING OMNIUM "1"	PLAISANCE WESTERN FINALE	DRESSAGE WESTERN AMATEUR FINALE	DRESSAGE WESTERN FINALE
20h15 DEMONSTRATION	DEMONSTRATION	DEMONSTRATION	DEMONSTRATION	DEMONSTRATION
20h30 Prix du Salon du Cheval SAUT TABLE "A"	Trophée de l'Équipe Canadienne SAUT TABLE "C"	PLAISANCE SAUT	COUPE DU QUÉBEC SAUT TABLE "A"	PRIX DE MONTRÉAL SAUT TABLE "A"

BILLETS:
du 29 août au 2 septembre 1979
Spectacles #1 à 8 (incl.) et #10.
Niveau 200 \$ 6.50
Niveau 300 \$ 5.00
Estrades populaires \$ 4.00
Spectacle #9 - Coupe du Monde (2 sept. - Matinée)
Niveau 200 \$ 10.00
Niveau 300 \$ 8.00
Estrades populaires \$ 5.00

Tous les jours: matinées - 10h30 à 17h00 soirées - 19h00 à 23h00
BILLETS EN VENTE À TOUS LES COMPTOIRS TRS

PREMIÈRE CANADIENNE présentée par
LE DEVOIR et **CKMF**
MOURIR À TUE-TÊTE
un film de ANNE-CLAIRE POIRIER
avec JULIE VINCENT • GERMAIN HOUE
Soyez parmi les 300 INVITÉS
et assistez à la Première du film canadien acclamé au dernier Festival de Cannes!
le jeudi 13 sept. à 20h30 au Cinéma Le Dauphin, 2396 est, rue Beaubien

RÈGLEMENTS DE PARTICIPATION
1. Pour participer au concours, une personne doit inscrire ses nom, adresse et numéro de téléphone sur la formule de participation ou sur une simple feuille de papier et la faire parvenir à l'endroit mentionné;
2. Le concours débute le 25 août et se termine le 1er septembre;
3. L'attribution des invitations aux gagnants se fera dans la semaine du 3 septembre par tirage au sort parmi tout le courrier reçu;
4. Une personne peut participer au concours autant de fois qu'elle le veut;
5. Pour se mériter un prix, la personne dont le nom apparaît sur la formule de participation tirée au sort doit avoir répondu correctement à la question inscrite;
6. Le concours s'adresse exclusivement aux résidents du Québec;
7. Le prix doit être accepté comme tel et ne pourra être échangé contre une somme d'argent;
8. Une personne qui se mérit un prix doit consentir, si requis, à ce que son nom soit utilisé à des fins publicitaires relatives à ce concours.

Remplir et retourner à:
Première "MOURIR À TUE-TÊTE"
FILMS MUTUELS
225 est, rue Roy, Montréal H2W 1M5
QUESTION: Qui a réalisé le film "Mourir à Tue-Tête"?
RÉPONSE:
NOM:
ADRESSE:
VILLE: CODE:
TÉLÉPHONE:

Le Japon Un marché fabuleux pour les firmes québécoises...

par Michel Nadeau

LES ventes du Québec au Japon passeront, cette année, le cap des \$300 millions et ce pays représente maintenant le troisième marché en importance pour les produits québécois derrière les États-Unis et la Grande-Bretagne, devant l'Allemagne de l'Ouest.

Pour le délégué du gouvernement du Québec à Tokyo, M. Normand Bernier, les relations nippo-québécoises pourraient passer à un nouveau stade dans leur développement. Ce marché fabuleux de 115 millions de consommateurs à revenus élevés offre un

potentiel de croissance fabuleux au manufacturier québécois qui veut consacrer le temps et les efforts nécessaires.

Le haut fonctionnaire a accordé récemment une entrevue au DEVOIR dans son bureau du centre-ville de la capitale japonaise. La délégation du Québec est logée dans un immeuble plutôt modeste mais extrêmement bien située dans le quartier Akasaka au cœur du réseau de communications de la grande mégapole asiatique.

M. Bernier, qui rentrera le mois prochain au Québec

après un séjour de six ans au Japon, dissimule à peine sa fierté devant le succès rencontré par quelques entreprises du Québec. Ainsi, une demi-douzaine d'abattoirs québécois exportent maintenant pour \$57 millions de viande de porc par année. Plusieurs autres fabricants tentent présentement leur chance avec l'aide d'importateurs locaux. Les ventes de produits alimentaires, de fourrures et de vêtements de cuir ne cessent de progresser.

« Les produits qui marchent le mieux sont ceux qui mettent en valeur l'individu » pré-

cise M. Bernier. « Tous les articles touchant le confort, les soins personnels, la décoration, les loisirs, la mode ou le design se vendent très bien. Il y a une forte demande pour tout ce qui entoure le raffinement personnel, l'identification et la « déclassification » de l'individu. »

Vivant dans une des régions les plus denses du monde, les Japonais doivent accepter des structures économiques et sociales assez rigides pour assurer la croissance. L'économie dépend en grande partie des marchés étrangers, des richesses naturelles et de l'énergie importées. L'ordre et la discipline sont donc nécessaires au maintien d'un niveau de vie qui est voisin de celui de l'Amérique du Nord et de l'Europe de l'Ouest. Mais dans cette société uniformisée, tout ce qui met en valeur l'individu (ou lui donne l'impression d'être original) est recherché par les consommateurs.

M. Bernier connaît bien le Japon où il travaille depuis plus de dix ans. Avant d'être à l'emploi du Québec, il a représenté le Cambodge et une banque montréalaise dans ce pays. Comme tout le personnel de la délégation du Québec, il parle couramment le japonais. Même les dirigeants de l'ambassade canadienne lui reconnaissent une grande connaissance du pays et de ce marché.

L'entreprise canadienne qui veut exporter au Japon, doit d'abord s'interroger sur ses objectifs. Quelle partie de sa production devrait idéalement être écoulee au Japon? 10%, ou 30%? Ceci déterminera l'effort à faire pour conquérir ce marché extrêmement intéressant, une fois, les barrières franchies.

« Malheureusement, nous constatons souvent que, dans de nombreuses firmes québécoises, il y a un directeur des ventes mais pas de direction commerciale ni d'organisation bien rodée. Certains veulent frapper un grand coup avec une vente unique ou encore d'autres y vont au complet. »

Suite à la page 13



... mais protégé de façon astucieuse

AVEC un large sourire et moultes précautions de politesse, le petit fonctionnaire répète: « Le Japon respecte scrupuleusement tous les accords du Gatt en ce qui touche le commerce extérieur. »

Essayant de garder notre calme, fort aimablement, nous lui faisons remarquer qu'il est vrai que le Japon a abaissé ses barrières tarifaires mais tous les exportateurs pestent contre les manœuvres subtiles mises en place pour freiner l'entrée de produits étrangers.

Le directeur du service des douanes du ministère de l'Industriel et du Commerce international s'excuse des ennuis rencontrés par certaines firmes québécoises lors de transactions avec le Japon. « Peut-être avaient-elles négligé certains détails? » lance-t-il sur un ton très sérieux.

« Evidemment, il a raison. Mais comment faire pour éviter toutes les embûches semées lors de la traversée des douanes nippones. »

« Dans chaque cas d'exportation au Japon, il faut déceler la contrainte car ce n'est qu'après qu'on nous dira ce

qui cloche... » lance le délégué du Québec à Tokyo, M. Normand Bernier. Celui-ci parle longuement des barrières non tarifaires qui bloquent l'entrée des produits étrangers au Japon. Il faut se rappeler que le Japon a une tradition protectionniste solidement ancrée. Entre le XVII^e siècle et le milieu du siècle dernier, tous les produits étrangers furent refusés aux frontières de l'archipel. Seuls quelques bateaux portugais pouvaient apporter à Nagasaki les soies de la Chine.

Aujourd'hui, hommes d'affaires américains et européens démontrent régulièrement les astuces déployées par les Japonais pour stopper les importations.

Pour chaque produit alimentaire, par exemple, on demande non seulement les ingrédients mais le mode de fabrication. Il faut préciser tout ce que contient l'emballage: matériel, pigment de coloration.

Ainsi, un fabricant montréalais de pâte de foie gras a dû retarder de plusieurs semaines une livraison car son produit contenait de l'amidon modifié dont on voulait la recette.

La terminologie utilisée doit

être constamment la même sur tous les formulaires. Du « maple butter » n'est pas du tout du « maple spread » ont appris des producteurs québécois de beurre d'érable. Il n'y a pas de négociations possibles. Il faut reprendre la marchandise ou encore la détruire sur place à fort prix.

Il a fallu débours 53,000 yens (\$300.00) pour brûler 20 caisses de cornichons qui n'étaient pas conformes aux normes. La correspondance avec les autorités doit être rédigée en japonais. Tous les produits doivent contenir une étiquette (posée à la douane) fabriquée au Japon, naturellement. Les denrées périssables doivent porter la date de la fabrication et non celle du début de sa détérioration comme c'est le cas au Canada.

Les permis d'importation sont délivrés selon des quotas extrêmement complexes. Il faut parfois verser 30% de commission à un détenteur de permis ce qui rend le produit non concurrentiel.

Finalement, ces mesures visent surtout à retarder l'entrée des produits. Comme leur stockage est dispendieux, le produit coûte trop cher une fois tous les obstacles traversés. Parfois, on verra apparaître curieusement un produit similaire, fait au Japon, à partir d'une recette qui ressemble étrangement à celle qui a été remise aux autorités de la douane.

C'est pour cela que des puissantes compagnies comme Campbell Soup ont choisi de s'associer avec des partenaires japonais pour fabriquer sur place plutôt que d'exporter. Une grande multinationale française comme Renault n'arrive pas à vendre ses produits au Japon, comme l'a souligné le premier président M. Giscard d'Estaing dans une entrevue à la télévision japonaise lors du sommet de Tokyo.

« Il suffit de passer en revue tous les produits et voir dans chaque cas, la contrainte négative » soutient M. Bernier qui a demandé en vain l'aide de l'ambassade canadienne pour effectuer cette opération.

« Néanmoins il est possible de franchir ce tamisage très serré. Alors, la récompense vaut le prix des efforts. Le chiffre des ventes atteint rapidement le million. Mais avant d'attendre cette étape, il faut s'armer de patience et de ténacité. »

Les Trois Arches

Une somptueuse demeure où la gastronomie française fait le délice des gourmets.

Le charme de son décor, sa cuisine digne de la plus haute gastronomie française, sa cave aux nombreux grands crus, son service de grande classe... tout fait du restaurant Les Trois Arches le lieu de prédilection des gourmets.

Naturellement, Les Trois Arches accepte la carte American Express, la Carte qui a de la classe.

Les Trois Arches, 11131 rue McEighen (boul. Gouin ouest), Pierrefonds.

Réervations: 683-8200

La carte American Express. Ne partez pas sans elle.

Cette annonce n'est pas une offre de vente ou une sollicitation d'offre d'achat de ces titres. L'offre n'est faite que par prospectus et, dans toute province, seulement par les soussignés ou par autres agents de change qui sont autorisés à offrir ces titres dans cette province.

Émission additionnelle

\$20,000,000
débentures 10 3/4 % série D
(non garanties et rachetables)

RoyNat Ltd.

Date d'émission: le 14 septembre 1979 Date d'échéance: le 14 septembre 1999

Option d'échéance anticipée

Le détenteur de toute débenture peut choisir que cette débenture vienne à échéance le 14 septembre 1989. Ce choix ne peut être fait qu'après le 1^{er} octobre 1988 et avant le 1^{er} avril 1989.

Prix: 99.75 et intérêts courus
pour rapporter environ 10.79% jusqu'en 1989 ou 10.78% jusqu'en 1999

L'offre n'est faite que par l'intermédiaire du prospectus dont on peut se procurer des exemplaires auprès des soussignés et autres courtiers qui peuvent légalement offrir ces valeurs en vente dans cette province.

Wood Gundy Limitée	Lévesque, Beaubien Inc.
Dominion Securities Limitée	A. E. Ames & Cie Limitée
Nesbitt Thomson Valeurs Limitée	Merrill Lynch Royal Securities Limitée
McLeod Young Weir Limitée	Geoffrion, Robert & Gélinas Ltée
René T. Leclerc Incorporée	Burns Fry Limitée
Midland Doherty Limitée	Walwyn Stodgell Cochran Murray Limited
Grenier, Ruel & Cie Inc.	Equitable Securities Limitée
Pemberton Securities Limited	Brault, Guy, O'Brien Inc.
Maison Placements Canada Inc.	Odum Brown & T. B. Read Ltd.
Houston Willoughby Limited	Mead & Cie Limitée
	McNeil, Mantha, Inc.
	Greenshields Incorporée
	Pitfield Mackay Ross Limitée
	Richardson Securities of Canada
	Tassé & Associés, Limitée
	Molson, Rousseau & Cie Limitée
	Bell Gouinlock Limitée
	A. E. Osler, Wills, Bickle Limitée
	Casgrain & Compagnie Limitée
	Scotia Bond Company Limited

Cette annonce n'est pas une offre de vente de ces titres dans quelque province canadienne que ce soit. Une telle offre ne pourra être faite que lorsque les commissions des valeurs mobilières ou les autorités compétentes des différentes provinces auront approuvé le prospectus déposé.

NOUVELLE ÉMISSION PROPOSÉE

\$4,960,000
496 unités
chacune représentant un intérêt direct de propriété indivise dans un long métrage temporairement intitulé

THE LAST CHASE

PRIX: \$10,000 par unité
Payable comptant, en entier, ou en versant immédiatement \$2,000 et le solde par billet à ordre échéant le 31 août 1983, les intérêts étant payables annuellement.

«The Last Chase», un film mettant en vedette Lee Majors en coureur automobile et Burgess Meredith dans le rôle d'un ancien pilote de ligne. Un homme conduisant illégalement la dernière voiture de course de l'Amérique du Nord, dans un monde sans essence et sans huile, rivalise avec le dernier jet dans un cross-country où il ne peut y avoir qu'un survivant. Martyn Burke dirigera la production.

L'achat d'unités dans ce film long métrage permettra à l'investisseur de déduire la totalité (100%) de sa souscription de ses revenus taxables pour l'année 1979.

Le film sera produit principalement pour diffusion internationale dans les salles commerciales et pour diffusion à la télévision. Les investisseurs auront droit à 100% des revenus nets, tels que décrits dans le prospectus, jusqu'au recouvrement total des capitaux investis, sujet à remises, et à 50% des revenus nets par la suite. Des ententes de distribution et d'immatriculation, maintenant en pourparlers assureront aux investisseurs des revenus nets de pas moins de \$1,200,000.

MEAD & Co. LIMITED
ESTABLISHED 1924
MONTRÉAL • TORONTO • CALGARY • VANCOUVER • LONDRES • ANGLETERRE

MEMBRES DE L'ASSOCIATION CANADIENNE DES COURTIER EN VALEURS MOBILIÈRES ET DES BOURSES DE MONTRÉAL, TORONTO, VANCOUVER, ALBERTA.

MEAD & Co. LIMITED **RAYMOND CAMUS INC.** **MEAD & CIE LIMITED**
(filiale de Mead & Cie Limitée)
1200 Avenue McGill College, Montréal, Québec, H3B 4G7
Tél.: 514-879-1500 514-879-1714

S.V.P. me faire parvenir un exemplaire du prospectus préliminaire de la nouvelle émission proposée «The Last Chase».

NOM ADRESSE

VILLE PROV. CODE POSTAL

TÉL. AFF. TÉL. RÉ.

Donohue tourne à pleine capacité

SGF: les profits dépassent \$3 millions

par Michel Nadeau

Affichant une progression de 58% du chiffre de ses ventes, la Société Générale de Financement (SGF) a enregistré un bénéfice net de \$3.157.000 au cours des six premiers mois de l'année. Ces résultats se comparent favorablement avec une perte de \$1.821.000 enregistree au premier semestre de l'an dernier.

La rentabilité-surprise de la filiale Donohue-St-Félicien au cours de sa première année d'exploitation de même qu'une diminution du déficit

de la division des chantiers maritimes de Marine Industrie expliquent ce redressement des profits du groupe de la SGF.

Les ventes semestrielles ont fait un bond spectaculaire passant de \$132 millions pour les six premiers mois de l'an dernier à plus de \$208.6 millions pour la même période cette année. Ce dernier chiffre tient compte de l'entrée en activités de Donohue-St-Félicien, un vaste complexe forestier situé au Lac Saint-Jean.

Dans le cas de Marine, on enregistre une perte « légère »

pour la première moitié de 1979. Le déficit annuel prévu serait d'environ deux millions de dollars. Cette perte provient essentiellement de la division navale car les deux autres secteurs d'activités (hydro-électrique et wagons) affichent des résultats, « encourageants ».

On a commencé à appliquer un plan de redressement qui prévoit un retour à la rentabilité par une diminution des activités gravement déficitaires l'an dernier des chantiers maritimes.

La plupart des filiales du groupe connaissent une bonne année. Forano, Vocano, Sogefor, Cegelec, LaSalle-Triotte de même qu'Artopeux montrent des bénéfices à peu près identiques à ceux de 1978.

Dans le cas de Sogefor qui connut l'an dernier une année exceptionnelle, on observe cependant une baisse dans la demande et le prix des panneaux particuliers.

Un rapport semestriel sera

publié cette semaine renfermant diverses informations pour l'actionnaire, le gouvernement du Québec.

Des négociations se poursuivent toujours avec les compagnies Gulf Canada et Union Carbide en vue de créer un complexe pétrochimique au Québec. La société Pétromont a déjà été mise sur pied à cet effet.

Egalement, des pourparlers sont en cours en vue de la construction d'une usine de papier journal de \$140 millions dans la région d'Amos. Le partenaire de la SGF sera la firme Normick Perron de La Sarre. Cependant le succès du se-

maître demeure la Donohue St-Félicien qui vient au monde dans des conditions idéales. Cette filiale de la compagnie Donohue et de la firme B.C. Forest de Vancouver terminera sa première année d'exploitation avec un surplus, phénomène rarissime dans les annales de l'industrie de transformation des produits forestiers.

« L'usine fonctionne présentement à pleine capacité » indique le communiqué de presse distribué hier par la SGF. La demande pour la pâte kraft demeure ferme et la compagnie tire profit des taux de change favorable du dollar canadien.

La publication de ces données fait partie d'une nouvelle politique visant à informer les actionnaires des sociétés d'Etat — la population québécoise — de l'évolution trimestrielle de diverses entreprises rattachées au gouvernement du Québec.

Emprunt de Bell en Europe

Bell Canada a publié hier un prospectus préliminaire annonçant l'émission de débentures d'une valeur de \$75 millions (Can.) en Europe.

Un groupe de banques et de courtiers européens dirigé par Union Bank of Switzerland (Securities), A.E. Ames and Co., Crédit Lyonnais, Dresdner Bank Aktiengesellschaft, Hambros Bank, Kreditbank International Group, Salomon Brothers International, et Wood Gundy se chargera des opérations de courtage.

Les modalités des obligations ne seront établies que lorsqu'on les offrira au public.

La production des CL-215 reprendrait chez Canadair

Devant le vif intérêt manifesté par quelques pays, dont la France où les récents incendies de forêt dans le midi ont prouvé l'utilité de cet appareil, la compagnie Canadair décidera sans doute prochainement de reprendre la production de son avion amphibie CL-215.

La production de ces appareils qui embarquent de l'eau de mer dans un vaste réservoir sous la carlingue pour aller la déverser sur les incendies, a cessé il y a un an.

Bell and Howell a annoncé son intention de vendre à la compagnie japonaise Osawa and Co l'essentiel de ses opérations dans le domaine de l'équipement photographique. Aux termes de l'accord de principe inter-

venu, Osawa and Co rachètera un intérêt de cinquante pour cent dans Bell and Howell-Mamiya co, qui commercialise les produits Bell and Howell et Mamiya aux États-Unis et au Canada.

D'autre part, Osawa reprendra l'intérêt de quatre-vingt-dix pour cent détenu par Bell and Howell dans Bell and Howell Japan. La compagnie commerciale japonaise fera également l'acquisition des opérations internationales de marketing de « Bell and Howell ».

Le président de Bell and Howell a précisé que la firme entend se concentrer sur ses autres secteurs d'activités (dont les machines de bureaux) et qu'elle continuera la production de matériel audiovisuel, optique, et photographique.

CERTIFICATS DE PLACEMENT GARANTI

1 à 5 ANS
10 3/4 %

- Intérêts payables annuellement pour dépôts de 1, 2, 3, 4, et 5 ans.
- Intérêts semestriels 10 1/2 %
- Intérêts trimestriels ou composés sur dépôts de 5 ans 10 1/2 %

• Institution inscrite à la Régie de l'assurance-dépôts du Québec et membre de la Société d'assurance-dépôts du Canada.

• Dépôt minimum \$500

• Taux sujets à changement sans préavis

Pour renseignements, écrivez ou téléphonez à: (514) 281-1818

FIDUCIE NORD-AMÉRIQUE

Une compagnie du groupe Primor • 25 ouest, rue Sainte-Catherine, Montréal H2X 3P4

Marchés arabes

Homme d'affaires d'origine arabe entreprendra début Octobre une tournée d'affaires en Arabie Saoudite, pays du Golfe, Irak et Syrie. Acceptera des missions supplémentaires.

Veuillez appeler:

(418) 653-6225

ou écrire à:

Arabica Consultation Ltée

1095, Boul. de la Chaudière, Cap-Rouge, Qué.

GSA 1K0

BUREAUX VIEUX-QUÉBEC

IDÉAL POUR SUCCURSALE OU BUREAU DE VENTE

ENTIÈREMENT RÉNOVÉ

Formule avantageuse pouvant inclure services de téléphoniste-réceptionniste, secrétariat, administration photocopie, salle de conférence, stationnement, etc.

FAUT VOIR

Les Entreprises Arcane Inc., 850, St-Vallier Est, Québec, Tél: 694-9731

Un mode d'épargne supérieur

Les certificats de dépôt garanti du Trust Général

- Sécurité du capital et des intérêts
- Taux d'intérêt garanti
- Taux d'intérêt élevé
- Souplesse dans le paiement des intérêts
- Aucun coût

TRUST GÉNÉRAL DU CANADA

Institution inscrite à la Régie de l'assurance-dépôts du Québec. Membre de la Société d'assurance-dépôts du Canada.

10 3/4 %
Intérêts versés annuellement. Période de 5 ans. Dépôt minimum \$500.

Autres certificats à autres taux pour des périodes allant de 30 jours à 5 ans.

Demandez le poste 2000

Sép.-les: 968-1830
Chicoutimi: 549-6490
Alma: 668-3391
Rimouski: 724-4106

Rivière-du-Loup: 862-7286
Québec: 688-0630
Lévis: 833-4450
Trois-Rivières: 379-7230

Montréal: 866-9641
Ottawa: 739-3265
Hull: 771-3227
Ottawa: 238-4900

Hawker Siddeley Canada Ltd.
Avis de dividende sur actions privilégiées

AVIS est donné par la présente qu'un dividende d'un dollar et quarante trois cents et trois quarts (\$1.43 3/4) par action sur les actions privilégiées de la Compagnie, actions en circulation à 5 3/4 %, à dividende cumulé, rachetables à été déclaré et sera payable le 2ème jour d'octobre 1979, aux actionnaires inscrits aux registres à la clôture des affaires le 14ème jour de septembre 1979, soit un dividende sur telles actions à raison de 5 3/4 % par année pour le trimestre se terminant le 2ème jour d'octobre 1979.

Par ordre du Conseil d'administration
C. A. Haines
Secrétaire
Le 16 août 1979
TORONTO, ONTARIO

DÉCÈS

MASSENET, Yves Louis. — Mme Yves Massenet, ses enfants Olivier, Sylvie, Hervé, ses petits-enfants et arrière-petits-enfants ont la douleur de faire part du décès de leur époux, père, grand-père et arrière-grand-père M. Yves Louis Massenet, Président de Chambre honoraire à la Cour d'appel, appelé à Dieu, à Québec, le 26 août 1979, dans sa 87e année. Le service religieux sera célébré à l'église St-Yves (St-Foy), mercredi 29 août à 14 heures. La famille sera à l'église à 13:30 heures. Les dons à la Société du cancer seront appréciés. La direction a été confiée à la Coopérative funéraire du Plateau.

Carrières et Professions

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes

cegep rimouski

60, rue Evêché ouest
Rimouski, G5L 4H6
Téléphone: (418) 723 1880

REQUIERT LES SERVICES D'UN

ATTACHÉ D'ADMINISTRATION

(Chercheur)

L'objectif de la recherche vise à présenter les éléments constitutifs d'un programme d'éducation à la démocratie spécifiant les objectifs de formation, les instruments diagnostiques, les diverses activités reliées aux objectifs dans leur séquence pédagogique, les ressources et les critères d'évaluation.

Principalement cela comprend:

- d'élaborer un cadre théorique;
- d'effectuer une recherche documentaire;
- d'établir une liste des principales attitudes;
- de valider empiriquement la liste proposée;
- de présenter dans un rapport d'étape le profil de compétence minimale que devrait rencontrer l'étudiant à la fin de ses études collégiales;
- d'élaborer diverses activités pouvant être dispensées par les services aux étudiants, chaque activité étant présentée sous forme d'objectifs, de contenu et de suggestions méthodologiques.

QUALIFICATIONS:

- Diplôme universitaire de premier cycle ou deuxième cycle, en sciences de l'éducation ou en psychologie sociale;
- Expérience dans la recherche.

DURÉE DE L'EMPLOI: Approximativement 1 an.

SALAIRE: Échelle de salaire variant de \$15,216. à \$33,723.

Toutes les personnes intéressées à cette offre d'emploi doivent faire parvenir leur curriculum vitae, accompagné d'une lettre expliquant leur motivation à occuper ce poste, avant le 3 septembre 1979, à 17 heures, à l'adresse suivante:

SERVICE DU PERSONNEL,
Cégep de Rimouski,
60 ouest, rue de l'Évêché,
Rimouski, P.Q.
G5L 4H6

noranda

MINES NORANDA LIMITÉE

Division Matagami
(Mine Lac Matagami)

Surintendant du département sous-terre

La Division Matagami annonce l'ouverture du poste de Surintendant du département sous-terre présentement inoccupé.

Sous la direction du Gérant de la mine, le Surintendant du département sous-terre est en charge de la direction, de la coordination et du contrôle de toutes les activités minières souterraines.

Le candidat élu devra posséder un diplôme universitaire en génie minier ou un diplôme collégial en technique minière ainsi qu'une expérience pertinente dans le domaine de la supervision des opérations sous-terre.

Le candidat devra être bilingue ou être disposé à apprendre le français.

Matagami, ville moderne de 4,500 habitants, est située dans la région nord-ouest du Québec à environ 120 milles (200 km) au nord-est de Rouyn-Noranda et est dotée de très bons établissements commerciaux, scolaires et sportifs.

Un salaire intéressant, de bons avantages sociaux et une allocation de déménagement sont offerts au candidat. De plus, un logement subventionné lui sera fourni.

Tout candidat intéressé à postuler cet emploi devra faire parvenir son curriculum vitae à l'Adresse suivante:

Directeur du Service du Personnel
Mines Noranda Limitée
Division Matagami
Matagami, Qué.
J0Y 2A0



La Commission Scolaire Régionale de l'Outaouais

DEMANDE

TROIS CHEFS DE CUISINE ET CAFÉTÉRIA (POSTE DE GÉRANCE)

AFFECTATIONS PRÉVUES:
Polyvalente Grande-Rivière
Polyvalente Le Carrefour
Polyvalente D'Arcy McGee

ATTRIBUTIONS CARACTÉRISTIQUES:

L'emploi de chef de cuisine et cafétéria comporte l'exercice des fonctions de la gestion requises pour coordonner les activités techniques, administratives et manuelles ayant trait à l'organisation et au fonctionnement des services alimentaires d'une institution, notamment sous les aspects de la programmation des menus, la préparation des aliments, l'achat des marchandises, l'administration du budget, l'entretien des locaux et de l'équipement. Cet emploi comporte la direction et l'évaluation des employés de l'organisme affectés à ces activités.

QUALIFICATIONS MINIMALES REQUISES:

- Diplôme de secondaire V avec option se rapportant à l'alimentation.
- Cinq années d'expérience pertinente

OU

— Diplôme d'études collégiales en techniques diététiques

— Quatre années d'expérience pertinente

SALAIRE: \$13,885.00 à \$16,661.00 (Échelle 1978-1979)

CONCOURS: C-232

Toute demande d'emploi et curriculum vitae doivent être parvenus le ou avant le 31 août 1979 au:

DIRECTEUR DU SERVICE DU PERSONNEL
225, rue Saint-Rédempteur
HULL,
J8X 2T3

OFFRE D'EMPLOI

Préposé(e) aux Prêts commerciaux

RESPONSABLE À:

Directeur gérant "L'Office de Stabilisation de la Fédération des Caisses Populaires Acadiennes Ltée"

RESPONSABILITÉS PREMIÈRES:

Recevoir, analyser et faire l'étude des demandes de "prêts commerciaux" des membres des Caisses Populaires, qui doivent être soumises par les Caisses Populaires pour recommandations et approbation.

QUALIFICATIONS:

Degré universitaire: B.A.A. ou l'équivalent. Expérience requise: de trois (3) à cinq (5) années d'expérience dans ce genre de prêts.

TRAITEMENT:

A négocier et selon les qualifications.

Les personnes intéressées et ayant les qualifications déjà mentionnées, doivent soumettre leur demande accompagnée de leur curriculum vitae, au

Directeur Général Adjoint et Directeur du Personnel,
M. Richard Savoie,
La Fédération des Caisses Populaires Acadiennes Ltée, Place de l'Acadie,
Case postale 920, Caraquet, N.-B., au plus tard le 10 septembre 1979, avant 16h00.

CONSEILLER EN ORIENTATION

Nous avons présentement un poste disponible pour un professionnel non-enseignant à une de nos écoles secondaires situées à Chomedey. Se rapportant au Directeur des Services aux Étudiants et sous la direction quotidienne du Principal de l'école, le conseiller en orientation assistera les élèves dans l'élaboration de leur plan de carrière, discutera avec eux d'un choix de cours et se souciera de leurs problèmes personnels. Il devra aussi assurer une relation constante avec les professeurs dans le but de solutionner certains problèmes plus épineux.

Les candidats intéressés à ce poste devront détenir un diplôme universitaire dans la discipline concernée et avoir plusieurs années d'expérience pertinente ainsi qu'une parfaite maîtrise de la langue anglaise. Ce poste est disponible immédiatement pour l'année scolaire 1979/80 avec contrat de 12 mois.

Le salaire sera conforme à la politique salariale gouvernementale en vigueur, soit \$15,055. à \$33,080. (basé sur l'échelle salariale 1978/79) selon les qualifications et l'expérience.

Les personnes intéressées devront téléphoner à:

M. Steve Adams,
Commission scolaire Laurenval,
Centre des curriculum
Tél.: 621-5400



LA COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE D'OUTAOUAIS

CONCOURS NO 106

Un poste de conseiller pédagogique surnuméraire à l'enseignement professionnel aux adultes (jusqu'au 30 juin 1980)

LIEU DE TRAVAIL: Centre Culturel

NATURE DU TRAVAIL: Les emplois de conseiller pédagogique sont des emplois de professionnel qui comportent plus spécifiquement des fonctions de conseil auprès du personnel de cadre responsable des services d'enseignement et d'animation pédagogique, auprès des instituteurs et des autres professionnels relativement à l'implantation, au développement, à l'évaluation des programmes d'enseignement, à l'organisation scolaire qui convient de même qu'au choix et à l'utilisation des méthodes, des techniques, de l'équipement, du matériel didactique...

QUALIFICATIONS REQUISES: Diplôme universitaire terminal de premier cycle dans un champ de spécialisation approprié à l'emploi.

ATTRIBUTIONS CARACTÉRISTIQUES: Selon le plan de classification.

SALAIRE: Selon la convention en vigueur pour les professionnels non enseignants.

FAIRE PARVENIR VOS DEMANDES ÉCRITES AVANT LE 31 août 1979.

SERVICE DU PERSONNEL
C.S.R. VAUDREUIL-SOULANGES
CENTRE CULTUREL, CITÉ DES JEUNES
VAUDREUIL, (QUÉBEC) J7V 6B1

CONSEILLER EN PERSONNEL

(Dotation)

Service du Personnel,
Division du Personnel Interne

Concours no.: 79-UR-E-5

LA DESCRIPTION:

Sous l'autorité du Chef de la Division du Personnel Interne agit auprès des cadres de l'Union régionale comme ressource-conseil en matière de planification de la main-d'œuvre, planification des carrières, appréciation du rendement, recrutement, sélection, affectation, et accueil du personnel. Effectue dans ces domaines des travaux d'analyse et de recherche reliés à l'élaboration, à l'évaluation et la révision des politiques, systèmes, normes ou procédés et procède, après approbation, à leur implantation. Effectue également des études en ce qui concerne les méthodes et techniques de recrutement et de sélection. Informe et conseille le personnel de l'Union régionale sur différents sujets tel leur orientation de carrière. Agit sur demande comme personne de ressource et participe au besoin à des comités ou groupes de travail dans le cadre de ses activités.

LES EXIGENCES:

- Diplôme universitaire de 1er cycle dans un des secteurs suivants: relations industrielles, psychologie, orientation ou autres disciplines appropriées.
- Trois ans d'expérience pertinente à la fonction.
- Toutes autres combinaisons de scolarité et d'expérience pertinente pourra être examinées.
- Une expérience des entrevues de sélection, de relation d'aide et de planification de carrière est un prérequis pour la fonction.
- La personne choisie devra avoir la compétence nécessaire pour effectuer de la recherche et faire du développement dans les domaines suivants: 1re appréciation de rendement, 2nd système de planification de main-d'œuvre (effectifs, carrière, réservoir).

LES CONDITIONS:

Plan complet d'avantages sociaux.

Toute personne intéressée doit faire parvenir son curriculum vitae avant le 5 septembre 1979, au: Service du Personnel, L'Union régionale de Québec des Caisses populaires Desjardins, 59, avenue Bégin, Lévis, Québec, G6V 6P6.



l'union régionale de québec des caisses populaires desjardins

Avis légaux — Avis publics — Appels d'offres

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 2 août 1979 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à M.T.G. Printing Services Inc. (Société d'imprimerie M.T.G. Inc. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 14ème jour de juillet 1979, sous le numéro 3000493.

Ce 21ème jour de août, 1979

LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS DE CHANGEMENT DE NOM
AU: Ministère de la Justice

Avis est par les présentes donné que Dame Marie Rita Alexina Pilet, ménagère, demeurant au 15 Tremblay, apt. 103, à Châteauguay, district de Beauharnois, Province de Québec, s'adressera à l'Honorable Ministre de la Justice afin d'obtenir un décret changeant son nom en celui de Rita Mary Pilet.

Châteauguay, ce 20 août 1979

DROUIN & ROBERT
Procureurs de la requérante

Le requérant-cédant, M. Jean-Claude Dubuc, domicilié au 38, Palmy, Victoriaville, Cte Arthabaska, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à M. Michel Robitaille, domicilié à R.R. #1, Victoriaville, Cte Arthabaska, le permis portant le numéro 0-505487 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la Région 04, conformément à l'article 2.59.1 du Règlement 2. Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours qui suivent la date de la troisième parution de la présente demande dans les journaux.

1ère parution: 27 août 1979
2ème parution: 28 août 1979
3ème parution: 29 août 1979

AVIS
Avis est donné que JEAN MARIE VIGNEAULT, domicilié et résidant au 7300-A, rue Dumais, à St-Léonard, dans le district de Montréal, s'adressera au Ministère de la Justice de la Province en conseil afin d'obtenir l'autorisation de changer son nom en celui de JACQUELINE VIGNEAULT.

MONTREAL, ce 15 août 1979

FLORENT PHILIBERT, Avocat
Hargreaves, Bélanger, Leduc,
Philibert, Lestage,
6850 est, rue Sherbrooke,
Suite 350,
Montréal — H1N 1E1
Tél: 253-2261

Prenex avis que M. Georges Henri Martel du 5111 rue Sherbrooke est, Montréal, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à M. Michel Robitaille, domicilié à R.R. #1, Victoriaville, Cte Arthabaska, le permis portant le numéro 0-505487 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la Région 04, conformément à l'article 2.59.1 du Règlement 2. Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours qui suivent la date de la troisième parution de la présente demande dans les journaux.

1ère parution: 27 août 1979
2ème parution: 28 août 1979
3ème parution: 29 août 1979

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 5 juillet 1979 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à M.T.G. Printing Services Inc. (Société d'imprimerie M.T.G. Inc. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 30e jour de juillet 1979, sous le numéro 3000493.

Ce 20e jour d'août, 1979

LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS DE CHANGEMENT DE NOM
AU: Ministère de la Justice

Avis est donné que Gaston Dumont, 74, Des Erables, Label sur Quevillon, Abitibi, P.Q., détenteur du permis no. M508863-001, région 8, demandera à la Commission des Transports du Québec de transférer son permis à: Michel Hains, 110, Des Ormes, Label sur Quevillon, Abitibi, P.Q., région 8, conformément à l'article 2.59.1 du Règlement 2. Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours qui suivent la date de la troisième parution.

1ère parution: 27 août 1979
2ème parution: 28 août 1979
3ème parution: 29 août 1979

SECRETARIAT PROFESSIONNEL DES TRANSPORTS DU QUÉBEC L.T.E.E.

DEMANDE DE TRANSFERT DE PERMIS

Prenex avis que M. Georges Henri Martel du 5111 rue Sherbrooke est, Montréal, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à M. Michel Robitaille, domicilié à R.R. #1, Victoriaville, Cte Arthabaska, le permis portant le numéro 0-505487 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la Région 04, conformément à l'article 2.59.1 du Règlement 2. Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours qui suivent la date de la troisième parution de la présente demande dans les journaux.

1ère parution: 27 août 1979
2ème parution: 28 août 1979
3ème parution: 29 août 1979

AVIS
Avis est donné que Sragra Transport Ltee, 1405 Boul. des Laurentides, Vimont, Laval, P.Q., détenteur du permis M-501113-71, région 10, s'adressera à la Commission des Transports du Québec, dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de Stéphane Transport Enrg. Inc., P.Q., conformément aux dispositions de l'article 2.59.1 du Règlement 2. Le requérant demande que la décision soit exécutoire immédiatement selon l'article 2.58.1. Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours qui suivent la date de la troisième parution de la présente demande dans les journaux.

1ère parution: 27 août 1979
2ème parution: 28 août 1979
3ème parution: 29 août 1979

Le requérant-cédant, M. Alfred Turgeon, domicilié au 447, Papineau, Rouyn, Cte Témiscamingue, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à M. Richard Leclerc, domicilié au 154, boulevard de l'Eau Le Sauc, Cte Abitibi-Ouest, le permis portant le numéro M-501031 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la Région 08, conformément à l'article 2.59.1 du Règlement 2. Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours qui suivent la date de la troisième parution de la présente demande dans les journaux.

1ère parution: 27 août 1979
2ème parution: 28 août 1979
3ème parution: 29 août 1979

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 8 décembre, 1978 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à WEATHER TAMES LTD. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 13ème jour de décembre 1978, sous le numéro 2935904.

Ce 21ème jour de août, 1979

LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS DE CHANGEMENT DE NOM
AU: Ministère de la Justice

Avis est donné que SEVERAMONT SANGUINI NAIR, opérateur de consoles et domicilié 5081, rue Berri, Apt. 312, Montréal, district de Montréal, s'adressera au Ministère de la Justice pour obtenir un certificat afin que son nom soit désormais MICHEL NAIR.

MONTREAL, ce 10 août 1979

ROGER DOMINGUEZ
Procureur du requérant

AVIS DE CHANGEMENT DE NOM
AU: Ministère de la Justice

Avis est donné que SBRAGA TRANSPORT L.T.E.E. 1405 Boul. des Laurentides, Vimont, Laval, P.Q., détenteur du permis M-501113-71, région 6, s'adressera à la Commission des Transports du Québec, dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de Jacques Sévigny, 0 Des Mèlèzes, Notre-Dame-des-Prairies, Joliette, conformément aux dispositions de l'article 2.59.1 du Règlement 2. Le requérant demande que la décision soit exécutoire immédiatement selon l'article 2.58.1. Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours qui suivent la date de la troisième parution de la présente demande dans les journaux.

1ère parution: 27 août 1979
2ème parution: 28 août 1979
3ème parution: 29 août 1979

AVIS D'ENREGISTREMENT

Avis est par les présentes donné, conformément aux dispositions de l'article 157(1) du Code Civil, de l'enregistrement au Bureau d'Enregistrement pour la Division d'Enregistrement de Montréal, le 17 août, 1979 sous le no. 3005852 d'un Contrat de Transport et Transfert Général de Comptes à recevoir, par lequel Total Textiles Ltd. a vendu, transféré, assigné toutes ses créances, comptes de livre et comptes à recevoir, présents et futurs, à AETNA FINANCIAL SERVICES LIMITED — LES SERVICES FINANCIERS AETNA LIMITEE, corporation constituée.

MONTREAL, le 22 août, 1979

AETNA FINANCIAL SERVICES LIMITED
LES SERVICES FINANCIERS AETNA LIMITEE

AVIS
Prenex avis que monsieur ALAIN FRANCHÉ, étudiant, résidant et domicilié au 1860, 43ème Avenue, Pointe-aux-Trembles, dans le district de Montréal, s'adressera au Ministère de la Justice de la Province de Québec, en vue d'obtenir l'autorisation de changer son nom en celui de ALAIN LEGER.

MONTREAL, le 23 août 1979

Clermont Bélanger, avocat
HARGREAVES, BELANGER & ASSOCIES
6850 est, rue Sherbrooke,
Suite 350,
Montréal, Québec
H1N 1E1
Tél: 253-2261

PRENEX AVIS que le volutier-remorqueur, Les Transports Jean-Guy Riendeau Inc., s'adresse à la Commission des Transports du Québec dans le but d'obtenir le permis spécial transport restreint — remorqueur seulement — pour transporter par remorqueur pour tirer les remorques et semi-remorques vides ou chargées de la requérante conjointe Transport Régis Ltee, détenteur du permis M-304647 qui agrira comme volutier-remorqueur, sur toutes les clauses du permis de celui-ci. Demande est aussi faite par le volutier-remorqueur dans le but d'obtenir un permis de courtier en transport réciprocque. Toute personne intéressée peut s'opposer à la présente dans les cinq jours suivant la dernière publication en s'adressant à la Commission des Transports du Québec.

Francisco Brals, procureur
1ère publication: lundi, le 27 août 1979
2ème publication: mardi, le 28 août 1979
3ème publication: mercredi, le 29 août 1979

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC

PERMIS NO. 25192-V
DOSSIER: M-304664-103-SI

DEMANDE DE PERMIS SPECIAL
MODIFICATION DE PERMIS

PRENEX AVIS que la requérante, BIG WHEELS TRANSPORT & LEASING LTD., corporation constituée en vertu des lois de l'île-du-Prince-Édouard, ayant son siège social au 9, rue Davidson, en la ville de Kensington, île-du-Prince-Édouard, détient le permis numéro 25192-V, TRANSPORT RESTREINT — longue distance — en transit, s'adresse respectueusement à la Commission des Transports du Québec pour obtenir un permis spécial, vu la situation d'urgence, pour offrir le service suivant:

TRANSPORT RESTREINT — longue distance — en transit: De la frontière Québec-Nouveau-Brunswick (port d'entrée: Ste-Rose-du-Défilé) au port d'entrée: Ste-Rose-du-Défilé, pour le transport de produits agricoles (fruits et légumes frais), de paille pour le bétail, de mousse à tourbe, ainsi que de jus de fruits et de légumes.

La requérante, en vertu de l'article 2.58.1 du Règlement 2, demande que la décision devienne exécutoire immédiatement après avoir été rendue. La requérante demande de plus que le permis spécial soit émis pour une période de 364 jours ou jusqu'à ce que la Commission ait statué sur la demande de permis permanent.

Tout intéressé peut faire opposition à la présente demande dans les 5 jours qui suivent la date de la troisième publication du présent avis.

OGILVY, MONTGOMERY, RENAULT, CLARKE, KIRKPATRICK, HANNON & HOWARD
A/S M. LOUIS H. RENAULT
1, PLACE VILLE-MARIE
SUITE 700
MONTREAL, QUEBEC
H3B 1Z7
1ère publication: 28 août 1979
2ème publication: 29 août 1979
3ème publication: 30 août 1979

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC

PERMIS NO. 25192-V
DOSSIER: M-304664-103-SI

DEMANDE DE PERMIS SPECIAL
MODIFICATION DE PERMIS

PRENEX AVIS que la requérante, BIG WHEELS TRANSPORT & LEASING LTD., corporation constituée en vertu des lois de l'île-du-Prince-Édouard, ayant son siège social au 9, rue Davidson, en la ville de Kensington, île-du-Prince-Édouard, détient le permis numéro 25192-V, TRANSPORT RESTREINT — longue distance — en transit, s'adresse respectueusement à la Commission des Transports du Québec pour obtenir un permis spécial, vu la situation d'urgence, pour offrir le service suivant:

TRANSPORT RESTREINT — longue distance — en transit: De la frontière Québec-Nouveau-Brunswick (port d'entrée: Ste-Rose-du-Défilé) au port d'entrée: Ste-Rose-du-Défilé, pour le transport de produits agricoles (fruits et légumes frais), de paille pour le bétail, de mousse à tourbe, ainsi que de jus de fruits et de légumes.

La requérante, en vertu de l'article 2.58.1 du Règlement 2, demande que la décision devienne exécutoire immédiatement après avoir été rendue. La requérante demande de plus que le permis spécial soit émis pour une période de 364 jours ou jusqu'à ce que la Commission ait statué sur la demande de permis permanent.

Tout intéressé peut faire opposition à la présente demande dans les 5 jours qui suivent la date de la troisième publication du présent avis.

OGILVY, MONTGOMERY, RENAULT, CLARKE, KIRKPATRICK, HANNON & HOWARD
A/S M. LOUIS H. RENAULT
1, PLACE VILLE-MARIE
SUITE 700
MONTREAL, QUEBEC
H3B 1Z7
1ère publication: 28 août 1979
2ème publication: 29 août 1979
3ème publication: 30 août 1979

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC

PERMIS NO. 25192-V
DOSSIER: M-304664-103-SI

DEMANDE DE PERMIS SPECIAL
MODIFICATION DE PERMIS

PRENEX AVIS que la requérante, BIG WHEELS TRANSPORT & LEASING LTD., corporation constituée en vertu des lois de l'île-du-Prince-Édouard, ayant son siège social au 9, rue Davidson, en la ville de Kensington, île-du-Prince-Édouard, détient le permis numéro 25192-V, TRANSPORT RESTREINT — longue distance — en transit, s'adresse respectueusement à la Commission des Transports du Québec pour obtenir un permis spécial, vu la situation d'urgence, pour offrir le service suivant:

TRANSPORT RESTREINT — longue distance — en transit: De la frontière Québec-Nouveau-Brunswick (port d'entrée: Ste-Rose-du-Défilé) au port d'entrée: Ste-Rose-du-Défilé, pour le transport de produits agricoles (fruits et légumes frais), de paille pour le bétail, de mousse à tourbe, ainsi que de jus de fruits et de légumes.

La requérante, en vertu de l'article 2.58.1 du Règlement 2, demande que la décision devienne exécutoire immédiatement après avoir été rendue. La requérante demande de plus que le permis spécial soit émis pour une période de 364 jours ou jusqu'à ce que la Commission ait statué sur la demande de permis permanent.

Tout intéressé peut faire opposition à la présente demande dans les 5 jours qui suivent la date de la troisième publication du présent avis.

OGILVY, MONTGOMERY, RENAULT, CLARKE, KIRKPATRICK, HANNON & HOWARD
A/S M. LOUIS H. RENAULT
1, PLACE VILLE-MARIE
SUITE 700
MONTREAL, QUEBEC
H3B 1Z7
1ère publication: 28 août 1979
2ème publication: 29 août 1979
3ème publication: 30 août 1979

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC

PERMIS NO. 25192-V
DOSSIER: M-304664-103-SI

DEMANDE DE PERMIS SPECIAL
MODIFICATION DE PERMIS

PRENEX AVIS que la requérante, BIG WHEELS TRANSPORT & LEASING LTD., corporation constituée en vertu des lois de l'île-du-Prince-Édouard, ayant son siège social au 9, rue Davidson, en la ville de Kensington, île-du-Prince-Édouard, détient le permis numéro 25192-V, TRANSPORT RESTREINT — longue distance — en transit, s'adresse respectueusement à la Commission des Transports du Québec pour obtenir un permis spécial, vu la situation d'urgence, pour offrir le service suivant:

TRANSPORT RESTREINT — longue distance — en transit: De la frontière Québec-Nouveau-Brunswick (port d'entrée: Ste-Rose-du-Défilé) au port d'entrée: Ste-Rose-du-Défilé, pour le transport de produits agricoles (fruits et légumes frais), de paille pour le bétail, de mousse à tourbe, ainsi que de jus de fruits et de légumes.

La requérante, en vertu de l'article 2.58.1 du Règlement 2, demande que la décision devienne exécutoire immédiatement après avoir été rendue. La requérante demande de plus que le permis spécial soit émis pour une période de 364 jours ou jusqu'à ce que la Commission ait statué sur la demande de permis permanent.

Tout intéressé peut faire opposition à la présente demande dans les 5 jours qui suivent la date de la troisième publication du présent avis.

OGILVY, MONTGOMERY, RENAULT, CLARKE, KIRKPATRICK, HANNON & HOWARD
A/S M. LOUIS H. RENAULT
1, PLACE VILLE-MARIE
SUITE 700
MONTREAL, QUEBEC
H3B 1Z7
1ère publication: 28 août 1979
2ème publication: 29 août 1979
3ème publication: 30 août 1979

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC

PERMIS NO. 25192-V
DOSSIER: M-304664-103-SI

DEMANDE DE PERMIS SPECIAL
MODIFICATION DE PERMIS

PRENEX AVIS que la requérante, BIG WHEELS TRANSPORT & LEASING LTD., corporation constituée en vertu des lois de l'île-du-Prince-Édouard, ayant son siège social au 9, rue Davidson, en la ville de Kensington, île-du-Prince-Édouard, détient le permis numéro 25192-V, TRANSPORT RESTREINT — longue distance — en transit, s'adresse respectueusement à la Commission des Transports du Québec pour obtenir un permis spécial, vu la situation d'urgence, pour offrir le service suivant:

TRANSPORT RESTREINT — longue distance — en transit: De la frontière Québec-Nouveau-Brunswick (port d'entrée: Ste-Rose-du-Défilé) au port d'entrée: Ste-Rose-du-Défilé, pour le transport de produits agricoles (fruits et légumes frais), de paille pour le bétail, de mousse à tourbe, ainsi que de jus de fruits et de légumes.

La requérante, en vertu de l'article 2.58.1 du Règlement 2, demande que la décision devienne exécutoire immédiatement après avoir été rendue. La requérante demande de plus que le permis spécial soit émis pour une période de 364 jours ou jusqu'à ce que la Commission ait statué sur la demande de permis permanent.

Tout intéressé peut faire opposition à la présente demande dans les 5 jours qui suivent la date de la troisième publication du présent avis.

OGILVY, MONTGOMERY, RENAULT, CLARKE, KIRKPATRICK, HANNON & HOWARD
A/S M. LOUIS H. RENAULT
1, PLACE VILLE-MARIE
SUITE 700
MONTREAL, QUEBEC
H3B 1Z7
1ère publication: 28 août 1979
2ème publication: 29 août 1979
3ème publication: 30 août 1979

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC

PERMIS NO. 25192-V
DOSSIER: M-304664-103-SI

DEMANDE DE PERMIS SPECIAL
MODIFICATION DE PERMIS

PRENEX AVIS que la requérante, BIG WHEELS TRANSPORT & LEASING LTD., corporation constituée en vertu des lois de l'île-du-Prince-Édouard, ayant son siège social au 9, rue Davidson, en la ville de Kensington, île-du-Prince-Édouard, détient le permis numéro 25192-V, TRANSPORT RESTREINT — longue distance — en transit, s'adresse respectueusement à la Commission des Transports du Québec pour obtenir un permis spécial, vu la situation d'urgence, pour offrir le service suivant:

TRANSPORT RESTREINT — longue distance — en transit: De la frontière Québec-Nouveau-Brunswick (port d'entrée: Ste-Rose-du-Défilé) au port d'entrée: Ste-Rose-du-Défilé, pour le transport de produits agricoles (fruits et légumes frais), de paille pour le bétail, de mousse à tourbe, ainsi que de jus de fruits et de légumes.

La requérante, en vertu de l'article 2.58.1 du Règlement 2, demande que la décision devienne exécutoire immédiatement après avoir été rendue. La requérante demande de plus que le permis spécial soit émis pour une période de 364 jours ou jusqu'à ce que la Commission ait statué sur la demande de permis permanent.

Tout intéressé peut faire opposition à la présente demande dans les 5 jours qui suivent la date de la troisième publication du présent avis.

OGILVY, MONTGOMERY, RENAULT, CLARKE, KIRKPATRICK, HANNON & HOWARD
A/S M. LOUIS H. RENAULT
1, PLACE VILLE-MARIE
SUITE 700
MONTREAL, QUEBEC
H3B 1Z7
1ère publication: 28 août 1979
2ème publication: 29 août 1979
3ème publication: 30 août 1979

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC

PERMIS NO. 25192-V
DOSSIER: M-304664-103-SI

DEMANDE DE PERMIS SPECIAL
MODIFICATION DE PERMIS

PRENEX AVIS que la requérante, BIG WHEELS TRANSPORT & LEASING LTD., corporation constituée en vertu des lois de l'île-du-Prince-Édouard, ayant son siège social au 9, rue Davidson, en la ville de Kensington, île-du-Prince-Édouard, détient le permis numéro 25192-V, TRANSPORT RESTREINT — longue distance — en transit, s'adresse respectueusement à la Commission des Transports du Québec pour obtenir un permis spécial, vu la situation d'urgence, pour offrir le service suivant:

TRANSPORT RESTREINT — longue distance — en transit: De la frontière Québec-Nouveau-Brunswick (port d'entrée: Ste-Rose-du-Défilé) au port d'entrée: Ste-Rose-du-Défilé, pour le transport de produits agricoles (fruits et légumes frais), de paille pour le bétail, de mousse à tourbe, ainsi que de jus de fruits et de légumes.

La requérante, en vertu de l'article 2.58.1 du Règlement 2, demande que la décision devienne exécutoire immédiatement après avoir été rendue. La requérante demande de plus que le permis spécial soit émis pour une période de 364 jours ou jusqu'à ce que la Commission ait statué sur la demande de permis permanent.

Tout intéressé peut faire opposition à la présente demande dans les 5 jours qui suivent la date de la troisième publication du présent avis.

OGILVY, MONTGOMERY, RENAULT, CLARKE, KIRKPATRICK, HANNON & HOWARD
A/S M. LOUIS H. RENAULT
1, PLACE VILLE-MARIE
SUITE 700
MONTREAL, QUEBEC
H3B 1Z7
1ère publication: 28 août 1979
2ème publication: 29 août 1979
3ème publication: 30 août 1979

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC

PERMIS NO. 25192-V
DOSSIER: M-304664-103-SI

DEMANDE DE PERMIS SPECIAL
MODIFICATION DE PERMIS

PRENEX AVIS que la requérante, BIG WHEELS TRANSPORT & LEASING LTD., corporation constituée en vertu des lois de l'île-du-Prince-Édouard, ayant son siège social au 9, rue Davidson, en la ville de Kensington, île-du-Prince-Édouard, détient le permis numéro 25192-V, TRANSPORT RESTREINT — longue distance — en transit, s'adresse respectueusement à la Commission des Transports du Québec pour obtenir un permis spécial, vu la situation d'urgence, pour offrir le service suivant:

TRANSPORT RESTREINT — longue distance — en transit: De la frontière Québec-Nouveau-Brunswick (port d'entrée: Ste-Rose-du-Défilé) au port d'entrée: Ste-Rose-du-Défilé, pour le transport de produits agricoles (fruits et légumes frais), de paille pour le bétail, de mousse à tourbe, ainsi que de jus de fruits et de légumes.

La requérante, en vertu de l'article 2.58.1 du Règlement 2, demande que la décision devienne exécutoire immédiatement après avoir été rendue. La requérante demande de plus que le permis spécial soit émis pour une période de 364 jours ou jusqu'à ce que la Commission ait statué sur la demande de permis permanent.

Tout intéressé peut faire opposition à la présente demande dans les 5 jours qui suivent la date de la troisième publication du présent avis.

OGILVY, MONTGOMERY, RENAULT, CLARKE, KIRKPATRICK, HANNON & HOWARD
A/S M. LOUIS H. RENAULT
1, PLACE VILLE-MARIE
SUITE 700
MONTREAL, QUEBEC
H3B 1Z7
1ère publication: 28 août 1979
2ème publication: 29 août 1979
3ème publication: 30 août 1979

AVIS DE DEMANDE
DE CHANGEMENT DE NOM
AU: Ministère de la Justice

Avis est par les présentes donné que Jacques Philippe, retraité, demeurant à Box 958, à Capchaugay, district de Montréal, Province de Québec, s'adressera à l'Honorable Ministre de la Justice afin d'obtenir un décret changeant son nom en celui de Harry Peterson.

Châteauguay, ce 20 août 1979.

DROUIN & ROBERT
Procureurs du requérant

PRENEX AVIS que le requérant, M. André B. Vincent demande respectueusement à la Commission des Transports du Québec d'autoriser le transfert de son permis de location à court et long terme de véhicules de promenade et de véhicules de commerce et de livraison qu'il exploite au 1892 Avenue St-Marc, Shawinigan, province de Québec, le tout conformément à l'article 2.59.1 du Règlement 2 (1976), de l'article 36 de la Loi des Transports et demande à ce que ledit transfert devienne exécutoire immédiatement dans le cadre de l'article 2.58.1 du Règlement 2 (1976). Toute personne intéressée peut s'opposer à la présente dans les cinq jours suivant la dernière publication en s'adressant à la Commission des Transports du Québec.

Francisco Brals, procureur
1ère publication: Lundi, le 27 août 1979
2ème publication: Mardi, le 28 août 1979
3ème publication: Mercredi, le 29 août 1979

PRENEX AVIS que M. Gaetan Beauregard, volutier-remorqueur, s'adressera à la Commission des Transports du Québec afin d'être autorisé par voie de permis spécial à tirer avec son tracteur-démarreur enregistré, les remorques et semi-remorques utilisées légalement par Transport Brazeau Inc., dans l'exploitation de son permis, volutier-remorqueur, sur toutes les clauses du permis de Transport Brazeau Inc., portant numéro 8077-V, laquelle compagnie demande un permis de volutier-remorqueur.

Durée: 364 jours.

Tout intéressé peut dans les cinq jours de la troisième parution de cet avis, contester cette demande, en s'adressant à la C.T.Q. au 505 est, Sherbrooke, Montréal, Québec.

1ère publication: 27 août 1979
2ème publication: 28 août 1979
3ème publication: 29 août 1979

AVIS
Prenex avis que M. Gaetan Beauregard, volutier-remorqueur, s'adressera à la Commission des Transports du Québec afin d'être autorisé par voie de permis spécial à tirer avec son tracteur-démarreur enregistré, les remorques et semi-remorques utilisées légalement par Transport Brazeau Inc., dans l'exploitation de son permis, volutier-remorqueur, sur toutes les clauses du permis de Transport Brazeau Inc., portant numéro 8077-V, laquelle compagnie demande un permis de volutier-remorqueur.

Durée: 364 jours.

Tout intéressé peut dans les cinq jours de la troisième parution de cet avis, contester cette demande, en s'adressant à la C.T.Q. au 505 est, Sherbrooke, Montréal, Québec.

1ère publication: 27 août 1979
2ème publication: 28 août 1979
3ème publication: 29 août 1979

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)

NO: 500-12-08902-790

ALAIN CHAUVET

requisant

DAME BETH JULE ANDERSON, autrofois résidant et domiciliée à Buffalo, U.S.A. et présentement de liex inconnus.

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimée Dame Beth Jule Anderson est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été déposée au greffe de la Cour Supérieure. Prenex de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le requérant procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accessoire que le juge pourra vous enjoindre de faire.

MONTREAL, ce 13e jour d'août 1979

Raymond Lacourse
Registreur

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)

NO: 500-12-08902-790

ALAIN CHAUVET

requisant

DAME BETH JULE ANDERSON, autrofois résidant et domiciliée à Buffalo, U.S.A. et présentement de liex inconnus.

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimée Dame Beth Jule Anderson est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été déposée au greffe de la Cour Supérieure. Prenex de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le requérant procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accessoire que le juge pourra vous enjoindre de faire.

MONTREAL, ce 13e jour d'août 1979

Raymond Lacourse
Registreur

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)

NO: 500-12-08902-790

ALAIN CHAUVET

requisant

DAME BETH JULE ANDERSON, autrofois résidant et domiciliée à Buffalo, U.S.A. et présentement de liex inconnus.

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimée Dame Beth Jule Anderson est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été déposée au greffe de la Cour Supérieure. Prenex de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le requérant procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accessoire que le juge pourra vous enjoindre de faire.

MONTREAL, ce 13e jour d'août 1979

Raymond Lacourse
Registreur

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)

NO: 500-12-08902-790

ALAIN CHAUVET

requisant

DAME BETH JULE ANDERSON, autrofois résidant et domiciliée à Buffalo, U.S.A. et présentement de liex inconnus.

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimée Dame Beth Jule Anderson est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été déposée au greffe de la Cour Supérieure. Prenex de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le requérant procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accessoire que le juge pourra vous enjoindre de faire.

MONTREAL, ce 13e jour d'août 1979

Raymond Lacourse
Registreur

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)

NO: 500-12-08902-790

ALAIN CHAUVET

requisant

DAME BETH JULE ANDERSON, autrofois résidant et domiciliée à Buffalo, U.S.A. et présentement de liex inconnus.

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimée Dame Beth Jule Anderson est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été déposée au greffe de la Cour Supérieure. Prenex de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le requérant procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accessoire que le juge pourra vous enjoindre de faire.

MONTREAL, ce 13e jour d'août 1979

Raymond Lacourse
Registreur

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)

NO: 500-12-08902-790

ALAIN CHAUVET

requisant

DAME BETH JULE ANDERSON, autrofois résidant et domiciliée à Buffalo, U.S.A. et présentement de liex inconnus.

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimée Dame Beth Jule Anderson est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été déposée au greffe de la Cour Supérieure. Prenex de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le requérant procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accessoire que le juge pourra vous enjoindre de faire.

MONTREAL, ce 13e jour d'août 1979

Raymond Lacourse
Registreur

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)

NO: 500-12-08902-790

ALAIN CHAUVET

requisant

DAME BETH JULE ANDERSON, autrofois résidant et domiciliée à Buffalo, U.S.A. et présentement de liex inconnus.

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimée Dame Beth Jule Anderson est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été déposée au greffe de la Cour Supérieure. Prenex de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le requérant procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accessoire que le juge pourra vous enjoindre de faire.

MONTREAL, ce 13e jour d'août 1979

Raymond Lacourse
Registreur

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)

NO: 500-12-08902-790

ALAIN CHAUVET

requisant

DAME BETH JULE ANDERSON, autrofois résidant et domiciliée à Buffalo, U.S.A. et présentement de liex inconnus.

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimée Dame Beth Jule Anderson est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été déposée au greffe de la Cour Supérieure. Prenex de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le requérant procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accessoire que le juge pourra vous enjoindre de faire.

MONTREAL, ce 13e jour d'août 1979

Raymond Lacourse
Registreur

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)

NO: 500-12-08902-790

ALAIN CHAUVET

requisant

DAME BETH

Vif succès du porc québécois au Japon

Suite de la page 9

« L'homme d'affaires doit accepter de se dérouter, de consacrer un minimum d'efforts et de temps. Mais il est encore plus important de maintenir des relations de façon continue avec les partenaires japonais. Il ne suffit pas de dire: « La vente est terminée; attendons la prochaine commande ». Non, les communications par télex ne suffisent pas. L'homme d'affaires doit se rendre sur place de temps à autre pour discuter de vive voix avec son correspondant nippon. »

Comment définir l'homme d'affaires japonais?

« Il voit les problèmes d'une façon différente des « business men » américains ou européens. Négocier un contrat semble être un casse-tête qu'il cherche à assembler. Parfois il posera des questions stupides. Il mettra du temps à comprendre. Puis ça devient clair. Il travaille souvent en groupe; chacun apporte ainsi sa pièce de casse-tête. Per-

sonne ne prendra la décision en haut si tous les morceaux ne sont pas réunis. Une fois que tous les boulons sont vissés, il passera à l'action et la confiance sera établie. »

« Le Japonais est très intuitif. Ça clique ou ça clique pas! L'homme d'affaires québécois doit comprendre que son vis-à-vis est aussi un être humain qui a le souci du détail très développé » poursuit M. Bernier qui, lors de la dernière Fête nationale du Québec célébrée à Tokyo, le 21 juin dernier, recevait l'hommage de plusieurs hommes d'affaires japonais importants pour son travail au cours des six dernières années.

« Un chef d'entreprise québécois ne peut évidemment pas traverser seul tout ce labyrinthe. Mais nous sommes là pour l'aider. Nos efforts sont consacrés à la promotion des produits de petites et moyennes entreprises. Pour ce qui est des grandes compagnies dans le domaine des richesses naturelles, par exemple, elles peuvent très bien se débrouil-

ler seules ou avec l'ambassade. D'ailleurs ces sociétés ne nous appartiennent pas à nous, Québécois... »

L'homme d'affaires nord-américain apprendra par exemple qu'on ne lance pas sa carte d'affaires sur la table de son homologue japonais. Le cadre japonais prend toujours soin de tendre soit du côté anglais soit du côté « kanji » sa carte d'affaires qu'il placera à vue d'œil durant l'entretien pour éviter de demander à son interlocuteur: « Votre nom, déjà? »

M. Bernier insiste également sur l'importance de bien « tester » les produits. La veille, il s'était rendu à Sapporo pour l'ouverture d'un hôtel qui porte le nom « Québec ». M. Bernier a reçu une plaque d'honneur de la ville pour services rendus notamment avec le jumelage du Carnaval de Québec et du Festival de neige de Sapporo. Dans cet établissement hôtelier, on trouve du Dubleu de même que des produits alimentaires québécois.

« Le Japon est probablement un des rares pays au monde où vous pouvez invité des gens à une dégustation et leur demander de remplir une fiche pour évaluer le goût de chaque produit. »

« Le Japonais excelle dans l'art de la présentation. Les consommateurs achètent souvent l'emballage » poursuit-il. Pour s'en convaincre, il suffit de voir les emballages soignés des friandises vendues dans les gares, les couleurs et les formes des grands sacs des boutiques de Rappongi ou encore tout simplement de s'arrêter devant un de ces plats de hors-d'œuvre qu'on trouve partout dans les restaurants.

Le consommateur japonais est prêt à payer mais à la condition qu'on lui donne une qualité et celle-ci doit être constante. Le Québec fournit présentement 40% de l'amiante importée au Japon car ce produit, comme dans le cas du porc, est de grande qualité. Jusqu'au milieu des années 60, le Japon était considéré

comme le pays des « gadgets » de la mauvaise qualité. Mais depuis, l'accent a été mis sur le contrôle des produits et aujourd'hui, la technologie japonaise a égalé celle des Allemands et Français pour ce qui est de la qualité de la production. Aussi, les Japonais s'attendent à une grande qualité dans ce qu'ils achètent.

« Tous les morceaux doivent être bien faits. On ne laisse pas passer une erreur sérieuse », dit M. Bernier rappelant la triste expérience de fabricants québécois de fromage qui avaient « arrondi » la quantité d'acide sorbique contenu dans la croute de leur produit. Il fallut tout retourner... »

Comment perçu le réseau complexe de la distribution où dominent ces puissantes sociétés commerciales, les « sogo shosha »?

Selon le représentant québécois, il existe de nombreux créneaux dans ce secteur. Par exemple, les épicerie ne sont pas regroupées en chaînes de supermarchés. Les unités d'achat sont de dimension moyenne. Il est donc possible de mettre le pied dans cette porte.

Par ailleurs, un importateur local offre plusieurs avantages. Deux entreprises (Québec-Orient et Québec Japan) se spécialisent dans l'importation de produits « made in Québec ». Les dirigeants de ces deux firmes sont des Québécois qui vivent depuis plusieurs années au pays du Soleil levant.

Pour empêcher les industriels québécois de trébucher trop souvent dans cet environnement commercial complexe et pour éviter la répétition d'erreurs évidentes, M. Bernier a préparé un document facile à comprendre où il signale les 37 étapes essentielles dans la mise en marché d'un produit au Japon. Dans chaque cas, on mentionne les choses à faire ou à éviter.

« L'homme d'affaires québécois ne devrait pas hésiter à recourir aux services internationaux du ministère de l'In-

dustrie et du Commerce. Nous le prendrons par la main pour l'aider à passer au travers. Et c'est possible et payant » d'ajouter en souriant le diplomate québécois.

En ce qui a trait aux relations avec le service commercial de l'ambassade, M. Bernier les qualifie de « cordiales ». Il faut éviter tout doublement, selon lui. Tout comme l'Alberta et l'Ontario, l'essai de faire valoir les intérêts du Québec auprès des fonctionnaires canadiens. Mais les intérêts régionaux ne convergent pas toujours à l'ambassade d'un pays représenté par des anglophones ontariens ou albertains... Ottawa n'a jamais voulu défendre la cause du « vin de bleu » de crainte de multiplier les ennemis avec les Japonais. Ce sont les Français qui ont soulevé le problème et gagné la manche. Il en a été de même avec les produits de l'étable qui sont sur les tablettes des supermarchés japonais grâce à l'intervention des États-Unis et des producteurs du Vermont. Les représentants de l'ambassade ne veulent pas remettre en cause les accords commerciaux avec le Japon car la balance est présentement excédentaire... au profit des sociétés minières et céréalières de l'Ouest et de l'Ontario.

Pour M. Bernier, « Le Québec et surtout Montréal sont maintenant connus au Japon. On essaie de projeter une image de grande qualité. Il ne nous manque que d'autres produits pour renforcer cette image. »

Il souhaite pour sa part que tous les services gouvernementaux touchant l'exportation soient regroupés en un seul endroit. Présentement plusieurs ministères ont un œil sur le commerce international du Québec. Toutefois, les ministres d'État au Développement économique et de l'Industrie et du Commerce, MM. Bernard Landry et Robert Tremblay songent à mettre sur pied « Exportations Québec » qui centraliserait toutes ces activités.



La création de ce nouveau service coïncidera avec l'arrivée d'un nouveau délégué québécois à Tokyo.

« Les exportations québécoises du côté de l'Asie représentent maintenant un volume d'affaires de près de \$700 millions. Il est temps de considérer sérieusement les perspectives de ce marché. Des pays comme la Corée, Taiwan, Hong Kong ou Singapour, sont des marchés extrêmement riches qu'on peut percer ».

M. Bernier n'est pas particulièrement excité par le marché de la Chine. « Pour vendre aux Chinois, il faut leur donner tout le financement dans des conditions ridicules. Il serait aberrant pour le Québec d'emprunter pour la Baie James et de faire des cadeaux aux Chinois. »

« L'important est de bien coordonner nos liens avec la Chine. Si on veut par exemple vendre les services de l'Hydro-Québec, on serait mieux d'accueillir à l'université de Montréal des ingénieurs plutôt que des professeurs de littérature. Tout cela doit se faire dans une perspective de long terme. »

« Il reste plusieurs autres marchés d'Extrême-Orient où le Québec pourrait faire de

bonnes affaires » conclut M. Bernier.

La question est de savoir si les Québécois sont prêts à se lancer dans une nouvelle offensive en Asie. Cette deu-

xième vague sera celle des missionnaires... de l'économie et du commerce.

Crédit Foncier

FIDUCIE CRÉDIT FONCIER

10 3/4 %

annuellement pour 5 ans GARANTI

PLACEMENTS À TERME

D'autres termes et types d'intérêt sont offerts. Demandez notre brochure.

Montréal: 612, rue St-Jacques (514) 282-1880
Québec: (418) 681-0277 • Ottawa: (613) 232-5309

Halifax • Kitchener • London • Toronto • Winnipeg • Regina • Saskatoon
Calgary • Edmonton • Prince George • Vancouver • Victoria • White Rock

INSTITUTION INSCRITE, RÉGIE DE L'ASSURANCE-DEPÔTS DU QUÉBEC
MEMBRE: SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DEPÔTS DU CANADA

FONDÉ EN 1880

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES

286-1201

- Chaque parution coûte \$3.00, maximum 25 mots
- Tout mot additionnel coûte 0.10 chacun
- Minimum: 2 parutions

Nous acceptons



Par téléphone

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Les offres d'emplois sont ouvertes également aux hommes et aux femmes.
Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces.
Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée.
Toute erreur doit être soulignée immédiatement.
S.V.P. téléphoner à 286-1201

Nous acceptons



Par téléphone

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES

286-1201

- Chaque parution coûte \$6.40 le pouce
- Il n'y a pas de frais pour les illustrations.

ANNONCES CLASSÉES

heures de tombées 10 h 30 le jour précédent pour publication le lendemain.
Pour publication le lundi, avant 3 h 30 le vendredi.
(ces heures sont aussi valables pour les annulations et les corrections). J.N.O.

APPARTEMENTS À LOUER

C.D.N. 3955 St-Kevin, nouveaux 2½, 3½ équipés, garage ascenseur, 731-6083, 738-5850. 11-9-79

N.D.G., grands 3½, 4½, 5½, repeints, équipés, ascenseur, 488-9723 — 738-5850. 11-9-79

OUTREMONT, 5½, 1350 Lajoie, \$323, chauffé, poêle, réfrigérateur, libre maintenant, jour 935-2571 poste 28, soir: 279-1168. 29-8-79

C.D.N. 5820 Place Decelles, 3½, chauffé, eau-chaude, réfrigérateur et cuisinière, libre immédiatement, \$205.00 par mois, 738-5102. 01-09-79

OUTREMONT, appartement non-meuilé pour personne seule, libre 1er septembre, 2 pièces, poêle, réfrigérateur, \$140.00 par mois, tout compris, garage disponible, 277-7622. 30-8-79

C.D.N. Grand 3½, soleil, propre, immédiatement, 3520 Edouard-Montpetit app. 202, Concierge ou: 636-7148, 351-2872, prix \$250.00, garage disponible. 06-08-79

Côte des Neiges, Jean-Brillant près Victoria, 2½ meublé au sous-sol. En semaine après 18 heures: 737-7476. 4-9-79

APPARTEMENTS DEMANDÉS

ETUDIANT à McGill, voudrait louer une chambre chez une famille française, pour l'année scolaire commençant le 5 septembre, 653-7239. 3-9-79

AIDES DOMESTIQUES

PERSONNE RESPONSABLE, ne fumant pas, pour garder fillette de 1½ an, 2½ jours par semaine, références nécessaires, salaire à discuter, 737-3428. 4-9-79

AMEUBLEMENTS À VENDRE

MEUBLES NON PEINTS: vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, etc.). Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'usine. 207 est Beaubien. Tél.: 276-9067 ou 3611 ouest, Notre-Dame 935-6716 et 10, 192 St-Michel 387-2841. J.N.O.

MOBILIER de salle à manger Duncan-Phyfe, 9 morceaux, \$3,000. 276-0563. 30-8-79

AVIS

PERDUE, chienne Barbet (shaggy dog) noire avec du beige, 5 mois. Coin Mentana et Duluth. 845-1513, ou 523-3028. 4-9-79

ANIMAUX À VENDRE

DANOIS, magnifique chiot, bonne lignée, enregistré, mâle, femelle, 478-1308. 30-8-79

ANTIQUITÉS

PARTICULIER vend quelques bijoux or 18 carats garantis, dont magnifique médaillon et vaisselle chène comme neuf, 484-8366. 30-8-79

ANTIQUITÉS

ACHETONS antiquités de toutes sortes — (argent comptant) — bibelots — bronzes — tableaux — petits meubles — gravures par Louis leart — bijoux — cuivres — lampes — tapis — etc. Claude Morier — 668-3879. J.N.O.

ARTICLES À VENDRE

WESTMOUNT, vendons contenu de maison de 12 pièces, incluant vente de garage, ouvert tous les jours de 9h à 21h. 45 Aberdeen Ave. 3-9-79

AUTOS À VENDRE

CITROËN SM 1972, auto de collection, manuelle, radio am-fm, air climatisé, intérieur en cuir noir, extérieur or, \$6,800.00, 866-2085, jusqu'à 18h, sur semaine. 30-08-79

GRANADA 78, A-1, verte, 16 000 km, V-8, manuelle, particulier, 671-8750. 30-8-79

MGB 1969, belle carrosserie sans rouille, moteur A-1, intérieur en cuir noir, roue de broche. Appelez Ralph à 392-6782 entre 10h et 18h. 4-9-79

BUREAUX À LOUER

QUÉBEC, 1192 des Érables, magnifique bureau pour profession libérale, 540 pi.ca. libre immédiatement, toute offre raisonnable acceptée, (418) 681-6033 entre 9h et 16h. 3-9-79

PRES DU MÉTRO BERRI, grand 8½ chauffé, avec entrée privée, magnifiques boiseries originales et multiples portes avec vitres de couleurs plombées, 940 est St-Joseph (Mentana) — Pourrait servir de logement — libre — Dr Vermette, 288-2213. 8-9-79

QUÉBEC, avocats, notaires, bureaux de 400' à 4000', édifice de béton, ascenseur, air climatisé, stationnement, situé carré Jacques-Cartier, face projet Bibliothèque municipale, à proximité du nouveau Palais de Justice, soyez prévoyant avant que la demande soit trop forte. Prix compétitifs, (418) 529-2934. 24-9-79

BUREAUX À LOUER

À L'ENTRÉE PLACE D'ARMES

Dans Vieux Montréal, sous-location, 20 x 25 environ, récemment rénové, chaudière atmosphère, murs de brique, colonnes de bois, fenêtres Charles Dickens, dans populaires Galeries Place d'Armes. 844-4422, le soir 277-5433. 31-8-79

CHALET À LOUER

DOMAINE STE-AGATHE: Vacances-repos. Luxueux Bavaois, cheminée pierre, toit cathédrale, meubles Thibault. Piscine chauffée, terrain jeu. Semaine. (Aussi semaine saison: SKI). 277-9841, (819) 326-5836. J.N.O.

VAL-MORIN, bord du lac, maison Canadienne 9 pièces, idéale pour ski de fond, 352-5504. 3-9-79

CHALET À LOUER

LAC CHAMPLAIN, domaine, genre Villa, 5 chambres à coucher, 2 foyers, terrains 114' X 285', bord de l'eau, pas d'agent, 674-7687. 30-8-79

CHAMBRES À LOUER

Côte des Neiges, jolie chambre, commodités, près hôpital et cégep Brébeuf. Personne sérieuse. 737-4655. 29-8-79

COURS PRIVÉS

GO TRAVEL

735-4526

FORMONS ET REMUNÉRONS AGENTS DE VOYAGES

1-9-79

COMMERCES À VENDRE

Librairie dans Ahuntsic, bon chiffre d'affaire, un plaisir à visiter. Denise Trahan 735-6381/334-6388 Fiducie du Québec, courtier MLS 29-08-79

CONDOMINIUM

RIDGEWOOD, 3½ près de l'Université de Montréal, libre, tranquille, redécouvert, visite entre 5 et 8 h. 738-8218, 721-5443. 31-8-79

DÉMÉNAGEMENTS

A bas prix, appelez Pierre Déménagement, en tout temps, estimation gratuite 937-9491. J.N.O.

CONSEILLER EN PETITS ET GROS DÉMÉNAGEMENTS, SERVICE RAPIDE, QUALITÉ, COURTISIE, BON PRIX. DEMANDEZ JEAN-PAUL 670-7729. J.N.O.

ACCEPTERAIIS déménagements de tous genres, spécialité: appareils électriques, assurance complète, 327-6026. 10-9-79

DIVERS

AVANCE DE FONDS, capital à risque, financement crédit provisoire, prêts commerciaux de \$10,000.00 à \$10,000,000.00, 747-1186. 29-8-79

ENTRETIENS-RÉPARATIONS

MENUISERIE générale, plâtre, stucco, peinture intérieure-extérieure, estimation gratuite: Tél.: 521-4041, 270-6361. J.N.O.

ÉQUIPEMENTS DE BUREAUX

A bas prix, bureaux, chaises, classeurs, armoires, coffre-fort neuf et usagé, à prix d'escompte. 4532 St-Denis, 845-8463 Richard. J.N.O.

GARDERIE

CHERCHE personne sérieuse et aimant les enfants, pour s'occuper chez moi durant le jour d'une fillette de 11 mois. Références. N.D.G. 481-4436, en semaine, télécharge après 18h. 30-8-79

PERSONNE pour s'occuper de 2 enfants d'âge scolaire, 10 h à 18 h, entretien de la maison, \$80. Après 17 h, 484-2257. 30-8-79

FOURRURES

PALETOT DE RAT MUSQUE, aussi paletot Camel Hair pour Homme, grandeur 44, 352-5681. 19-08-79

INSTRUMENTS DE MUSIQUE

PIANO à queue, 5'4", noir, marque Kimball, 2 ans d'usage restreint, demande \$4,500. Jour 873-2508, soir 284-1737.

LOGEMENTS À LOUER

AHUNTSIC EST, 10,424 Larose, haut de duplex, 4½, fermée, entrée laveuse-sécheuse, septembre \$210. Chauffage électrique. Propre, calme. 382-7106, 384-9828. 30-8-79

AVENUE Des Érables, Québec, 4½, 5½, chauffés, en cours de rénovation, (418) 647-1836, du mardi au vendredi le jour. 4-9-79

DE NORMANVILLE, 7184, 3½, non-chauffé, sous-sol fini, cour garage et jardin, proximité métro, tél: après 17h: 270-6678. 30-8-79

VIEUX-QUÉBEC, 7½, rénové, foyers, 3 chambres à coucher, partiellement chauffé, \$550.00 par mois, libre 1er octobre 79, appelez après 18h, (418) 694-0930. 1-9-79

OUTREMONT, 1812 Glendale, haut de duplex, 4½, chauffé, eau chaude, poêle, réfrigérateur fournis, tapis mur-à-mur, balcon, libre 1er septembre, \$275.00, 739-9314. 1-9-79

QUARTIER LATIN, magnifique 5½, environ 100 pi. ca., entièrement rénové, rendez-vous, 656-3340. 1-9-79

MAGASINS À LOUER

2 EMPLACEMENTS: l'un pour bureau, l'autre pour magasin, 1198, et 1200 rue St-Hubert, près de l'UQAM. Nouvellement aménagés, 481-8647. 1-9-79

OFFRES D'EMPLOIS

À TEMPS PARTIEL

INTERVIEWERS DEMANDÉS

HOMMES OU FEMMES

Pour importante compagnie de recherche:

- Travail de porte-à-porte
- Soir ou samedi
- Bon salaire
- Dépenses payées

Téléphonez entre 9h et 5h P.M.

279-5682

30-8-79

MAISONS À LOUER

OUTREMONT, magnifique maison à louer, libre immédiatement, prix \$1,000.00 par mois, inf.: jour, 849-6186, soir, 735-6810. 17-9-79

OFFRES D'EMPLOIS

SECRÉTAIRE

Secrétaire d'expérience demandée(e), pour travailler dans une étude légale de la Rive-Sud, conditions à discuter, 676-2512, 676-0461. 31-8-79

OFFRES D'EMPLOIS

Augmentez vos revenus en offrant des obligations d'épargne du Canada à temps partiel. Expérience utile mais non-nécessaire puisque nous offrons un entraînement professionnel. Appelez M. Renaud: 861-3831. GREENSHIELDS Incorporée. 1-9-79

D'OUTRE MER. Salaire haut, travaillant pour compagnies américaines d'outre-mer, sans regard à l'âge ou au sexe. Pour exemple: ouvriers de construction, plombiers, menuisiers, opérateurs d'équipement, mécaniciens, linémen, ingénieurs, habileté dans champs à pétrole et industrie minière, électroniques, techniciens comptabilité, personnels de ventes, secrétaires, gens de métiers, personnels de santé sociale et plusieurs autres. (Entraînement compris). Foreign Opportunities, Cornwall, Ontario. 1-613 - 938-1323. Sur rendez-vous seulement. 1-9-79

COMMIS DEMANDÉ, bonne connaissance du disque classique essentielle, devra être responsable du rayon disque et assurer d'autres fonctions dans le magasin. Faire parvenir votre curriculum vitae à C.P. 446, Succursale Outremont, H2V 4N3. 30-8-79

COMPAGNIE DE CONSTRUCTION

recherche personne 22-35 ans, bilingue, dactylo, bon en chiffre, pour travail permanent, rémunération selon expérience, 384-0660, Mlle J. Morissette. 30-8-79

MAÎTRE D'HÔTEL demandé, expérimenté pour une grande résidence diplomatique à Ottawa, conditions excellentes, téléphonez 1-613 741-1377. 29-8-79

OFFRES D'EMPLOIS

À TEMPS PARTIEL

INTERVIEWERS DEMANDÉS

HOMMES OU FEMMES

Pour importante compagnie de recherche:

- Travail de porte-à-porte
- Soir ou samedi
- Bon salaire
- Dépenses payées

Téléphonez entre 9h et 5h P.M.

279-5682

30-8-79

MAISONS À LOUER

OUTREMONT, magnifique maison à louer, libre immédiatement, prix \$1,000.00 par mois, inf.: jour, 849-6186, soir, 735-6810. 17-9-79

OFFRES D'EMPLOIS

SECRÉTAIRE

